

LETTRE-HARANGUE ADRESSEE A CHARLES QUINT,
PAR LES CHEVALIERS ERRANTS
DE LA GAULE BELGIQUE.
BRUXELLES ET BINCHE, 1549.
UN DOCUMENT VIENNOIS INEDIT.

SAMUEL GLOTZ

LES CAHIERS BINCHOIS



REVUE DE LA SOCIETE D'ARCHEOLOGIE
ET DES AMIS DU MUSEE DE BINCHE
N°17 - 2000



Marie de Hongrie (1505-1558)
par Chantal CASSART,
encre de chine et lavis sur papier d'Arches, 1996,
collection Etienne PIRET

C 833
17

**LETTRE-HARANGUE ADRESSEE
A CHARLES QUINT,
PAR LES CHEVALIERS ERRANTS
DE LA GAULE BELGIQUE.
BRUXELLES ET BINCHE, 1549.**

UN DOCUMENT VIENNOIS INEDIT.

SAMUEL GLOTZ
CANDIDAT EN HISTOIRE
DOCTEUR EN PHILOGIE ROMANE

SOCIETE D'ARCHEOLOGIE
ET DES AMIS DU MUSEE
DE BINCHE

2000

LETTER IN FAVOR OF ADDRESS
A CHANGE OF
THE NAME OF THE BOARD
OF LA CROSSE
BRIDGE TO BE THE
CITY

LETTER IN FAVOR OF

LETTER IN FAVOR OF

LETTER IN FAVOR OF

SOMMAIRE

ERRATA

Malgré le soin apporté, de part et d'autre, dans l'élaboration de cet ouvrage - que nous voulons de prestige - quelques erreurs se sont glissées dans le texte.

A) p. 41, ligne 3: **LES CHEVALIER ERRANTS** au lieu de **LES CHEVALIERS ERRANTS**

B) p. 61, en-tête: **TRANSCRIPTION DE LA LETTRE-HARANGUE** au lieu de **TRADUCTION DE LA LETTRE-HARANGUE**

C) p. 80, ligne 25: 32) *ar où* : au lieu de 32) *Par où* :

D) p. 128: marge de 1 cm au lieu de 2 cm

Notons aussi quelques erreurs de typographie:

E) malgré le traitement de texte, mécoupure de mots-composés avec trait d'union:

p. 10, ligne 19: Pays- au lieu de Pays-Bas sur la même ligne (28 cas)

F) mots étrangers (surtout latins) devant être écrits en italique, restés en écriture normale:

p. 39, ligne 17: op. cit. en graphie normale et non en italique (15 cas)

G) deux sortes de guillemets:

p. 66, ligne 26: «*pas*» au lieu de "*pas*" (6 cas)

H) points inexistants:

p. 53, ligne 2: empereur au lieu de empereur. (9 cas)

Ajoutons encore deux petites erreurs laissées après relecture:

I) p. 39, ligne 31: lire *encantanda* au lieu de *encatada*

J) p. 67, ligne 24: lire *ou à cheval* et non *ou a cheval*

Certes il s'agit d'erreurs. Nous nous excusons auprès de nos amis.
Nous pensons qu'ils liront ce beau livre avec tout l'intérêt qu'il mérite.

Le comité de la SAAMB

SOMMAIRE

PREFACE

INTRODUCTION

FAC-SIMILES DU DOCUMENT VIENNOIS

TRANSCRIPTION DE LA LETTRE-HARANGUE

TRADUCTION LIBRE DE LA LETTRE-HARANGUE

NOTES HISTORIQUES ET LINGUISTIQUES

FAC-SIMILES DE LA TRADUCTION ESPAGNOLE (1552)

ILLUSTRATION DE LA PREMIERE PAGE DE COUVERTURE

*Les blasons des "tenants" des trois "pas" de l'épreuve de l'épée,
aquarelle et encre de chine sur papier d'Arches,
réalisée et offerte par François GIGOUNON,
"Entrée libre", Binche.*

ILLUSTRATION DE LA DERNIERE PAGE DE COUVERTURE

Armoiries de la reine Marie de Hongrie
telles qu'elles ont été dessinées en 1994
pour l'Ordre de Marie de Hongrie et Binche-1549
par Roger HARMIGNIES,
membre du Conseil Héraldique du Royaume,
membre de l'Académie Internationale d'Héraldique.

The first part of the paper discusses the importance of the study and the objectives of the research. It then proceeds to a literature review, followed by a description of the methodology used in the study. The results of the study are presented in the next section, and the final section discusses the conclusions and implications of the findings.

The study was conducted in a laboratory setting, and the participants were all students from a university. The data was collected over a period of six months, and the results were analyzed using statistical methods. The findings of the study indicate that there is a significant relationship between the variables being studied, and this relationship is consistent across all groups of participants.

The implications of these findings are far-reaching, and they have important implications for the field of research. The results suggest that the theoretical framework used in the study is valid, and they provide support for the hypotheses that were tested. The study also highlights the need for further research in this area, and it suggests some potential directions for future work.

In conclusion, the study has provided valuable insights into the relationship between the variables being studied, and it has contributed to the understanding of the underlying mechanisms. The findings are consistent with the theoretical framework, and they provide support for the hypotheses that were tested. The study also highlights the need for further research in this area, and it suggests some potential directions for future work.

PREFACE

Dans ce tome 17 de nos *Cahiers Binchois*, publication annuelle de la Société d'Archéologie et des amis du Musée de Binche, nous présentons l'édition d'une lettre adressée à l'empereur Charles Quint, en 1549. Ce document inédit, consulté à Vienne en 1961, annonce les joutes des 25 et 26 août 1549, à l'issue desquelles le prince Philippe sera proclamé l'héritier des Pays-Bas, nos pays de par deçà. Ces joutes théâtralistent un événement politique préparé de longue date. Cette théâtralisation de la succession du monarque constitue le centre des festivités de 1549, dans le château-palais de la reine douairière Marie de Hongrie et dans le domaine de Mariemont voisin.

Le document viennois est une lettre écrite en moyen français. De prétendus chevaliers errants de la Gaule belgique s'y adressent à l'empereur. Ils lui font part d'une situation difficile dans le pays de Binche et lui demandent l'autorisation d'appeler les chevaliers les plus valeureux, quel que soit leur pays d'origine, afin de réduire à néant les menées perfides de l'enchanteur Norabroc. Grâce aux joutes organisées, le destin désignera le plus valeureux des chevaliers. Celui-ci ruinera l'entreprise néfaste du nécromant et ramènera la paix.

Cette lettre est à la fois une prétendue requête adressée au monarque et, aussi, l'annonce officielle des festivités de Binche. On ne s'étonnera donc pas que sa première lecture à haute voix se fasse à Bruxelles, en l'hôtel de ville, au cours d'une soirée festive, le dimanche 5 mai 1549. A la suite de cette publication orale, un cartel fut placardé sur la porte du palais de Coudenberg.

La lettre sera relue à haute voix dans la salle d'apparat du palais de Binche, la salle aux médaillons antiques, le samedi 24 août 1549, à la veille des joutes dans lesquelles les chevaliers errants auront à vaincre divers défenseurs de "pas", le chevalier au griffon rouge, celui à l'aigle noir, celui au lion d'or.

Cette lettre inédite est intéressante à plus d'un titre pour l'historien auquel elle apporte un document nouveau sur nos festivités, sur les conceptions de la souveraineté qui est celle des

PREFACE

juristes de la cour impériale. Le romaniste prendra plaisir aussi à étudier la langue et le style de ce document rédigé en moyen français. Quant au spécialiste du Moyen Âge, il prendra peut-être plaisir à étudier le règlement des joutes.

Ce volume sera le dernier d'une trilogie que notre Société a consacrée à nos fameuses festivités d'août 1549, données à Binche et à Mariemont, par la "dame" de ces lieux. On sait combien la figure de notre Marie de Hongrie a été éclairée par diverses initiatives. Notre société s'est rendue, en 1993, à Utrecht et à 's-Hertogenbosch, pour y admirer la première grande exposition internationale consacrée à *Maria van Hongarije*. L'un des historiens, organisateurs de cette manifestation culturelle internationale, était Madame Jacqueline Kerkhoff. Elle est devenue une grande amie de notre Société.

D'autres expositions ont eu lieu qui étaient davantage centrées sur Charles Quint, sur les fameuses tapisseries de la couronne d'Espagne. Des Binchois même, dignitaires de l'Ordre de Marie de Hongrie ou membres de Binche-1549 ont participé, à Madrid, en juillet 2000, à un *Ommegang* évocateur des fastes espagnols dans nos Pays de par deçà.

Notre société n'est pas demeurée en arrière. Elle a tenu à participer, à sa manière et selon ses moyens, à cette quête collective à la fois sur l'empereur et sur Marie. En coédition avec la Société des Bibliophiles de Belgique séant à Mons, elle a publié en 1991, dans le numéro spécial des Cahiers Binchois, en réalité le tome 10, une relation allemande, pratiquement inédite. Notre Société possède encore quelques volumes de cette édition exceptionnelle: Léon MARQUET et Samuel GLOTZ, *Une relation allemande méconnue (1550) des fêtes données par Marie de Hongrie, à Binche et à Mariemont, en août 1549*, 154 pages.

A cette édition allemande traduite et annotée, a succédé, en 1995, dans le tome 13 de ces *Cahiers Binchois*, une monographie originale. Elle tente de réunir dans un même ouvrage, le résultat de tous les travaux historiques valables sur Marie de Hongrie et les festivités binchoises de 1549. Mais, à Binche, nous le savons tous, la "dame" de Binche s'est muée en une sorte de personnage légendaire où le romantisme continue à jouer son

PREFACE

rôle. Il était intéressant de suivre le cheminement de cette légende, depuis sa naissance et son lancement, sa mise en sommeil ou sa léthargie, sa relance et son renouveau ardent jusqu'à l'élaboration d'un mythe qui, dans le cœur des Binchois, gardera sa suprématie sur les réalités poussiéreuses du passé.

Ce tome 13 de nos *Cahiers Binchois* qui allie l'histoire au folklore carnavalesque a été coédité par la Communauté Française de Belgique et par le Conseil Supérieur d'Ethnologie. Voici sa référence: Samuel GLOTZ, *De Marie de Hongrie aux Gilles de Binche. Une double réalité historique et mythique*, Traditions et Parlers populaires, Wallonie-Bruxelles, Binche, 1995, 251 pages.

Le présent tome 17 de nos *Cahiers Binchois* termine ainsi la trilogie que notre Société a voulu consacrer à cette "dame" dont le nom évoque les souvenirs d'une époque heureuse, fastueuse, prospère et à la fois la guerre, la misère et la ruine économique.

Samuel GLOTZ

The first thing I noticed when I stepped out of the car was the smell of fresh earth and the sound of birds chirping in the trees. It felt like I had been transported to a different world. The air was crisp and clean, a stark contrast to the smoggy city I had just left behind. I took a deep breath, savoring the natural beauty around me. The sun was shining brightly, casting a warm glow over the landscape. I could see the rolling hills in the distance, dotted with small houses and fields. The water in the stream was clear and cool, reflecting the sky and the surrounding greenery. I walked along the path, feeling a sense of peace and tranquility. The world seemed so much more beautiful here, away from the hustle and bustle of city life. I had found a hidden gem, a place where nature reigns supreme. It was a perfect day, and I was grateful to be here.

INTRODUCTION

Nous sommes le vendredi 25 octobre 1555, à quatre heures de l'après-midi, à Bruxelles, dans une des salles d'apparat du palais du Coudenberg. Une estrade à six degrés s'appuie contre le mur du fond. Au centre de l'estrade, un baldaquin armorié abrite trois fauteuils massifs. Celui du milieu est réservé au souverain; celui de droite, à Philippe, l'héritier; celui de gauche, à Marie de Hongrie, la sœur de Charles Quint, gouvernante et régente des Pays-Bas. De part et d'autre, sur des bancs rembourrés de coussins, les chevaliers de la Toison d'or forment une impressionnante garde d'honneur. Les colliers de l'ordre soulignent une haute et antique noblesse. Les briquets de Bourgogne s'y entrelacent avec les pierres à feu rutilantes de rubis. Et y pend le bélier de Jason et des Argonautes.

Un règne de quarante ans s'achève. Cérémonie d'abdication tristement solennelle! Contre les parois de la salle, de magnifiques tapisseries flamandes historiées, de laine et de soie, rehaussent le décor architectural et s'accordent avec la pompe de la solennité. Mais rien n'oblitére la gravité de l'heure. Une page de l'histoire de nos principautés se tourne. Charles Quint, ou plutôt Charles de Luxembourg, renonce à gouverner ses *pais d'embas*, ou, par opposition à la Bourgogne, ses *pais de par-deçà*. Ce qu'on dénommera dorénavant les dix-sept provinces, ou, plus communément, la Flandre. Sur le fauteuil d'apparat, un homme aux traits tirés. L'ombre du baldaquin masque un peu la face amaigrie, les yeux caves. Tout révèle l'épuisement physique et la lassitude morale.

Aux côtés du souverain, son fils et successeur, le prince Philippe, l'infant d'Espagne. Déjà veuf de Doña Maria de Portugal, le prince que Charles Quint vient de placer sur le trône de Naples, a épousé le 25 juillet 1554, Marie Tudor, la reine d'Angleterre. Sur l'ordre de son père, Philippe a quitté l'Angleterre, le 4 septembre 1555, pour assister à la cérémonie d'abdication et assumer la succession.

De l'autre côté de Charles, sa sœur, la reine douairière de Hongrie. Elle se montra intelligente, fidèle et dévouée. Durant vingt-cinq ans, et souvent en l'absence de l'empereur à

INTRODUCTION

l'étranger, elle assuma la charge du gouvernement du pays, en tant que gouvernante et régente. Marie reste fidèle à sa coiffe à la flamande. Une guimpe de fine toile blanche la fait ressembler à une bourgeoise du pays ou à une nonne d'antan. Un long manteau de drap noir bordé d'hermine évoque son veuvage et sa fidélité. Son mari, le jeune roi de Hongrie, Louis II Jagellon, est mort à Mohacs, en 1526. Ce preux chevalier défendait son pays et la chrétienté, sur les rives du Danube, contre l'invasion des janissaires turcs de Soliman le Magnifique.

Outre les chevaliers de la Toison d'or, appartenant à la haute noblesse européenne, dont la présence évoque Philippe le Bon, *conditor Belgii*, et l'atavisme ou la mémoire bourguignonne, l'assemblée compte nombre de personnalités du pays. Les ambassadeurs de plusieurs Etats coudoient les membres, aristocrates, haute bourgeoisie financière et marchande, juristes, des trois Conseils collatéraux (Conseil d'Etat, Conseil privé, Conseil des finances) ainsi que ceux des Etats-Généraux. "Charles Quint, esprit centralisateur, souverain absolu dans la plupart de ses possessions, ne perdit jamais de vue qu'aux Pays-Bas il était à la tête d'une fédération d'Etats autonomes, à caractère constitutionnel". Cf. Fr. VAN KALKEN, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, 1920, p.226. L'assemblée de cette cérémonie d'abdication me paraît bien à l'image de l'organisation politique de ce pays où l'autonomie relative des principautés constituantes se combinait avec une centralisation nécessaire. A côté des assemblées d'une province composées de représentants des trois ordres, on comptait aussi une assemblée unique formée par l'élite ecclésiastique, aristocratique, urbaine, des assemblées provinciales.

Face aux représentants du pays, Charles, de la maison des Habsbourg d'Autriche, d'ascendance familiale bourguignonne et hispanique, flamand par la naissance gantoise, abdique de la souveraineté des Pays-Bas. En plein accord avec la représentation nationale et les membres du Conseil d'Etat, il remet ses pouvoirs à son fils. L'infant d'Espagne, en 1549, a déjà effectué ses entrées solennelles dans les chef-villes de chacune des principautés du pays. Il a reçu les serments traditionnels

INTRODUCTION

d'allégeance de ses sujets. A son tour, il a juré de respecter les droits acquis, les privilèges, les franchises, les libertés des uns et des autres, des bonnes villes ou du plat pays, des abbayes et des ecclésiastiques, des châteaux et de la noblesse.

La péroraison du discours d'abdication du souverain est belle par son humilité même. On y devine que l'homme qui parle n'est plus le général victorieux que Le Titien a peint en 1548. Le portrait est conservé au musée du Prado. L'empereur y est représenté à l'apogée de sa puissance. Il est le héros triomphant d'une victoire déterminante sur les princes luthériens, à Mühlberg, cette année-là. Sur son destrier, casqué, en armure, une lance à la main, on le devine sortant de la bataille et de ses angoisses.

Le Charles Quint de 1555 me paraît désabusé, un peu mélancolique. Une mélancolie qu'expliquent en partie les maladies diverses qui l'accablent. Ses rhumatismes et son diabète le tenaillent. Et les accès de goutte le retiennent au lit. Les remèdes de l'époque semblent inopérants. On le soigne avec des décoctions de bois des Indes. Seule, la diète est efficace. Mais la tempérance n'apparaît pas être la vertu principale de l'empereur dont l'avidité de mangeaille fortement arrosée de bière glacée est proverbiale.

Cet homme, malade et désabusé, on le perçoit déjà dans un autre tableau du Titien, datant, lui aussi, de 1548. Ce portrait de la Pinacothèque de Munich nous montre l'empereur, sobrement vêtu d'une houppelande noire, bordée de fourrure, un chaud vêtement utile au rhumatisant. Il est paisiblement assis dans un fauteuil, comme un bourgeois à la fin de la journée. Dans un regard empreint de mélancolie, on imagine, on devine la lassitude d'un homme accablé par les devoirs de sa charge.

C'est un peu l'impression que l'on ressent quand on lit l'humble péroraison de son discours d'abdication. "Quant à la manière dont je vous ai gouvernés, j'avoue m'être trompé plusieurs fois, égaré par l'inexpérience de la jeunesse, par les présomptions de l'âge viril, ou par quelque autre vice de la faiblesse humaine. J'ose cependant affirmer que jamais, de ma connaissance et avec mon assentiment, il n'a été fait tort ou violence à aucun de mes sujets...".

INTRODUCTION

Cette abdication, l'empereur et ses conseillers la préparent depuis une dizaine d'années. Charles se préoccupe beaucoup de la formation politique de son fils unique. Les instructions secrètes de 1543 et 1548 sont révélatrices de ce souci. Il montre le même souci de formation quand, après avoir obtenu l'appui de diverses personnalités de nos Pays-Bas, en vue de faire accepter son fils comme son successeur par les Etats-Généraux et Provinciaux, il choisit le trajet du voyage du prince, d'Espagne vers les *pais d'embas*. La voie la plus facile, la plus directe, la plus rapide est la route maritime qui longe, au nord, le littoral atlantique français. C'est celle que choisit l'empereur, habituellement, quand il se rend dans la péninsule ibérique. C'est celle-là qu'il choisira quand il embarquera à Flessingue, le 15 septembre 1556, vers Laredo, un port espagnol sur le Golfe de Castille. Ses sœurs Eléonore et Marie l'accompagneront en Espagne pour une retraite définitive qui ne se prolongera que deux ans, pour les trois personnes.

L'empereur ne choisit pas l'itinéraire le plus facile, le moins fatigant. Dès 1547, il nomme le duc d'Albe, grand majordome de la maison princière; il lui enjoint de préparer un itinéraire de voyage qui sera à la fois maritime et terrestre. Le prince et son escorte devront d'abord longer la côte française de la Méditerranée avant de traverser le nord de l'Italie, le Tyrol, l'Allemagne et, par la Sarre, arriver à Luxembourg et Bruxelles. Cette voie exigera six mois mais elle permettra de déployer une pompe extraordinaire. Le cortège prendra parfois des allures de marche triomphale où se manifestent la puissance et la gloire du souverain.

En choisissant ce projet, Charles Quint souhaite aussi enrichir l'infant d'expériences nouvelles. Il va faire connaissance avec des régions, des régimes politiques, des personnalités, des idées qui lui sont étrangères. Le prince aura besoin de sortir de sa réserve naturelle, d'être moins autoritaire, plus diplomate. Et les conseillers de Philippe s'emploieront à agir dans ce sens. Et, paraît-il, la fin du voyage aurait été meilleure que ne le laissait présager le début.

Mais le but principal de ce qui est une véritable expédition reste évidemment l'investiture de l'infant, dans les diverses principautés qui forment les Pays-Bas. Et cette investiture a elle-même été bien préparée par les personnalités du Conseil d'Etat. L'une ou l'autre lettre d'ambassadeur, publiée par Gachard, est claire. Cette investiture prématurée a d'abord soulevé, chez les juristes des assemblées provinciales, une opposition de principe: comment, en cas de difficulté majeure, pourrait-on obéir à deux maîtres, à la fois? Mais, après une mise au point, le principe du serment a été accepté. Et, à l'issue du voyage, l'infant entrera solennellement dans chaque *chef-ville* et prêtera le serment requis par la tradition locale.

Par ailleurs, la signature par la Diète impériale, le 26 juin 1548, de la Transaction d'Augsbourg et celle, le 4 novembre 1549, de la Pragmatique Sanction, me paraissent elles aussi procéder de la même prudence et prévoyance politiques de la part de Charles Quint.

Dès mars 1547, le voyage se prépare. A cette époque, en effet, Philippe II de Croÿ, duc d'Aarschot, sénéchal de Brabant et grand bailli de Hainaut, reçoit de l'empereur, la mission de constituer la garde d'honneur du prince. Avec cent cavaliers armés, il se rendra sur le Rhin, à Bruchsal (cf. Marie-Thérèse DOVILLEE, dans sa traduction de Vincente ALVAREZ, *Relation du Beau Voyage que fit aux Pays-Bas, en 1548, le prince Philippe d'Espagne, Notre Seigneur...*, Bruxelles, 1964, p.67, note 1).

Le 2 octobre 1548, l'infant d'Espagne, accompagné de personnalités ecclésiastiques et d'aristocrates de haut rang, quitte Valladolid, de bon matin. La liste des cardinaux, ducs et grands seigneurs qui l'accompagnent est impressionnante. Mais ce n'est pas le moment d'en parler. Nous renvoyons les curieux à Marie-Thérèse DOVILLEE, *op.cit.*, et à l'historiographe espagnol Juan CALVETE DE ESTRELLA¹.

Avant d'arriver à Barcelone, le prince va se recueillir au monastère de Montserrat. On y vénérât une statue de la Vierge que les ans et la fumée de dizaines de bougies brûlant en son honneur avaient presque rendue noire². La pause de trois jours au monastère bénédictin apparaît comme une sorte de retraite, d'exercice pieux avant le voyage à entreprendre avec ses périls.

INTRODUCTION

Le prince entre à Barcelone, le 14 octobre. Il y demeure trois jours. "Il n'y eut pas de très grandes fêtes, si ce n'est quelques mascarades" (cf. Marie-Thérèse DOVILLEE, *op.cit.*, p.17)³.

Le prince et son escorte se rendent sur la côte afin d'embarquer. Le temps défavorable retarde l'embarquement. Son Altesse, le 1^{er} novembre, prend possession de la galère qui lui est réservée. Mais le mauvais temps persistant fait remettre constamment le départ. Après des ordres contradictoires, on en est réduit, le 9 novembre, à quitter, à force de rames, les eaux espagnoles et on arrive en vue d'Aigues-Mortes, un port français. On y séjourne six jours, sans descendre à terre. Il faut éviter les incidents. Le temps reste mauvais. Les habitants d'Aigues-Mortes offrent de la nourriture fraîche, payée généreusement. La prodigalité financière est une des nécessités ostentatoires de cette expédition qui, par moments, a des allures de parade triomphale.

La flottille du prince, composée de plusieurs dizaines de galères et d'un nombre plus important de bateaux moyens ou petits fera du cabotage le long du littoral français, entre Perpignan et Nice, qui n'appartiennent pas encore à la France. On n'entrera à Gênes que le 25 novembre.

Après un séjour prolongé à Gênes où l'entrée solennelle du prince et son accueil triomphal par les autorités ne se font que le 8 décembre, S.A. quitte la ville, alors que la neige tombe à gros flocons. Ce qui rendra très difficile la route à travers la montagne.

Le 19 décembre, on arrive à Milan. Depuis 1535 et le décès du dernier Sforza, Charles Quint annexa le Milanais aux possessions des Habsbourg et investit du duché, son fils, le prince Philippe (1540). Ce qui explique l'accueil fastueux reçu et les diverses solennités festives. C'est la gloire du père que l'on célèbre tout autant que le prince devenu duc de Milan. A la prodigalité des uns répond celle des autres. Les deux narrateurs que nous suivons nous fournissent des récits détaillés des événements. On ne peut qu'en recommander la lecture aux amateurs d'histoire. Les narrations sont détaillées. Elles n'oublient rien, ni les personnalités, ni le détail des menus de

INTRODUCTION

banquets. Ils s'attardent volontiers au protocole suivi. Depuis avant le départ de Valladolid, dès le 15 août 1548, le service à table se fait suivant le protocole bourguignon, plus sévère que l'espagnol. Ce qui explique en partie la minutie avec laquelle Vicente Alvarez rend compte de la manière dont se passent les repas. Outre les banquets, les tournois équestres, la visite du château avec ses innovations militaires, les bals, on notera la représentation de deux comédies, à quelques jours de distance. Elles durent, l'une, sept heures, et l'autre, neuf heures. S.A. apprécie fort, paraît-il, ces divertissements scéniques qui le changent un peu des tournois pédestres et équestres, des parades où les quadrilles équipées en grand arroi rivalisent de distinction, d'élégance, de somptuosité dans le harnachement des chevaux ou l'apparat vestimentaire. Les descriptions sont si précises qu'il ne serait guère malaisé de redessiner l'allure de ces cavaliers. Quant au prince, on a l'impression qu'il ne porte jamais deux fois le même costume.

Après un séjour milanais de dix-neuf jours, on reprend la route. Le 7 janvier 1549, on passe par Marignan, Lodi, Crémone. Le 13, on arrive à Mantoue. L'entrée qu'y fait S.A. y est amicale et solennelle. Le 17, on repart par Villafranca. A la frontière du duché de Milan, les compagnies d'hommes d'armes, qui avaient accompagné S.A. dans le Milanais regagnent leurs garnisons. On entre, en effet, en Allemagne. Et le cardinal de Trente assume l'escorte avec un grand nombre d'arquebusiers et de lansquenets. Parmi les personnalités qui président à l'entrée triomphale, une pléiade d'ecclésiastiques de haut rang, car nous sommes en plein concile, et, parmi les notabilités civiles, le duc de Saxe. Vicente Alvarez ne manque pas de juger de la beauté des femmes. Ce qui lui arrive parfois au cours de son "reportage". Une seule de ces dames trouve grâce à ses yeux. Il semble que l'on ait mangé et bu beaucoup pendant ce séjour à Trente. Aux banquets, aux bals succédèrent les pétarades et les fusées des feux d'artifice. Après un tournoi à pied où l'on s'affronta avec des piques et des épées, se présente un grand serpent avec de grandes ailes, une sorte de dragon, qui lance du feu sans arrêt et de partout. Des combats et manœuvres

guerrières se succèdent. "De l'autre côté de la place, on avait représenté l'entrée de l'enfer. Devant la porte, on voyait Hercule avec, enchaîné, le chien Cerbère". Beaucoup de diables sortent de la bouche d'enfer qui, dans mon imagination, doit ressembler à celles des mystères médiévaux. Ces diables tirent une mule dont le dos, protégé par un manteau, pétarade (lance des fusées pétaradantes). La fête fut joyeuse. Les drôleries des diables et la magnificence des feux d'artifice s'accompagne d'un banquet et d'un bal où tout le monde danse, y compris les cardinaux.

S.A. quitte Trente, le 29 janvier. La route est celle du col du Brenner: Tramin, Bolzano, Brixen-Bressanone, Sterzing-Vipiteno, Steinach. Dans le Tyrol, remarque Vicente Alvarez, il y a "de jolies femmes, surtout parmi les gens du peuple". On arrive enfin à Innsbrück, une belle ville du comté du Tyrol. Lors des soirées, observe le narrateur espagnol, les dames sont bien coiffées et relativement bien habillées, "... car ce n'est pas l'usage, en Allemagne, de dépenser beaucoup, ni en vêtements, ni en bijoux... Elles n'étaient pas très belles et les dames que j'ai vues en Allemagne étaient toutes plus laides que les femmes du peuple".

Le 6 février, le prince quitte Innsbrück pour Munich. Il loge le 15 février, dans cette ville, capitale du duché de Bavière. Il semble que la cour ducal soit restée catholique. Banquets et bals dans le palais ducal.

Le 19 février, S.A. quitte Munich où elle est arrivée le 15. Vicente Alvarez note qu'au cours d'un repas fort joyeux auquel participaient le duc de Saxe et le cardinal de Trente, on but beaucoup, "... et je vis S.A. boire les fonds de verre des autres. C'était tellement étranger à sa condition que je compris qu'il faisait beaucoup de choses de ce genre-là pour faire plaisir aux gens, mais contre sa volonté. Cela doit être bien dur pour un aussi grand prince de dissimuler sa vraie nature et sa gravité et de sembler prendre plaisir à une chose si éloignée de sa condition...".

Le 21, le prince et sa suite arrivent à Augsbourg. Les gens y sont "mauvais". Comprenez qu'ils sont presque tous luthériens. Jusqu'à présent, dans les Etats du cardinal de Trente, dans le

INTRODUCTION

comté du Tyrol, et dans le duché de Bavière, la population est restée fidèle au catholicisme. Les habitants d'Augsbourg sont courtois et propres alors que, en Allemagne, les gens sont "d'habitude sales et grossiers".

Après quatre jours à Augsbourg, S.A. reprend la route vers Ulm où on loge, le 27 février. C'est à Ulm qu'arrive le duc d'Aarschot "avec ses compagnies qui se trouvaient aux frontières de Flandre: ils accompagneront S.A. jusqu'à Bruxelles".

La route vers Luxembourg et Bruxelles se poursuit par Heidelberg. On y loge le 7 mars. Le 11 mars, on franchit le Rhin. A Spire, sur le bord occidental du fleuve, attendent les hommes d'armes de Flandre, c'est-à-dire des Pays-Bas. On compte mille deux cents cavaliers, bien équipés. On repart de Spire, le 13 mars pour traverser la Sarre. On passe la Moselle. Le 22 mars, c'est Luxembourg, puis Arlon, Bastogne, La-Roche-en-Ardenne, Marche-en-Famenne, Ciney, Namur, Wavre.

Le 1^{er} avril 1549, S.A. quitte Wavre pour Tervueren. Marie de Hongrie a fait préparer un repas dans un cadre agreste où l'on chasse le cerf. Les dames de la cour et des représentants de la noblesse du pays présentent leurs hommages au prince. Le repas est servi dans une grande salle du château de Tervueren. Deux chaises à dossier sous un dais sont réservées au prince et à la reine, la maîtresse de maison. Le prince et sa tante font alors asseoir le cardinal de Trente et les deux duchesses "et on leur servit à manger en abondance et en grand ordre. Il en fut de même aux autres tables, où avaient pris place les seigneurs, les chevaliers et les domestiques de S.A.".

Après le repas, on se rend dans la plaine où doit se dérouler un simulacre d'affrontement guerrier. Un de ces spectacles militaires dont on raffole à l'époque. On pense notamment à la prise d'assaut du château des hommes sauvages, lors de la journée passée à Mariemont, près de Binche, le jeudi 29 août 1549. La plaine où se déroulent le combat et les tournois se situe à la bruyère de Haeren, à deux kilomètres de la ville. Pour le spectacle, on a édifié une gracieuse maison en bois décorée avec beaucoup d'art. Et Vicente Alvarez, qui me semble un spécialiste dans ce domaine, ajoute que les dames sont très belles, "en tout

INTRODUCTION

cas de meilleure mine que les Allemandes qui ont un air commun...".

Après le spectacle, le prince se dirige vers Bruxelles dont il franchit l'enceinte. Quant à Marie de Hongrie, elle s'éclipse afin de laisser au seul prince les honneurs de l'entrée solennelle par les rues pavées, décorées d'arcs de triomphe et de "torches placées en file sur des piliers peints".

Le prince a été accueilli, avant l'entrée en ville, par les bourgmestres et l'édilité communale, à cheval. Ils sont tous vêtus de velours de satin cramoisi. Cinq cents cavaliers en drap rouge les accompagnent. Tout ce monde escorte le prince, isolé, jusqu'au palais du Coudenberg. Eléonore d'Autriche, la reine douairière de France, la veuve de François I, qui est la sœur aînée de Charles Quint, attend son neveu, à la porte d'entrée. Marie de Hongrie est là aussi. Le trio familial se dirige vers l'appartement de Sa Majesté. Celle-ci semble malade. Mais elle fait un effort et se tient debout près du mur. S.A. entre, se décoiffe, s'avance vers le milieu de la pièce. Sa Majesté va vers S.A. qui tombe à genoux devant son père qui relève le fils et le tient embrassé. Le quatuor familial se retire alors dans les appartements privés. La partie officielle de la journée se termine.

Ainsi, ce 1^{er} avril 1549, dans le fracas guerrier et le tumulte joyeux de plusieurs dizaines de milliers d'habitants en fête, se termine à Bruxelles, ce long et épuisant voyage. Il a mené l'infant d'Espagne, vers nos *païs d'embas*. Pareille expédition comporte toujours des risques. Comme prévu, elle ne s'est pas déroulée sans incident de toute nature. Mais c'est là un écueil dérisoire. Pour l'essentiel, ce voyage s'avère une pleine réussite. Malgré la fatigue physique et, par moments, de la lassitude, il semble bénéfique. Il a dû contribuer à l'expérience politique du prince. Il lui a appris bien des choses, sans doute, sur les hommes, les personnalités rencontrées, et sur la diversité des mœurs, des principes politiques ou religieux.

Mais ce n'est pas là, la finalité essentielle du voyage. Certes, celui-ci prend souvent des allures de triomphe à l'antique. La réception du fils permet de chanter, d'exalter, de magnifier la gloire du père, l'*imperator* victorieux et invincible. Les entrées

INTRODUCTION

dans les villes, les réceptions accoutumées, la générosité ostentatoire, les multiples solennités festives avec leur élégance vestimentaire, les recherches chorégraphiques constituent autant d'hymnes à la gloire impériale. Malgré cela, le but premier de Charles Quint ordonnant ce voyage est la préparation de son abdication. Il veut éliminer, dès que possible les difficultés qui pourraient se présenter. Souci de monarque, souci de père! Depuis quelques années, les juristes du Conseil d'Etat et la noblesse proche du souverain préparent l'accession au trône de Philippe. La correspondance diplomatique indique que les obstacles sont levés. Les personnalités des Etats-Généraux acceptent de prêter serment au prince, bien qu'il semble difficile, au début des négociations, de jurer fidélité et obéissance à deux maîtres à la fois. Bref, après une pause et un repos bien mérités, le prince se remettra en route afin de procéder à l'échange des serments, dans chacune des villes importantes de nos principautés. Rappelons que ces principautés qui constituent le territoire sont au nombre de dix-sept. Parmi elles, on compte quatre duchés, six comtés, deux marquisats, cinq seigneuries. Chacune de ces principautés comporte une assemblée représentative. Ce sont les Etats-provinciaux qui sont composés de représentants de l'Eglise, de la Noblesse, et de la Bourgeoisie des villes. L'échange solennel des serments se fera dans ces assemblées ou sur la place publique au cours d'une cérémonie où le populaire donne libre cours à sa joie. Parfois amorcée, alimentée et encouragée par la mise en perce de tonneaux de cervoise.

Avant d'effectuer, dans chaque principauté, cet échange des serments, le prince prend quelque repos à Bruxelles où on lui offre des divertissements variés. Ceux-ci, inévitablement, sont de même nature que ceux qui ont rompu la monotonie du voyage. Aux banquets protocolaires succèdent des soirées dansantes. On y rivalise d'élégance dans des divertissements chorégraphiques multiples avec des ballets. Dans les "mascarades", les danseurs, femmes et hommes, feignent de dissimuler leurs traits sous des petits masques arrondis et ils endossent des déguisements complets ou partiels. Des jeux

INTRODUCTION

sportifs agrémentent parfois la journée. Le prince va chasser dans un bois. Il y tue deux sangliers, à coup d'épieu. Ou l'on suit la reine Marie, la "Diane chasseresse", dans une chasse à courre. On organise des tournois et leurs "entrepreneurs" rivalisent d'ingéniosité, en imaginant des prétextes ou des canevas différents. Ou, encore, à la suite du prince et des nobles de la cour ou de la maison princière, on rivalise de piété démonstrative. Les fêtes du calendrier ecclésiastique offrent de belles occasions. Aujourd'hui encore, la chronique évoque parfois encore l'étonnant spectacle de l'*Ommegang* de Notre-Dame du Sablon, dans le cœur de Bruxelles. Cette procession pittoresque était l'un des événements capitaux de la vie quotidienne de la capitale. Son imagerie restait moyenâgeuse. Et une reconstitution fidèle me semble irréalisable. Cet *Ommegang*, ce "tour", comporte l'habituel mélange du sacré et du profane. Aux côtés des prêtres et des moines, avec les corps saints, le monde laïc rivalise de piété. Les membres des confréries, des corporations, des guildes et leurs enseignes, défilant en bel appareil escortent les effigies de leurs saints patrons. Les bourgeois, parfois, paradent et portent l'arquebuse. Au commandement du doyen de la gilde ou du sergent de la compagnie, les armes chantent la gloire du saint et de la Vierge à la couronne d'or. Des géants défilent issus de la Bible ou du mythe populaire médiéval. Ce sont aussi parfois les monstres qu'ont enfantés les bestiaires des siècles révolus. Et le valeureux saint Georges, le patron de nos arquebusiers, caracole sur son destrier, devant le dragon qu'il a maîtrisé. Ou encore saint Michel terrasse l'Esprit malin, alors qu'autour d'eux batifolent des diables encornés, aux hures noires comme le corps à la queue capricieuse. Ce zoo des animaux fantastiques n'a rien de statique. C'est un monde en perpétuel mouvement qu'animent mille inventions cocasses. Leurs animateurs s'amuse des surprises et de la joie du bon peuple. Mais la cour, la noblesse ne dédaignent pas de participer en grand arroi. Ils escortent ou portent cérémonieusement, enluminés de la majesté du pouvoir, telles reliques illustres que protègent des châsses d'or et d'argent. Une ambiance festive étonnante!

INTRODUCTION

Parmi ces divertissements offerts au prince, à Bruxelles, on notera le tournoi du 5 mai 1549. Il nous intéresse spécialement car, à son issue, on annonça les "triumphes" que la reine Marie organisait, dans son château de Binche, en l'honneur de l'empereur et de son fils. Une lettre émanant des chevaliers errants de la Gaule belge ainsi qu'un cartel placardé sur la porte du palais du Coudenberg invitaient la noblesse de sang et d'armes, à participer au jeu de l'aventure de l'épée, qui se déroulerait les dimanche 25 et lundi 26 août.

Ce tournoi du 5 mai sur la Grand-place de Bruxelles est d'une somptuosité qui éclipse tous les autres.

La fête est d'abord prévue pour le dimanche 8 avril. Des placards annoncent une joute courtoise. Les lances des combattants comporteraient des fers rabattus afin de diminuer les risques de blessures graves.

Malgré les placards apposés, on décide de retarder la fête. Elle se déroulera le dimanche 5 mai. On justifie ce report par le fait qu'on se trouvait en Carême, période de pénitence, d'abstinence et de jeûne. Il semble aussi, d'après l'historiographe espagnol Calvete de Estrella, que la fête exige un temps de préparation plus long que prévu. Il convenait, en effet, de prévoir non seulement une joute mais aussi un plantureux banquet qui aurait lieu à l'hôtel de ville. Les "entrepreneurs" de la joute, sur les instances de la cour, reportent donc la fête au 5 mai, soit quinze jours après Pâques.

L'historiographe espagnol nous décrit la place décorée, les tribunes des notables, les lices derrière lesquelles se tient le peuple alors que les privilégiés s'installent aux fenêtres des maisons pavoisées. Son témoignage fourmille de détails qui font revivre le tournoi qui se clôt par une sorte de carrousel où les cavaliers rivalisent d'élégance vestimentaire et de distinction dans le comportement.

Après ce tournoi éblouissant, la fête s'achève par un banquet. Il se donne à l'hôtel de ville. Ce sont les autorités municipales qui reçoivent. Le protocole accorde, comme de coutume, les places d'honneur à la famille impériale et à la noblesse. Aux côtés de l'empereur, ses sœurs Eléonore, reine

INTRODUCTION

douairière de France, et Marie de Hongrie, ainsi que Philippe, son seul fils et son héritier.

Le banquet se termine. A la porte de la salle, apparaît un personnage que connaissent bien les nobles et les bourgeois qui apprécient les romans dits de chevalerie. Ceux dont se moquent Cervantès et son Don Quichotte de la Manche. Il s'agit, en effet, d'un "chevalier errant et aventureux". Comprenez par là que ce chevalier, fidèle à l'idée que le Moyen Âge se fait de la chevalerie, "chemine" à travers les pays. Il recherche l'aventure afin de venger la veuve et l'orphelin, de défendre la vertu en péril de la jeune fille éplorée aux prises avec un dragon, un géant, un monstre maléfique. Il s'agit là de l'idéal d'un monde féodal en voie de disparition. La littérature médiévale a exalté cet idéal noble et généreux à travers les chansons de geste, les poèmes courtois, ceux de Chrétien de Troyes, de la matière de Bretagne et du cycle arthurien. La noblesse européenne et une partie du peuple, au milieu du seizième siècle, restent friandes de ce genre de littérature d'imagination. Depuis le quatorzième siècle, aux poèmes en vers assonancés, ont succédé, sur les mêmes thèmes, les remaniements en prose des œuvres anciennes. Et même des écrivains ont surgi, développant des thèmes analogues. Le milieu du seizième siècle apprécie les aventures d'Amadis, un héros amoureux qui connaît les intrigues les plus étonnantes. C'est ce monde dans lequel l'idéal, l'héroïsme, la bravoure, l'amour, la générosité sont illustrés et vivifiés par la littérature romanesque, qui sera celui des neuf journées des "triumphes" de Binche. Et c'est dans ce monde en dehors du temps présent que les organisateurs du jeu de l'aventure de l'épée, des dimanche 25 et lundi 26 août 1549, iront puiser le canevas du jeu. Il se présente comme la quête de l'épée magique, celle que, seul, le héros prédestiné sera capable d'arracher d'un seul coup, de son "perron", de sa colonne de pierre. Cette épée, c'est Excalibur, l'arme magique du roi Arthur et des chevaliers de la Table Ronde. C'est celle aussi que, de son bloc de pierre, retire sans effort, Galaad, au cœur pur, plus capable par sa vertu d'accéder au Graal que son père Lancelot du lac.

INTRODUCTION

Notre chevalier "errant et aventureux" monte donc l'escalier extérieur de l'hôtel de ville. Il se présente à la porte de la salle. L'homme n'a rien de glorieux. Son voyage, ses combats ont été rudes et difficiles. Son "aventure" n'a pas été couronnée de succès. Il revient, verrons-nous, d'un pays où sévissent l'enchanteur Norabroc et ses maléfices. Le chevalier est épuisé. On devine sa lassitude morale. C'est de l'aide qu'il implore et ce secours ne peut venir que de la noblesse, celle du "sang et des armes".

Le chevalier franchit le seuil. On lui permet d'approcher de la table impériale. Il tombe respectueusement à genoux et présente à Sa Majesté une lettre de plusieurs feuillets de papier à l'écriture serrée régulière. Charles reçoit la lettre, fait mine d'en prendre connaissance. Il prie un des hérauts d'armes de la lire à haute voix afin que tous l'entendent. La lettre lue, l'empereur autorise le jeu de l'aventure de l'épée qui se déroulera à Binche, les dimanche 25 et lundi 26 août 1549. Le jeu, apprendrons-nous beaucoup plus tard, se déroulera au sud-est de l'enceinte fortifiée urbaine, au-delà de la porte Saint-Paul. La campagne y est verdoyante et, dans le vallon, coule une petite rivière dont la dénomination, la Samme, d'origine celtique, évoque le caractère paisible. Ces prairies avec une métairie appartiennent à l'ancien domaine comtal du mont Saint-Berger. Les péripéties des joutes, l'élégance des cavaliers, les trouvailles vestimentaires pourront être admirées et commentées des terrasses et fenêtres de l'ancien château comtal, rénové par l'architecte et sculpteur montois Jacques du Brœucq.

La lettre lue à haute voix, l'empereur annonce qu'il assistera aux festivités binchoises. Il autorise le chevalier à apposer sur la porte du palais du Coudenberg, le cartel qu'il a amené avec lui.

Les commentaires, ajoute Calvete de Estrella, vont bon train. Les assistants se réjouissent d'assister aux fêtes binchoises et espèrent y jouer un rôle honorable.

Cette lettre, lue au soir du 5 mai, à l'hôtel de ville de Bruxelles, sera entendue, une nouvelle fois, à la veille du jeu de l'aventure de l'épée, dans la soirée du samedi 24 août 1549.

INTRODUCTION

Cette lettre, dont l'intérêt est multiple, se trouve à Vienne. Nous en publions ici le texte, sa transcription, sa traduction libre avec le plan, ainsi que des notes philologiques ou historiques.

Le cortège impérial est arrivé à Binche, dans la soirée du 22 août. Il venait de Beaumont, une autre "bonne ville" du comté de Hainaut. L'empereur et le prince, ainsi que leur imposante escorte, ont dû, comme axe principal, suivre en partie le chemin dit de Hurtebise. Ils ont franchi la Sambre et se sont dirigés de Merbes vers Waudrez.

L'arrivée du cortège impérial n'offre pas la pompe, l'apparat des entrées dans les villes importantes des principautés, celles où la solennité prélude à l'échange des serments. Binche est une ville petite. Elle compte sans doute environ trois milliers d'habitants. Son grand mérite est d'appartenir en viager à la gouvernante des Pays-Bas. Marie a reçu de son frère, en remerciement des services rendus, la ville et terre de Binche. L'acte par lequel Charles Quint cède temporairement, durant sa vie, à sa sœur Marie, les revenus et les droits du *chastel, ville, terre et seigneurie de Binch*, date du 20 février 1545⁴. Marie accélère la procédure juridique et légale de transfert de propriété. On devine ses intentions. Elle désire rénover le vieux château comtal dit de la Salle. Elle confie cette restauration à un architecte et artiste hainuyer de grande valeur, Jacques du Brœucq qui, comme beaucoup des artistes ou sculpteurs de cette époque, a séjourné en Italie dont il a admiré l'essor artistique de la Renaissance.

Marie, pour agrandir les jardins de l'ancien château de la Salle, fait acheter des propriétés qui jouxtent la collégiale Saint-Ursmer. Il y a là des maisons qui bordent la rue (l'actuelle rue Haute), qui mène à la Porte et, au-delà, vers la carrière de la Roquette. Le chapitre cathédral Notre-Dame de Cambrai et des particuliers y ont là des propriétés que, dirions-nous, on exproprie. Il y a même une étonnante ruelle poitevin, ou poitenin, dont le *posty*, la poterne, ouvert dans la muraille, semble donner un accès direct au château.

Il est visible que la reine Marie, dès le début de 1545, a en tête un projet. Celui de rénover son château démodé, d'en faire

INTRODUCTION

redessiner les jardins agrandis. Et ce projet qui exigera des démarches multiples et des débours considérables, elle le conçoit dans un but précis. On imagine que, dès 1545, elle souhaite accueillir dans sa belle maison de Binche, son frère et son neveu. En 1545, sans doute ce projet de réception n'est-il pas précis. Il se définira mieux à mesure que les mois s'écouleront, que les murailles nouvelles en grès de Bray sortiront de terre. Marie de Hongrie projettera alors des festivités grandioses, à l'échelle, à la hauteur de la grandeur impériale qu'elle a servie fidèlement depuis 1531 et sa nomination de gouvernante des Pays-Bas. Et Charles Quint agréera ce projet qui, selon l'expression d'un chercheur bibliophile et homme cultivé, le sénateur Van den Corput, professeur à l'U.L.B., constitue le premier acte de l'abdication de Charles Quint. Ces festivités constituent ainsi un acte politique important dans l'histoire de nos régions. Elles amèneront l'empereur, sa famille et la cour à séjourner dans notre petite cité durant neuf jours. Le cortège impérial et princier arrive dans la soirée du jeudi 22 août. Il en repart vers Mons, le samedi 31, dans la journée.

Le calendrier festif de ces neuf journées est varié. Le château, ou palais de la reine Marie, s'embellit de peintures de maîtres européens ou nationaux, de riches tapisseries de laine et de soie, de pièces antiques acquises en Italie, de sculptures qui évoquent les richesses de certains châteaux français de la Renaissance. Des artistes stucateurs italiens sont venus de Naples. Des ébénistes, des spécialistes des charpentes, de Nuremberg ou d'Anvers, ont embelli le château, de plafonds à caissons et à pendentifs, de nymphes et de cariatides. A elles seules, les cheminées monumentales sculptées dans la pierre calcaire d'Avesnes, en Hainaut, enrichissent la salle d'apparat dite aux médaillons, où dans un coin, sur un plancher surélevé, s'installe la famille impériale, un peu à l'écart.

Dans ce cadre où fleurissent l'art et l'opulence, on festoie. Chaque soir, un banquet cérémonieux réunit les participants. Le protocole assigne les places. Les cardinaux ou ecclésiastiques de haut rang, les princes, les ducs, les comtes sont honorés, à l'occasion, par le maître de céans. La famille impériale quitte

INTRODUCTION

parfois son isolement pour s'asseoir à l'une ou l'autre table et honorer ainsi telle personnalité.

Et quand le repas est terminé et qu'on a apprécié les desserts, un orchestre s'installe au balcon de la salle aux médaillons. Le bal commence. Parfois, introduisant des éléments de mystère et de gaieté, des danseurs sont masqués, ou même travestis ou déguisés.

Les journées se passent différemment suivant les uns ou les autres. Les uns vont à la chasse, participent avec la reine à une chasse à courre dans un des bois de la région, vers la Sambre ou vers la Haine et la maison de plaisance de Mariemont. D'autres lézardent au soleil, prennent plaisir à admirer à loisir les collections royales. Plusieurs des neuf journées sont réservées à des joutes, à un simulacre de prise de bastion. Outre le jeu de l'aventure de l'épée des 25 et 26, on a prévu sur la place du marché de la ville, afin de complaire aux habitants, un tournoi équestre doublé d'un carrousel que troubleront à la fois l'exiguïté des lieux et une pluie drue d'orage. Celle-ci oblige la cour et les invités à rentrer au palais. Un dernier banquet réunit tout le monde. A minuit, la cour et les seigneurs invités se rendent dans une salle basse. On y a installé une machinerie ingénieuse. Dans un décor céleste, des sucreries aromatisées pleuvent. Sur des tables descendent tour à tour, d'un caisson appliqué au plafond, de curieux desserts. Toutes sortes de gibier et de poissons sculptés dans du sucre et du massepain accompagnent des fruits variés. On imagine que les pâtissiers de la maison royale ont été à la peine. Dans un coin de la salle, d'une fontaine dans un rocher, coulent quatre sortes de vin. "Ainsi se terminèrent les fêtes de Binche, dignes d'éternelle mémoire."

Revenons au samedi 24 août. Ce jour-là, la reine a prévu pour ses hôtes, une série de joutes pédestres. Après la messe en l'honneur de saint Barthélemy et, le repas de midi terminé, on se dispose à aller admirer et apprécier les combats. Ceux-ci se dérouleront dans la cour du palais dont la superficie permet ce genre de compétition sportive. Au centre, une lice réservée aux combattants. Un des côtés de la cour est formé par un nouveau

INTRODUCTION

bâtiment en grès de Bray aux hautes fenêtres Renaissance dont l'encadrement, les meneaux et croisillons sont en calcaire blanc d'Avesnes. Ce bâtiment abrite, au premier étage, la salle d'apparat, et les appartements impériaux. Les fenêtres de la salle d'honneur donnent vers la campagne et le mont Saint-Berger. En façade vers la ville, une galerie fermée. Elle permet aux dames des nobles participants ou invités et à celles des maisons royales, d'assister aux compétitions. De riches tentures décorent les fenêtres où sont disposés des coussins d'étoffe de soie brochée d'or ou d'argent et rehaussée de dessins. Sur la terrasse entourée d'une balustrade en marbre sculpté qui couronne cette aile du palais, prennent place un grand nombre de dames et de chevaliers. Les juges s'installent. Une tribune les abrite. On l'a installée de l'autre côté de la lice, en face des appartements impériaux et du nouveau bâtiment Renaissance édifié. A la tête des juges, Don Fernand Alvarez de Tolède, duc d'Albe. Puis un Lalaing, sans doute le comte de Hoogstraeten, un des familiers de la cour de la reine, qui possède, à Binche, à proximité du palais, une résidence entre les rues Saint-Paul et Saint-Moustier. Avec eux, Renaud de Brederode et Claude Bouton d'ascendance et de naissance bourguignonnes. Bouton, de petite noblesse, est seigneur de Corbaron, près de Beaune. C'est un de ces Bourguignons qui, après le démembrement des Etats de Charles le Téméraire, resta attaché aux descendants du duc de Bourgogne et les servit dans les Pays-Bas. Il jouera, les 25 et 26 août 1549, le rôle du nécromant, de l'enchanteur Norabroc. Ce nom de fantaisie a été créé en reprenant l'anagramme de Corbaron. Autour des juges, des rois d'armes aux tenues armoriées et des chevaliers qui les assisteront matériellement.

Le tournoi de cet après-midi comporte une série de joutes pédestres. On se présente en équipes, dans lesquelles on se groupe par nationalité ou par affinité. Les "tenants" du tournoi, ceux qui lancent le défi, appartiennent à la noblesse des Pays-Bas. Avec les trois Trazegnies, le marquis de Bergues, Baudouin de Blois, Charles de Berniemicourt. Les "tenants" se présentent accompagnés de fifres et de six tambours, de douze hommes d'armes, de deux pages, et de douze chevaliers pour parrains.

INTRODUCTION

On devine la rutilance du spectacle: les dames dans leurs atours, la noblesse en grand arroi, les lansquenets ou mercenaires en armures ou casaques de cuir, les pages courant d'un invité à l'autre. Et sur ce fond de décor, des chevaliers armés qui, au rythme des hauts tambours et au son aigret des fifres, s'avancent dans l'arène, saluent respectueusement l'empereur, les reines, le prince. Les costumes sont riches. L'opulence est une des caractéristiques externes de la noblesse. On rivalise d'élégance vestimentaire. Chaque quadrille qui se présente, comme les "tenants", a choisi un uniforme. Au-dessus des pièces de l'armure, du brocart, de la soie, du velours, du satin. Les culottes, en haut des chausses, sont courtes et rembourrées. Les taillades laissent apparaître un tissu d'une autre couleur complémentaire.

Ainsi ce jeu sportif apparaît aussi comme un concours d'élégance masculine. Beaucoup des grands personnages du Gotha européen rivalisent d'habileté, d'adresse, de courage dans la pratique du métier des armes. Mais il convient de signaler une fois encore les rivalités ostentatoires, le souci d'élégance, témoignage d'opulence. Et les relations contemporaines que nous possédons sur les fêtes de Binche permettent parfois de soupçonner ces rivalités, par le truchement de l'anecdote⁵.

Et, au soir de ce samedi 24 août, après le banquet, un héraut d'armes relut à haute voix la lettre des chevaliers errants adressée à l'empereur. Le document exposait la situation catastrophique de la ville de Binche, soumise aux maléfices de Norabroc. Il réclamait le concours des chevaliers. Il convenait de ruiner les entreprises néfastes de l'enchanteur en mettant en relief le chevalier, choisi par le destin, qui dégagerait l'épée magique de la colonne de pierre.

Le jeu de l'aventure de l'épée, auquel on est convié pour le lendemain, pourrait être présenté comme un simple divertissement sportif réservé à la noblesse. Effectivement, il s'agit d'un tournoi, de joutes aux difficultés graduées. Le candidat à la victoire finale doit franchir trois passages ou "pas" qui sont défendus, chacun, par un chevalier habile, expérimenté. La victoire est reconnue par l'inscription du nom du vainqueur

INTRODUCTION

dans une sorte de palmarès honorifique. Il recevra aussi un riche bijou, un *crancelin*.

Cet aspect sportif des joutes ou du tournoi n'est pas l'essentiel. Ce divertissement n'est qu'un prétexte. Le dernier des candidats sera le prince Philippe. Il se présentera à la fin de la journée du lundi 26 août. Et ce jeu au canevas romanesque a été conçu pour célébrer la victoire politique du souverain. Charles Quint, rappelons-le, a obtenu, soutenu par la haute noblesse du Conseil d'Etat et ses juristes, que les Etats-Généraux acceptent anticipativement l'échange des serments. Déjà, quelques-unes des assemblées provinciales ont reconnu le prince comme l'héritier naturel en lui jurant allégeance.

La reine a souhaité célébrer cette victoire politique. Celle-ci, n'est-elle pas l'aboutissement du projet d'un monarque et d'un père? La succession ne deviendra effective qu'avec l'abdication de Charles Quint, le 25 octobre 1555. Le souverain peut se tranquilliser, son fils continuera son œuvre.

Cette célébration à consonance politique nationale, Marie de Hongrie veut la concevoir comme un divertissement qui prendra place dans les neuf journées des "triumphes". On conçoit, ce qui me semble original, de l'habiller d'une affabulation romanesque. On se fondera sur une sorte de mythe européen qu'est celui de l'épée magique. Seul, peut la retirer du rocher et la manier, le chevalier courageux, vertueux que Dieu, ou le destin, a élu. Les joutes multiples, à cause de leur aspect compétitif, sont appréciées par ce public. Elles constitueront la substance de l'action dramatique. Une note divertissante sera donnée par la fable romanesque. Une fable à laquelle ce monde est sensible. En 1549, on n'écoute plus guère le conteur itinérant, le barde, qui récitait les vers assonancés de la Chanson de Roland avec Charlemagne, Merlin, Ganelon et l'épée Durandal. Le trouvère ne chante plus les romans de la Table Ronde, le roi Arthur avec Excalibur, son épée enchantée, Galaad qui réussira à dégager la lame du rocher et, qui, seul, accédera au Graal. Mais leur souvenir subsiste. Leurs aventures se poursuivent. Des œuvres nouvelles naissent. Des remaniements en prose ont remplacé les vers assonancés. A travers l'Europe, se révèlent des

INTRODUCTION

traducteurs, des auteurs comme Herberay des Essars. Ils font vivre une littérature où la chevalerie est exaltée à travers les aventures, l'intrigue amoureuse aux multiples rebondissements. On connaît les *Amadis*, en Espagne, en Italie, en France, aux Pays-Bas. Ce qui explique l'interprétation de certains témoins oculaires des fêtes qui parlent du jeu de l'aventure de l'épée, comme étant inspiré par les *Amadis*.

A cette littérature en vogue, on empruntera des éléments de décor: l'île "aventureuse" où se joue l'aventure de l'épée; le château dit "ténébreux" qui se dissimule; le "pas" fortuné, le passage où se joue le destin; la tour "périlleuse", qui annonce le danger à affronter; dans l'île, le rocher, et sur le rocher, la colonne de pierre, ou "perron", dans laquelle est plantée la lame que, seul, un chevalier choisi par Dieu, un prince, pourra arracher, à l'instar des héros de la mythologie européenne.

Bien d'autres éléments sont inspirés par le roman de chevalerie. Ainsi, la joute commence par le franchissement d'un pont jeté sur une rivière "large et profonde". Il y a un peu partout des obélisques, des colonnes aux inscriptions dans une langue ancienne mystérieuse. Il y a une barque et un "patron" et des rameurs aux costumes singuliers et sibyllins.

Il y a aussi les surnoms empruntés par les candidats ainsi que les éléments de travestis qu'ils coiffent ou endossent au-dessus de l'armure. Le prince a choisi de prendre le surnom d'un des personnages de l'*Amadis* (livre II, chapitre V)⁶.

Les défenseurs des trois "pas" ont des surnoms qui évoquent des animaux fabuleux. On retrouve le griffon rouge, l'aigle noir, le lion d'or sur les étoffes de soie, de satin, de brocart qui flottent ou pendent par-dessus les armures. On les retrouve coiffant l'armet ou le heaume, ou décorant l'écu et le caparaçon, le guidon, la bannière ou l'oriflamme.

Les candidats adoptent des surnoms romanesques que l'on repère par des détails vestimentaires empruntés. Le nain, qui les attend à la tour "périlleuse", les fait souffler dans un cornet d'ivoire. On rencontre, par exemple, le chevalier "ténébreux", au surtout vestimentaire, à l'armure, aux armes, noirs, comme le caparaçon du destrier.

INTRODUCTION

Avec ces costumes et ces armures, le jeu de l'aventure de l'épée a dû constituer pour ceux et celles qui regardaient des terrasses et des fenêtres du palais, un spectacle varié. Parfois, un épisode inspiré par la mode littéraire introduit un élément imprévu. La belle damoiselle, sur son palefroi, arrive éplorée. Elle se plaint de violences subies de la part de deux chevaliers félons. Le premier de ceux-ci est le chevalier du Soleil, *por un sol grande y quatro pequeños que traya pintados y una bandera negra por cimera*, "à cause d'un grand soleil et de quatre petits qu'il portait peints sur le cimier et une bannière noire"⁷.

Il y a aussi le chevalier de la Mule Blanche, celui à l'Ecu Vert, celui aux Trois Etoiles, celui sans Espoir, celui à l'Ecu d'Azur. Il y a même un chevalier Indien au costume de velours noir brodé d'or. Et des dizaines de combattants qui se présentent afin d'arracher l'épée du "perron". Ils portaient tous des surnoms évocateurs.

Mais, comme le savent les spectateurs et acteurs de ce jeu qui théâtralise une victoire politique, c'est à un prince qu'il appartient d'achever cette peu banale aventure de l'épée enchantée. *Que un Principe avia de acabar la estraña aventura de la espada encatada*⁸. Et le jeu, à la fin de la journée de ce lundi 26 août, se termine, comme prévu par la victoire du prince. Seul, il s'avère capable de dégager l'arme du "perron". Cette victoire du prince qui constitue le sommet du spectacle est narrée par les témoins avec une profusion de détails. Le metteur en scène a été attentif à préparer le dénouement. Lorsque le Beau "ténébreux", *Beltenebros*, après avoir franchi les trois passages et vaincu ses adversaires, arrive, escorté de sa suite, il joue en acteur discipliné, le rôle appris. A en croire les narrateurs, les combats sont terribles et les coups, hardis. Nous devinons ce qu'il en est.

A la fin des trois engagements préliminaires, la nuit tombe, *ya el sol era puesto y la noche se acercava* (Calvete de Estrella, livre trois, f°198r°). Le ciel est sombre avec de gros nuages. Dans le Château "ténébreux", des bruits effrayants, les captifs espérant un dénouement rapide. La foule accourt afin d'assister à la victoire du chevalier aventureux, dont le véritable nom reste ignoré. Les gens s'agitent, descendant le mont Saint-Berger afin

INTRODUCTION

de mieux voir les dernières péripéties. On grimpe aux arbres. L'intérêt est grand aussi chez les privilégiés qui assistent au spectacle de près, ou des fenêtres, des terrasses du palais. L'empereur, les deux reines et leurs dames sont très attentifs.

Informé par un roi d'armes de ce qui lui reste à faire, le chevalier *Beltenebros* franchit la rivière sur une barque rutilante à la tente pavoisée. Il révèle son identité au "patron" de la barque. Celui-ci est maître Roger Pathie. Il fait à S.A. un compliment flatteur.

Le "patron" se mue en guide. Il conduit le prince vers le rocher, le "perron" et l'épée. De celle-ci n'apparaissent que la poignée et le pommeau. Ils sont d'une incomparable richesse. Sur le "perron", une inscription rappelle que c'est à un prince qu'il appartient de terminer cette aventure. Philippe saisit l'épée enchantée et la retire de la colonne.

Comme sur une véritable scène de théâtre, les accessoiristes sont de la partie. Des grondements, des cris, des bruits effrayants forgent l'ambiance supraterrrestre ou magique au moment où le prince retire l'épée de sa gangue de pierre, où l'action se dénoue.

Nouvelle allocution de Roger Pathie, le "patron" de la barque. Il se réjouit du succès et, de la part de Marie, la reine fée, il lui offre un fourreau dont la richesse correspond à celle de l'épée.

S.A. reprend le chemin du château, vers la pointe de l'île. Les nuages se dissipent. Un pont apparaît, invisible jusqu'alors, ainsi que le château. La porte de celui-ci est close. A la voûte du porche pend une bouteille. Une foule de chevaliers armés, prisonniers envoûtés par le nécromant Norabroc, en interdit l'accès. Le prince force la défense grâce à l'épée magique. Il brise la bouteille où résident la puissance et l'enchantement de Norabroc. La porte s'ouvre, les chevaliers prisonniers se désenvoûtent. Norabroc, au manteau de brocart, assis sur son fauteuil, contemple, sans bouger, sa défaite.

La nuit est tombée. Le jeu terminé, on remonte au palais par la Porte Saint-Paul. La troupe qui entoure et suit le prince est triomphante tandis que le Château "ténébreux", le rocher, le

“perron” s’écroulent au milieu des flamboiements des feux de Bengale et d’artifice. Les fusées pétaradent et éclairent le ciel de leurs pétilllements furtifs.

C’est ce jeu, spectacle et commémoration, divertissement brillant, original qui exalte un prince et célèbre son avènement, qu’annonce le document des archives de Vienne, en Autriche. Il s’agit d’un des originaux qui ont été transcrits à l’époque. Calvete de Estrella en a eu dans les mains un exemplaire. Comme, sans doute, l’auteur anonyme d’un opuscule allemand de 1550, imprimé à Francfort-sur-le-Main, chez Christian Egenolff⁹.

Le document étudié se conserve aux ÖSTERREICHISCHES STAATSARCHIV, HAUS-, HOF- UND STAATSARCHIV, A-1010, WIEN, Minoritenplatz.

Il est catalogué sous le titre *Bericht an dem Kaiser*. Sa référence est WIEN H.H.ST.A. Belgien PA neu 44/5, f°159r°-163r°, soit 9 faces de feuillet. Son format est de 21 cm de large sur 32 cm de haut. Je l’ai découvert au cours d’une escapade viennoise, en 1961.

Le titre allemand *Bericht an dem Kaiser*, que je traduis “Rapport à l’empereur” me semble impropre. En réalité, il s’agit d’une lettre. Calvete de Estrella, si souvent cité, emploie le mot *carta*. Cette lettre est adressée à l’empereur par des chevaliers des Pays-Bas. Ils se présentent de manière anonyme comme “les chevaliers errants de la Gaule belgique”. Cette lettre est une requête au monarque afin qu’il autorise au cours des “triumphes” de Binche, en août 1549, les deux journées des dimanche 25 et lundi 26 août. Celles-ci verront se dérouler un tournoi aux difficultés graduées, un divertissement à l’affabulation romanesque, qui en célébrant une victoire politique préparée de longue date, constitue le sommet, le point d’orgue des neuf journées des “triumphes”.

Nous ignorons le ou les auteurs réels de ce document. Peut-être faut-il penser à Roger Pathie, un des factotums de la reine Marie, compositeur de musique, maître de chapelle, responsable financier de la partie militaire des festivités binchoises et l’un des acteurs du jeu de l’aventure de l’épée? L’homme, par sa culture, paraît qualifié pour rédiger pareille invitation. Sous la

robe fantasmagorique du "patron" de la barque, il adresse par deux fois une allocution de circonstance, au prince Philippe d'Espagne.

Comme toute lettre, notre document viennois comporte une adresse initiale (paragraphe 1) et une signature (paragraphe 20).

Le texte, nous le savons par des témoins oculaires, est destiné à être lu à haute voix, en public. Il comporte des parties nettement oratoires. Par exemple, l'exorde (paragraphe 2) comporte une phrase périodique tellement longue qu'elle en serait confuse sans sa structure très nette héritée de la phrase des orateurs latins. Une période magnifique que j'aurais aimé décortiquer en classe avec ses conjonctions de subordination que relaient des adverbes. Mais une période encore malhabile qui n'offre pas encore la netteté, l'harmonie, la musicalité d'un orateur de la chaire comme Bossuet que le professeur que je fus appréciais.

D'autres parties sont plus narratives. Notamment quand la requête expose les raisons pour lesquelles on implore, par le truchement de l'empereur, le secours de la chevalerie.

Parfois, dans l'énoncé du règlement des joutes, le style devient presque technique, pour redevenir, dans la péroraison (paragraphe 19) quelque peu oratoire.

Quant à la langue, on la devine maniée par une plume nourrie d'humanisme. L'auteur connaît son latin et son grec. C'est un bon chrétien. Le vocabulaire utilisé en témoigne comme ses graphies qui accusent des souvenirs étymologiques.

La lettre fait parfois allusion aux idées politiques de l'entourage du monarque et de la reine. Il convient sans doute de faire la part des flagorneries qui sont de règle dans ce milieu. Charles Quint est le représentant de Dieu sur la terre. Comme tel, son pouvoir est illimité. Il s'étend au monde connu comme aux terres à découvrir. Le monarque a comme tâche assignée par Dieu de défendre la chrétienté. Les terres nouvelles, "l'île Indienne" ont été conquises afin d'amener à l'Eglise, ces peuples incultes. Et non pour amasser de la gloire profane et de la richesse!

INTRODUCTION

Ce sont là sans doute des concepts de l'époque, des idées qui prédominent dans ces milieux aristocratiques, des cours, des châteaux, du clergé ou de la noblesse.

J'exprime ma gratitude respectueuse à Monsieur le Conservateur en chef des ÖSTERREICHISCHES STAATSARCHIV, de Vienne, et à son personnel scientifique pour la cordialité de leur accueil et les facilités accordées.

Samuel GLOTZ

1) *Juan CALVETE DE ESTRELLA.*

El Felicissimo viaje d'el muy alto y Poderoso Principe Don Philippe, Hijo d'el Emperador Don Carlo Quinto Maximo, desde España à sus tierras dela baxa Alemaña : con la descripcion de todos los estados de Brabante y Flandes.

L'ouvrage original de l'historiographe espagnol comporte quatre livres. Il a été imprimé en 1552, à Anvers, *en casa Martin Nucio*. Ce dernier ouvrage a été traduit par Jules PETIT: Juan Christoval CALVETE DE ESTRELLA, *Le très-heureux voyage fait par très haut et très puissant prince don Philippe, fils du grand empereur Charles Quint, depuis l'Espagne jusqu'à ses domaines de la Basse-Allemagne avec la description de tous les Etats de Brabant et de Flandre*, Bruxelles, 5 volumes, 1873-1884, Société des Bibliophiles de Belgique, n^{os}7,10,11,15,16. La relation des fêtes de Binche se trouve dans le volume n^o11.

2) *Avant d'arriver à Barcelone, le prince va se recueillir au monastère de Montserrat. On y vénérât une statue de la Vierge que les ans et la fumée de dizaines de bougies brûlant en son honneur avaient presque rendue noire.*

Ces Vierges dites noires ont suscité une abondante littérature, souvent plus amusante que solide. La vénération de ces Vierges dont la couleur chair de la face s'est brunie ou noircie au fil du temps semble s'être répandue en Belgique durant le règne des Habsbourg d'Espagne. Ainsi, à Binche, comme, par exemple, à Ath, y avait-il une chapelle dédiée à Notre-Dame du Montserrat. Sans doute, depuis le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle dont la ferveur religieuse est connue.

Cette chapelle se situait en dehors de l'enceinte fortifiée urbaine, au-delà de la porte de la Roquette et de la place du Pont-Martine. On la situe généralement sur une butte, au croisement de trois voies. La rue qui vient de la Place du Pont-Martine franchit la Samme et bifurque, au pied d'une butte à la pente fort raide, vers l'avenue prince Baudouin, à Waudrez et, de l'autre côté, vers le moulin à eau de l'ancienne

ferme-brasserie de Ma Campagne (M. et Mme le Docteur Lepièce-Derbaix).

Il semble que certains vestiges de cette chapelle, démolie au dix-neuvième siècle, aient été réemployés dans la construction d'une très modeste chapelle. Celle-ci s'insère dans les habitations voisines en briques. Seul, la distingue le linteau de sa porte d'entrée que surmonte un arc de pierre en accolade d'un gothique très tardif.

3) Le prince entre à Barcelone, le 14 octobre. Il y demeure trois jours. "Il n'y eut pas de très grandes fêtes, si ce n'est quelques mascarades" (cf. Marie-Thérèse DOVILLEE, op.cit., p.17).

Le mot "mascarade" ne doit pas nous égarer. Il n'a pas ici un sens carnavalesque. Le Binchois n'y verra pas des trouilles-guènouilles (*trouy'-guènouy'*) ou autres *mam'zèles*, sautillant et caracolant à la viole. En réalité, ces mascarades sont des ballets dont les danseurs sont masqués, déguisés ou portent des éléments de travestis.

Vincente Alvarez et Calvete de Estrella, qui racontent tout le voyage du prince, signalent de pareilles mascarades dans bien des étapes importantes du voyage. Il semble que ce soit là un divertissement chorégraphique répandu en Espagne comme en Italie.

A Binche, par exemple, afin de justifier les manœuvres guerrières et la prise d'un bastion, dans le domaine de Mariemont, quelques dizaines de personnes participent à un ballet mimé et dansé en costumes et en masques. Les quatre dames, robes longues à traînes, sont coiffées de hennins comme au quinzième siècle. Les hommes sont masqués. Leurs pièces d'armures se dissimulent sous des soieries dont les couleurs et les dessins évoquent les "hommes de feuilles" ou "hommes sauvages". Ceux-ci sont en vogue dès le Moyen Age. Ils apparaissent dans la peinture des manuscrits, l'héraldique, les enseignes peintes ou sculptées, la tapisserie. Beaucoup de ces réalisations artistiques sont des réminiscences littéraires.

4) *L'acte par lequel Charles Quint cède temporairement, durant sa vie, à sa sœur Marie, les revenus et les droits du chastel, ville, terre et seigneurie de Binch, date du 20 février 1545.*

Théophile LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, 1887, pp.608-612.

5) *Et les relations contemporaines que nous possédons sur les fêtes de Binche permettent parfois de soupçonner ces rivalités, par le truchement de l'anecdote.*

Parmi les participants à ce tournoi pédestre du samedi 24 août, une lettre d'un historien, Max HARRIS, en date du 3 février 1999, me signale la présence de Martin Cortés. Le fils aîné de Hernán Cortés, le Conquistador, serait ce Don Martin Cortés que mentionne l'historiographe espagnol Calvete de Estrella, *op.cit.*, livre 3, f°187r°. Ce chercheur des USA, mon correspondant, Max HARRIS, appartenait, quand il m'a écrit, au *Wisconsin Humanities Council*.

Rappelons que la péroraison de notre lettre évoque la présence à Bruxelles, le 5 mai, comme, à Binche, le 24 août, de chevaliers qui ont participé aux expéditions maritimes et terrestres vers "l'île Indienne" et les confins du monde connu. Il est vraisemblable que, parmi les participants aux "trionphes" de 1549, Martin Cortés avait des compagnons d'armes et d'aventures.

6) *Le prince a choisi de prendre le surnom d'un des personnages de l'Amadis (livre II, chapitre V).*

El hombre bueno lo iba mirando como era tan hermoso y de tan buen talle, et la gran cuita en que estava e dijo: Yo vos quiero poner un nombre que sera conforme a vuestra persona e angustia en que sois puesto; quiero que hayais nombre Beltenebros... Amadis plugo de aquel nombre...

cf. D. DEVOTO, Folklore et politique au Château "ténébreux", in *Les Fêtes de la Renaissance*, tome II, *Fêtes et cérémonies au temps de Charles Quint*, Paris, C.N.R.S. 1960, p.319, n°14. Voici la

traduction de ce texte de l'Amadis: "L'homme bon [l'ermite] s'en allait en admirant sa beauté, sa taille et sa tristesse. Il dit: Je veux vous donner un nom conforme à votre personne et à votre affliction; Je désire que vous vous appeliez le Beau "ténébreux" ... Amadis se réjouit de ce nom..."

Ce surnom est resté longtemps populaire à Binche. J'ignore pourquoi: hasard ou influence des romans populaires? Un de mes oncles, un bel homme, sombre d'apparence, était qualifié par son entourage le Beau "ténébreux". On le baptisait aussi, en plaisantant Jimmy le "mystérieux".

Le surnom du prince Philippe n'était pas si mal choisi, s'il faut en croire les historiens et les biographes.

7) Le premier de ceux-ci est le chevalier du Soleil, por un sol grande y quatro pequeños que traya pintados y una bandera negra por cimera, "à cause d'un grand soleil et de quatre petits qu'il portait peints sur le cimier et une bannière noire".

La traduction de J. PETIT, op.cit., tome 3, 1876, p.116, ne me paraît pas claire: "à cause des soleils... qu'il portait en cimier sur une bannière noire...". Je suppose que le chevalier porte un grand soleil comme cimier sur le heaume. Il en porte deux petits sur le surtout de l'armure, et deux sur la bannière qu'il brandit. Simple proposition sans aucune prétention! Quant au texte de Calvete de Estrella, on le lira au livre troisième d'*El Viaje...*, f°193r°. L'auteur espagnol qui écrit au milieu du XVI^{ème} siècle a parfois un style déroutant. Comme, d'ailleurs, certains écrivains français de l'époque.

8) Mais, comme le savent les spectateurs et acteurs de ce jeu qui théâtralise une victoire politique, c'est à un prince qu'il appartient d'achever cette peu banale aventure de l'épée enchantée. Que un Principe avia de acabar la estraña aventura de la espada encatada.

Calvete de Estrella, op.cit., livre trois, f°197v°.

9) *C'est ce jeu, spectacle et commémoration, divertissement brillant, original qui exalte un prince et célèbre son avènement, qu'annonce le document des archives de Vienne, en Autriche. Il s'agit d'un des originaux qui ont été transcrits à l'époque. Calvete de Estrella en a eu dans les mains un exemplaire. Comme, sans doute, l'auteur anonyme d'un opuscule allemand de 1550, imprimé à Francfort-sur-le-Main, chez Christian Egenolff.*

Léon MARQUET et Samuel GLOTZ, *Une relation allemande méconnue (1550) des fêtes données par Marie de Hongrie, à Binche et à Mariemont en août 1549*. Cet ouvrage a été édité à la fois par la "Société des Bibliophiles belges séant à Mons" et par la "Société d'Archéologie et des Amis du Musée de Binche". Imprimé en 1991, par Duculot, 154 pages. Il se présente comme étant aussi une publication, numéro spécial (en réalité n° 10), des "Cahiers Binchois" de la SAAMB.

LETTRE-HARANGUE ADRESSEE
A CHARLES QUINT,
PAR LES CHEVALIER ERRANTS
DE LA GAULE BELGIQUE.

The first part of the book is devoted to a general history of the United States from its discovery to the present time. It is divided into three volumes, the first of which contains the history of the discovery and settlement of the continent, the second the history of the colonies, and the third the history of the United States from its independence to the present time.

A CHAIR OF

THE HISTORY OF THE UNITED STATES

By the Rev. Mr. [Name], of the University of [Name].

Published by [Name], [Address].

The second part of the book is devoted to a detailed history of the United States from its independence to the present time. It is divided into three volumes, the first of which contains the history of the United States from its independence to the year 1800, the second the history of the United States from 1800 to 1850, and the third the history of the United States from 1850 to the present time.

LETTRE-HARANGUE

Le vray hault & excellent et Inuictible Prince
 vostre mageste imperiale augmentation de fiesse
 Comme dieu nos s'esleueur. En pour ayt constitue
 Dominateur de trois parties d'insistant La terre vniuerselle
 En son sa mageste diuine a velle de Lanciant vous pour uoir
 et aduoir des qualitez Requise pour Regir et gouuerner
 si grande monarchie. De sorte que La Reuennue de vostre
 fustre et element deus points Les plus Requise a tout
 parache est de maniere valde et eleuee par les limites
 nicelle machins terriens que pour y denaires et Reside
 perpeuement par un lo. eligea. se doit clamer
 Lenroy et ce. ynant en prestu lanque. Les pour et polie
 de leur bien de leurs dignitez libertez et franchises et
 parcelllement voyez et teindentes de emanter unt de vous
 sent et certain Reige. Dont pour en commentez ce qui en est
 et est admirable depeuement que amy guidee a fin a est effet
 En quey vostre intention est arrestee plus a augmentation
 et egalite de prouitoy non de celuy qui vent a Bondu
 interieur que pour en vostre parituber en Reige La
 Lanage moyant. Celle nation de certain doit prolog
 et de duree trop longue. Car quey l'occasion iustifue
 de ce costelire. ne tend a ce fin. Mais de celle que le plaisir
 a velle mageste bougheonit entendre

Et toute augmentation. Sire a tout esonalier et noblez Comtes
 qui pour acquerir. Cambriv en espedant. Les armes y sont depeles
 a ce costel. Les aduouit. et frange. La est l'ite et seime. Dall
 s'obseruier et franchement par tous. Benalme par et
 s'aigne. Sans leur estre donne adeny depeuier en
 s'impesheonit. ne est toute fait de. Cambriv de ceualiere.



Remède de ce que le chevalier venant vient a armes
 devant la barrière de laquelle se trouve serue / doit serue
 d'ung coy d'ivoire par lequel se voit a vis de l'adite
 barrière de son dique / Cor / Et dans un nam gette es mes
 fore de une tonnelle contigue a l'adite barrière qui lui dit
 debvoir dire test que l'adite / et en va admettre le chevalier
 soustenant de l'adite / Tandis le chevalier au griffon ayant
 vuy le son de / Cor monte a cheval et se met sur les /
 En apres commande au portier d'ouvrir la barrière / et est
 fait le chevalier venant / de son a trois temps de l'adite /

venant que le chevalier venant fait même son devoir
 que celui au griffon a faire / il doit même / son /
 Comme mesmes attendre en se porte même par trois coups
 que le soustenant / se peut franchement passer entre
 le premier passage /

Mais si le chevalier au griffon fait même son devoir
 que le venant l'adite venant est tenu de mettre a l'instat
 pied a terre et se rendre prisonnier pour être mis a mort
 au /

Si le chevalier venant par cas de force ou de force le soustenant
 en manière qui ne peut plus courre / se voit tenu de
 porter les trois coups / et si est aduise de passer entre
 Mais si le soustenant de force ou de force le chevalier venant
 est venant se doit rendre prisonnier Comme dessus /



Si entze si le cheualier venant a gaigne ce premier
 passage / est conduit au denvers / En est par
 par le cheualier a l'angle non de l'ong cop de l'autre
 et fait cinq despes a cheual / Et si le venant fait
 mieulx soy debvoir que ce sustenant tant de l'autre
 que despes / En est aduise de passer oultre / Mais
 si le sustenant fait si car paroit mieulx soy debvoir
 que le venant / Edont venant et tenu de se faire
 prisonnier / et se achent le nombre des coups quand l'ing
 des deux / par desarmes de ses armes / baston / ou / batte
 en sorte que ne puyt parfaire ses coups / selon
 le comencement du premier passage /

Quant le cheualier venant gaigne ce denvers passage
 En est vintete la porte de la tene tendue
 et doit aller quatre pas a terre pour passer oultre
 En se chire au tringles passage / Quant est
 par le cheualier au / En se / a autant de
 coups despes / et a durer le combat / En longuement
 que l'ing des deux / ou venant / ou le sustenant
 de l'ong / En que l'ing des deux / combatant / soit
 desarmes / ou soit hors d'allance / Et si le
 sustenant fait mieulx soy debvoir que le venant / Edont
 venant se doit rendre prisonnier / Comme despes /

Mais si le venant fait mieulx soy debvoir que le
 sustenant / En est aduise de se faire / En la
 sorte que / Et passer oultre / Comme si / En la
 auenture /

Venant ledit chevalier venant au passage doit ille
 dire et declarer son veu nom et surnom sans dissimulation
 aucune pour estre inscrit au registre des prisonniers
 de la Courne face de l'edit au passage de la Courne
 et y gardant aucune prison / En apres doit ledit
 prisonnier si pourra d'ice son compaignon l'edit
 acompaigner a cest effect d'icel patron et de sa femme /

Et en cas que le chevalier venant apres son estre prisonnier
 ne thire son fardre et pas / doit toutentent se passer
 a la barque et retourner par autres les trois passages
 passez au paravant / En vray le statut de la Courne face
 pour amener tant vallonnoisment fait son devoir que de l'edit
 parvenir de passer outre ledit trois passages / En et
 tant present de vng tres bon canotier / Si quoy effect
 auant de l'edit et de present que luy est tant peut venir
 sur ledit trois passages / sans et li lire / et pied son
 d'icel / Comme se luy pleust vray quil y est artne et bon /

Quant le chevalier venant si bien faitme comme d'ice par
 la sainte grace / se vouldra permettre quil thire l'edit
 a d'ice et pas / doit bien s'entendre de point en point
 l'instruction que ledit patron luy donnera / laquelle
 instruction doit estre l'edit l'edit comme luy dit de la
 propre etre escripte et volumineuse / a ce que s'entend
 et l'edit puisse passer au chasteau / et s'entend se disparon
 pour la / mais qui ce foudre autrement grant mal et
 amener luy en pourroit advenir /



cheraliers et nobles hommes de vos tres cour et autres affin
 que a vestre arriuee a burch / et leur plaisir y pournet ceste
 aduention / Car comme plusieurs en ont que tous
 pour auoir nauigues toutes les mers / Pour auoir seigneurie
 de la terre d'indes / et y faire iudgements / et les vobis / et
 et honorable experience / mit tant a fin plus en estrange
 aduention / et digne d'admiration / En fin / les y pournet
 quistes en grande troupe / et de toutes nations / dont
 estot / le roy / le comte / et ayne / qui y en auent
 aucun tant enueu / et tant fortune / En perra / mit
 a ceste ceste aduention / et en ceste / En estrange
 Et qu'on n'ait comme au plaisir de dire / Et aduention
 vostre mageste / de la justice et economie / Enant
 a justice pour plaire et espier / Et dit / verite / de
 et seigneur / enuies / outre la / d'admiration / de tous pour
 costez / outre vos mains / Enant a economie par vous
 et vos tres riches plaisir des biens et possessions de tous /
 qui vous serent / d'admiration / comme de vos / et y vos
 seigneurie par trop / d'admiration / Et ceste / outre la
 vostre seigneurie par trop / d'admiration / Et ceste / outre la
 la d'admiration / que ont de long temps / ne fust / leur
 cruelle detention a vostre seigneurie / d'admiration / comme
 d'admiration / en vos seigneurie / d'admiration / et plain
 en / d'admiration / et d'admiration / et d'admiration / et d'admiration
 et d'admiration / et d'admiration / et d'admiration / et d'admiration

De
 De
 De

Presumptive et tropobis / content
 de seigneurie / d'admiration / de votre economie

The first part of the year was spent in the
 study of the history of the country and
 the progress of the war. The second part
 was spent in the study of the history of
 the world and the progress of the war.
 The third part was spent in the study of
 the history of the world and the progress
 of the war. The fourth part was spent
 in the study of the history of the world
 and the progress of the war. The fifth
 part was spent in the study of the
 history of the world and the progress of
 the war. The sixth part was spent in
 the study of the history of the world
 and the progress of the war. The seventh
 part was spent in the study of the
 history of the world and the progress of
 the war. The eighth part was spent in
 the study of the history of the world
 and the progress of the war. The ninth
 part was spent in the study of the
 history of the world and the progress of
 the war. The tenth part was spent in
 the study of the history of the world
 and the progress of the war.

The first part of the year was spent in the
 study of the history of the country and
 the progress of the war.

§ 1. Adresse à l'empereur

Très hault¹, très excellent² et Invictissime³ Prinche⁴,
A votre Magesté Impériale, augmentation de félicité⁵.

§ 2. Exorde protocolaire ...

Comme⁶ dieu, nostre créateur⁷, Sire, vous ayt constitué dominateur⁸ ès⁹ trois parties¹⁰, divisantz¹¹ la terre universelle¹², Ainsy¹³ sa Magesté divine¹⁴ a vullu à l'avenant¹⁵ vous pourveoir¹⁶ et aourner¹⁷ des qualitez requises¹⁸ pour régir et gouverner¹⁹ si grande monarchie²⁰, De sorte que²¹ la renommée²² de vostre justice et clémence, deux pointz les plus requis à tous prinches, est de manière²³ vollée²⁴ et célébrée²⁵ par²⁶ les limites²⁷ dicelle²⁸ machine terrienne²⁹, que pour³⁰ y demeurer et résider perpétuellement³¹, Par où³² le chiècles³³ se doit³⁴ clammer³⁵ heureux³⁶ et les vivans³⁷ en icelluy³⁸, auquel³⁹ les povres spoliéz⁴⁰ de leurs biens, de leurs dignitez, libertéz et franchises⁴¹ pareillement⁴² vexez⁴³ et tourmentez⁴⁴ de chruaultez⁴⁵, ont en vous seur et certain⁴⁶ refuge, Dont⁴⁷ pour en coumémorer ce qui en est⁴⁸ et les admirables expéditions⁴⁹ que avez guidées à fin⁵⁰ à cest effect⁵¹. En quoy⁵², vostre intencion s'est arrestée plus à augmenter et exalter le précieux nom de celluy qui vous a rendu victorieux⁵³, que pour en vostre particulier⁵⁴ en retirer la louange mondaine, Telle matière⁵⁵ pour certain⁵⁶ seroit proluxe et de durée trop longue⁵⁷, Parquoy⁵⁸ l'occasion moçtifve⁵⁹ de ceste lettre ne tend à ceste fin, Mais de celle qu'il plaira à vostre magesté bénignement entendre⁶⁰.

§ 3. Une raison de nous écouter avec bienveillance ...

De toute ancienneté⁶¹, Sire, à tous chevalliers et nobles hommes⁶² qui pour acquérir honneur, en exerçant les armes⁶³, se sont exposez à chercher les adventures⁶⁴ [ajout illisible] estranges⁶⁵, a esté licite et permis⁶⁶ daller⁶⁷ librement et franchement⁶⁸ par tous royaulmes, pays et seigneuries⁶⁹, sans leur estre donné aucun⁷⁰ destourbier ou empeschement⁷¹, na⁷² esté touttefois des ennemis de chevalerie⁷³.

Folio 159 verso

Volleurs, aguetteurs de chemins et personnes à qui d'exercer toute⁷⁴ violence et cruauté⁷⁵ a esté reputé enrée⁷⁶ vertueuse préférant leur vice et malignité⁷⁷ à toute honneste, équité et droicture, dont les ungz pour sentir⁷⁸ la débilité⁷⁹ et le déffault⁸⁰ de leurs forces et corpulences⁸¹ Ce quy nont peu amener à chef par la maniance et dextérité des armes⁸² ont eu recours à sortilèges et artz diabolicques⁸³ en manière⁸⁴ que par invocacions abhominables⁸⁵ se sont aydez de certains enchantemens⁸⁶ et par iceulx effectué⁸⁷ une infinité de maulx⁸⁸ tant par occisions⁸⁹, meurdres⁹⁰, larcins, raptz que⁹¹ finalement par détentions, emprisonnemens et captifvitéz⁹² de pluseurs nobles hommes tellement que⁹³ les oultraiges⁹⁴ inhumains ont eu maintesfois plus de cours⁹⁵ que le voulloir et la puissance de ceulx qui desiroyent y remédier ne s'extendoit⁹⁶ Combien toutteffois que⁹⁷ après quelque durée l'yssue en est tousiours⁹⁸ succédée à la confusion et à la perdition de telles personnes, En recepvant paines condignes à leurs mérites⁹⁹, Comme se peult lire ès anciennes et plus anticques histoires¹⁰⁰.

§ 4. Evocation plus précise ...

Or¹⁰¹ est, Sire, que¹⁰², depuis quelques révolutions d'années¹⁰³, estant vostre nom, comme dict est, vollé et célébré par le monde universel¹⁰⁴, s'est venu¹⁰⁵, en ceste vostre gaule belgique¹⁰⁶, joingnant¹⁰⁷ la ville de binch scituée sur la vielle et très anchienne chaussé de brunehault¹⁰⁸, sucitter ung ennemy de chevallerie, de vertu¹⁰⁹ et de toute équité, assavoir ung certain enchanteur¹¹⁰, quy se nomme Norabroc¹¹¹, lequel par ses artz¹¹² et sortilèges à¹¹³ fait et commis des maulx¹¹⁴ inestimables¹¹⁵, cherchant¹¹⁶ tous moiens d'attirer¹¹⁷ pour détenir en captifvité cruelle non seulement tous chevalliers et nobles hommes de

Folio 160 recto

vostre dicte gaule, Mais aussy des pays circonvoisins et forains¹¹⁸, et est apparant¹¹⁹ d'en faire et commectre davantaige¹²⁰, sy dieu, par sa sainte grace, par l'esper qu'on a de vous¹²¹, en

brief, ny pourvoit et remédie¹²². Si¹²³ tient sa résidence icelluy¹²⁴ Norabroc en ung chasteau tellement enchanté quil est envelopée¹²⁵ et couvert¹²⁶ d'une nuée grossière¹²⁷ et fort obscure¹²⁸ et, par tant¹²⁹, nullement dreit recongnonoissable¹³⁰ ny moings approchable¹³¹, à ceste cause dict ténébreux¹³², Saulf touttefois qu'à peu près l'on peult remarquer le lieu de son assiette¹³³, A raison¹³⁴ de l'isle aventureuse¹³⁵, de la thour périlleuse¹³⁶ et du passage fortune¹³⁷ Là où sont constraintz eulx esprouver¹³⁸ tous chevalliers errans¹³⁹ et attirés illec¹⁴⁰ par enchantemens¹⁴¹ aux¹⁴² condicions et convenances¹⁴³ que cy après serons déclarées¹⁴⁴. Mais, tout premier¹⁴⁵, fault entendre que, comme la prévidence¹⁴⁶ en tous actes et fais humains est la plus requise, La royne faée¹⁴⁷, princesse humaine¹⁴⁸ et amatrice¹⁴⁹ du bien et tranquillité¹⁵⁰ de tous nobles hommes¹⁵¹, par son scavoir et expérience¹⁵² ès choses futures, prévoiant de combien estoit contagieuse la naisance¹⁵³ dudict Norabroc a esté cause¹⁵⁴, en la dicte yslle aventureuse¹⁵⁵, ériger ungne roche assez¹⁵⁶ haulte et, au sonnet d'icelle, ung peron¹⁵⁷ auquel est fiché¹⁵⁸ une espée ayant tant d'efficace et de vertu Comme lon peult interpreter¹⁵⁹ par certaines prophéties escriptes en langaige sy anchien que à peine se rend à présent intelligible, en deux haultes columpnes érigées en la dicte yslle, Que le chevallier qui doibt tirer¹⁶⁰, hors le peron, ceste épée doibt samblablement mectre fin à l'aventure, abollir les dis enchantemens, délivrer de cruelle captivité les prisonniers et, finalement, faire abismer le dict chasteau ténébreux outre une infinité d'aultres bonnes et heureuses adventures non icy déclarrés qui lui sont promises et destinées, à quoy¹⁶¹ maintz chevalliers valeureux se sont mis en debvoir et à l'espreuve de la dicte espée¹⁶², Mais ce à esté pour néant¹⁶³ Car la plus grande partie est demeuré ès mains de cestuy

Folio 160 verso

enchanteur¹⁶⁴ et très peu d'aultres sont venuz sy avant que doulx en retourner confus¹⁶⁵ si qu'en effect, la dicte espée est en estre¹⁶⁶, sans que jusques à ores¹⁶⁷ aucun en ayt obtenu la victoire¹⁶⁸, Sachant doncques par présience, la dicte royne faée¹⁶⁹, de quelle inhumanité et tyrannie debvoit estre accompli¹⁷⁰, Le dit Norabroc

se délectant¹⁷¹, plus que oncques homme, à la détencion et captivité de tous chevalliers moins suportable que la mort cruelle, Pour refréner sa vollunté maligne¹⁷² après avoir érigé¹⁷³ la dicte yslle aventureuse, la roche, le perron, l'espée, puis la tour périlleuse, et, conséquament, le passage fortuné, comme cy dessus avez peu entendre, Si institua et establit¹⁷⁴ que trois chevalliers, chacun d'eulx aydé et assisté de deux ou trois aultres, feroient illecq¹⁷⁵ leur résidence pour la garde de ces trois passaiges, assavoir ung au passage fortuné¹⁷⁶ qui est le premier, Où est ung pont construit sur une moulte profonde rivièrre, estant le dict pont clos et serré¹⁷⁷ de une très forte barière, lequel chevallier gardant ce premier passage est nommé le chevallier au greffon, A la thour périlleuse¹⁷⁸ qui est le deuxième passage est ung aultre chevallier qui se nomme le chev allier à l'aigle noir. Au troiziesme passage qui est oultre la dicte thour périlleuse devant l'isle aventureuse est le troisième chevallier qui se nomme le chevallier au lion d'or¹⁷⁹.

§ 5. *Introduction aux conditions de la joute ...*

Or, pour tous chevalliers errantz ou attraictz par les enchantemens du dict Norabroc qui veullent procéder à l'espreeve de la dicte espée, les condicions et convenances sont telles quy s'ensuyvent¹⁸⁰.

Folio 161 recto

§ 6. *Le premier "pas"...*

Premièrement Comme le chevallier venant¹⁸¹ vient à armer devant la barre, laquelle il trouve serrée doit sonner d'ung cor d'ivoire pendu au peron¹⁸² érigé vis à vis de la dicte barrière, au son duquel cor, Soudain ung nain gette le nez hors de une tourelle contigue à la dicte barrière qui lui dict debvoir bien tost estre receu et en va advertir le chevallier soustenant, de sa venue Tandis le chevallier au griffon ayant ouy le son du cor, monte à cheval et se mect sur les rentz En après commande au portier ouvrir la barrière et est illec le chevalier venant receu à trois coups de lance.

§ 7. *En cas de la victoire du candidat ...*

Avenant¹⁸³ que le chevalier venant fait mieulx son debvoir¹⁸⁴ que celui au griffon assavoir s'il rompt mieulx son bois, s'il donne meilleure attaincte ou se porte mieulx les trois coups que le soustenant, il peult franchement passer oultre ce premier passage.

§ 8. *En cas de la victoire du chevalier au griffon ...*

Mais¹⁸⁵ sy le chevalier au griffon fait mieulx son debvoir que le venant, le dict venant est tenu de mectre à l'instant pied à terre et se rendre prisonnier pour estre mené à Norabroc au chasteau ténébreux.

§ 9. *En cas de blessure ...*

Si le chevalier venant, par cas¹⁸⁶, désarme ou blece le soustenant en mannière qu'il ne puisse plus courre, il n'est tenu de parfaire les trois courses, Ains lui est adjudgé de passer oultre Mais si le soustenant désarme ou blece le chevalier venant, le dict venant se doibt rendre prisonnier, comme dessus¹⁸⁷.

Folio 161 verso

§ 10. *Le deuxième "pas" ...*

En oultre¹⁸⁸, si le chevalier venant a gagné ce premier passage, est conduit au deuxiesme, Où est receu par le chevalier à l'aigle noir à ung cop de lance et sept coups d'espée à cheval, Et si le venant fait mieulx son debvoir que le soustenant tant de lance que d'espée, Lui est adjudgé de passer oultre, Mais sy le soustenant fait en cas pareil mieulx son debvoir que le venant, Le dict venant est tenu de se rendre prisonnier et se achève le nombre des coups quand l'ung des deux sera désarmé de ses armes, baston, ou blecé en sorte qu'il ne puisse parfaire ses coups selon la convenance du premier passage.

§ 11. *Le troisième "pas" ...*

Ayant le chevalier venant gagné ce deuxième passage lui est ouverte la porte de la thour ténébreuse¹⁸⁹ et doibt illec¹⁹⁰

mettre pied à terre pour passer oultre Où il entre au troizième passage. Auquel est receu par le chevallier au lion d'or, à autant de coups d'espée et à durer le combat sy longuement que l'une des espées du venant ou du soustenant se rompe, Ou que l'ung des deux combatans soit désarmé, blecé, ou soit hors d'allaine, Et sy le soustenant fait mieulx son debvoir que le venant le dict venant se doibt rendre prisonnier, Comme dessus.

§ 12. En cas de victoire du candidat ...

Mais sy le venant fait mieulx son debvoir que le soustenant, luy est adjudgé¹⁹¹ d'être receu en la barcque, Et passer oultre l'eauwe en l'isle aventureuse.

Folio 162 recto

§ 13. L'île de l'aventure ...

Arrivant¹⁹² le dict chevallier venant au passage doibt illec dire et déclarer son vray nom et surnom sans dissimulacion aucune pour estre esuscript au registre des preux et valleureux que tient le patron servant d'indiciaire estably de la Royne faée résident¹⁹³ au passage de la dicte yse, et y gardant aucuns secretz, En après¹⁹⁴, doibt le dict esprouver s'il pourra d'ung seul coup thirer hors l'espée, accompagné à cest effect du dict patron et de sa suyte.

§ 14. Si le candidat échoue ...

Et en cas que¹⁹⁵ le chevallier venant, après soy estre esprouvé, ne thire hors la dicte espée, doibt incontinent repasser la barcque et retourner par à travers les trois passages passéz au paravant, Où, selon la statut de la royne faée, pour avoir tant valleureusement fait son debvoir que d'estre parvenu de passer oultre les dis trois passages, lui est fait présent de ung très beau crancelin¹⁹⁶, Si qu'en effect avecq honneur et le présent que luy est fait, peult sortir hors les dis trois passages, franc et libre, à pied ou à cheval, Comme il luy plaist selon qu'il y est arrivé et venu¹⁹⁷.

§ 15. *La source des instructions ...*

Estant le chevallier venant sy bien fortuné, Comme dieu, par sa sainte grace, le veulle permettre, qu'il thire hors la dicte espée, doibt bien retenir de point en point l'instruction que le dict patron lui donnera laquelle instruction doibt estre thirée hors, comme l'on dict de la prophétie escripte ès columpnes, à ce que seurement il puisse passer au chasteau ténébreux devant se disparoir hors la nuée qui le couvre, aultrement grant mal et inconvéniént lui en pourroit advenir¹⁹⁸.

Folio 162 verso

§ 16. *L'accompagnement des chevaliers ...*

Item, est permis à tous chevalliers venans à l'espreuve d'estre suipvis de ung ou de deux leurs escuyers à tous les trois passaiges¹⁹⁹.

§ 17. *Choix limité des armes utilisées ...*

Item, n'est permis aux venans de combattre de nulles armes hors de celles que, à chacun des dis trois passaiges, leur seront, par les soustenans fournies et livrées²⁰⁰.

§ 18. *Nomination de juges ...*

Item, à chacun des dis trois passaiges et pour chacun des dis trois combatz sont establis juges lesquelz procèdent en leur jugement sans faveur ou dissimulacion quelconques, tellement fut en toutes choses la dicte royne équitable et prévidente à ce que l'inhumain Norabroc ne nuysast les chevalliers venans à l'espreuve de son inhumanité énorme²⁰¹.

§ 19. *Préroration*

Toutes lesquelles convenances, condicions, pointz et articles que dessus, puis ung peu par certain chevallier qui s'estoit esprouvé, nous a esté déclarré affirmant, sur l'ordre de chevallerye, les avoir thirées et extraictes hors des perons, columpnes, obélisques et pillier diversement érigéz ès dis trois passaiges où sont escript en très viel langaige Et lesquelles, Sire,

en la plus grande humilité et révérence que faire povons, envoyons à vostre magesté à celle fin qu'il plaise à Icelle les faire publier et divulger à tous

Folio 163 recto

chevalliers et nobles hommes de vostre court et aultres affin que, à vostre arrivée à Binch, il leur plaise esprouver ceste adventure²⁰². Car²⁰³ comme pluseurs²⁰⁴ ou presque tous pour avoir navigué toutes les mers, pour avoir fréquenté l'Asie, l'Afrique, les ysls indiennes et les extrémitéz de la terre universelle²⁰⁵, non sans avoir eu mainte bonne et louable expérience, meçant à fin pluseurs estranges²⁰⁶ adventures²⁰⁷ et digne d'admiracion²⁰⁸, Ainsy l'on espère²⁰⁹ qu'entre sy grande troupe et de toutes nations dont estes servy, honnoré, craint et aymé qu'il y en auera aucun tant heureux et tant fortuné Qui pourra mectre à chef ceste adventure et enchantement sy estrange. Ce qu'avenant, comme au plaisir de dieu il adviendra²¹⁰, Vostre magesté usera de sa justice et clémence, Quant à justice, pour pugnir et chastier le dict Norabroc de ses offenses énormes, outre la restitution de tous povres captifz entre voz mains²¹¹, Quant à clémence par user, selon vostre très noble plaisir, des biens et personnes de ceulx qui vous seront restituéz, comme de vos serfz et en vostre servitude par trop redevvables²¹², Et lesquelz²¹³, outre la [vostre servitude par trop redevvables, Et lesquelz outre la]²¹⁴ dévociion qu'ilz ont de long tamps, ne fust leur cruelle détencion, à vostre service, Vostre magesté porra employer en voz saintes expédicions, lesquelles il plaira²¹⁵ au rédempteur dresser et diriger en toute prospérité en vous impartissant²¹⁶ en entière convalescence heureuse et longue vie

§ 20. *Signature ...*

De vostre magesté

Très humbles et très obéissans serviteurs, les chevalliers errantz de vostre belgicque²¹⁷

§ 1. *Adresse à l'empereur*

Au très haut, et excellent Prince, l'invincible,
 A votre Majesté impériale, nous souhaitons une félicité
 accrue.

§ 2. *Exorde protocolaire, courtisan et flatteur, destiné, selon les principes et les lois de la rhétorique, "captatio benevolentiae", à se concilier la bienveillance du monarque.*

Sire,

Dieu, notre créateur, vous a assigné, comme mission, de dominer les trois parties qui divisent l'ensemble de la terre. Ainsi, en accord avec ce qui précède, Sa Majesté divine a voulu vous enrichir des qualités requises pour régir et gouverner une si grande monarchie, à savoir la justice et la clémence, qui sont les deux qualités, parmi les plus nécessaires à tous les princes. La renommée de ces deux vertus s'est envolée dans les airs et elle a été fêtée par la multitude jusqu'aux confins de cette machine terrienne. C'est pourquoi, parce que nous demeurons et résidons à perpétuité sur cette terre, l'époque où nous vivons doit se proclamer favorisée par le sort. Quant à ceux qui vivent dans ce temps où les pauvres gens, dépouillés de leurs biens, dignités et franchises, sont aussi torturés et tourmentés de supplices cruels, ils trouvent en vous, un refuge sûr et certain. Conserver la mémoire de la réalité des faits et relater les expéditions extraordinaires, que vous avez guidées à bonne fin afin de sauver les populations en danger, fournirait une matière trop abondante à traiter et exigerait un exposé trop long. En organisant ces expéditions, vous avez voulu glorifier et exalter le nom précieux de ce Dieu qui vous a rendu victorieux plutôt que rechercher la considération du monde profane. Voilà pourquoi, ce qui motive la présente lettre n'est pas le souhait de narrer vos exploits maritimes ou guerriers. Nous désirons plutôt présenter à Votre Majesté, une autre raison qu'Elle acceptera, souhaitons-nous, d'écouter avec bienveillance.

§ 3. Une autre raison de nous écouter avec bienveillance. Notre société vit un état exceptionnel de crise. La chevalerie et la noblesse se révèlent désarmées devant l'extension du crime qui s'appuie sur la toute - puissance du mal et de la magie.

De toute ancienneté, Sire, les chevaliers ont recherché les aventures extraordinaires afin de s'honorer par la pratique des armes. Pour remplir leur mission, il leur a toujours été permis d'aller librement et sans obstacles, par tous les royaumes, pays et seigneuries, sans que ne leur soit opposée aucune entrave. A l'exception, toutefois, des ennemis de la chevalerie, à savoir ceux qui sont aux aguets, sur les chemins, et attendent en embuscade. Pour ces bandits, toute violence ou cruauté est considérée comme une entreprise vertueuse. Ils préfèrent leur vice et leur génie du mal, à l'honnêteté, équité et droiture. Certains de ces méchants ressentent la faiblesse de leurs forces physiques qu'ils n'ont pu combattre par la pratique des armes. Ils ont eu recours aux sortilèges et actions démoniaques. Grâce à des imprécations exécrables, ils ont usé de procédés magiques. Ceux-ci leur ont permis de commettre une infinité de forfaits, depuis les homicides, les vols, les rapt et emprisonnement de plusieurs nobles. Les excès de violence bestiale se sont multipliés à mesure que restaient limitées la volonté et la puissance de ceux qui souhaitaient remédier à cette situation de crise. Après quelque temps, toutefois, le dénouement de celle-ci, en est toujours tourné à la confusion et à la perte de tels criminels! Ceux-ci, en outre, dans pareils cas, recevaient des châtiments en rapport avec leurs mérites. Comme on peut le lire dans les anciennes et plus antiques histoires.

§ 4. Après les généralités sur la crise de la société et le triomphe du mal, on en arrive à une évocation plus précise. La ville de Binche connaît une situation qui illustre ces généralités. Les protagonistes en sont le magicien Norabroc et Marie de Hongrie, la reine fée, qui s'opposera aux maléfices du premier. L'enchanteur Norabroc est le mal personnifié. Ses sortilèges retiennent des nobles, prisonniers dans ses cachots du château ténébreux, dans l'île de l'aventure. Et cette captivité sans espoir est plus dure que la mort!

La seconde protagoniste incarne le bien. En organisant les "triumphes" d'août 1549, Marie de Hongrie offre à tous les chevaliers du monde l'occasion de concourir. Le jeu, la joute, auquel ils sont conviés révélera leur valeur d'homme et de guerrier. Mais, chacun le pressent, derrière cet appareil, ce faste ludique, apparaît l'essentiel. Le prince d'Espagne sera "sacré", suivant la tradition littéraire médiévale, le plus valeureux des chevaliers de la terre, le seul digne de succéder à son père à la tête de ses états patrimoniaux. Ce sacre ludique du prince Philippe apparaît comme le point fort des "triumphes! Et l'un des points d'orgue du voyage du prince dans nos Pays-Bas.

Sire, depuis quelques années, alors que votre renommée s'est envolée, comme on dit, et a été célébrée par le monde entier, a surgi, dans cette Gaule belgique qui vous appartient, près de la ville de Binche, située sur la vieille et très ancienne chaussée Brunehault, un ennemi de la chevalerie, de la vertu et de l'équité, à savoir un certain enchanteur. Il se nomme Norabroc. Ses sortilèges lui ont permis de commettre des crimes monstrueux. Il recherche tous les moyens d'attirer des victimes afin de retenir dans une cruelle captivité, tous les chevaliers et nobles hommes non seulement de votre dite Gaule mais aussi des pays circonvoisins et forains. Il est sur le point de multiplier ses forfaits, si Dieu, par sa sainte grâce, par l'espoir que l'on met en vous, n'y remédie. Ainsi ce Norabroc réside dans un château soumis à son enchantement magique. Celui-ci est enveloppé et caché par un gros nuage fort sombre. Cette obscurité le rend indiscernable directement. On ne peut donc l'approcher. A cause de cela, on le dénomme le château ténébreux. On peut toutefois remarquer le lieu de son site à cause de certains éléments du paysage, à savoir l'île de l'aventure, la tour périlleuse et le passage du destin. Là sont contraints de tenter les épreuves, tous les chevaliers errants qui sont attirés là par un sortilège. Ils combattront selon les conditions et conventions qui seront précisées par après.

Mais, tout d'abord, il faut avoir son attention dirigée sur le fait que, dans tous les actes et faits des hommes, la prévoyance

est la qualité la plus indispensable. A cause de cette vérité fondamentale, la reine fée, princesse humaine qui aime le bien et la quiétude de tous les nobles hommes, prévoyant, grâce à son savoir et à son expérience dans les choses futures, combien de maux entraînait la naissance du dit Norabroc, voulut, en la dite île de l'aventure, dresser une roche très haute et, à son sommet, une colonne de pierre ou "perron". Dans cette colonne est plantée une épée. Comme on peut l'interpréter par certaines prophéties écrites, sur deux hautes colonnes érigées dans la dite île, dans une langue si ancienne qu'à présent, elle est à peine intelligible, on y lit que le chevalier qui est capable de retirer l'épée hors de la colonne, terminera l'aventure, détruira les dits enchantements, délivrera les prisonniers d'une cruelle captivité et, finalement, fera s'enfoncer dans un abîme, le dit château ténébreux.

Le vainqueur accomplira aussi une infinité d'autres aventures bonnes et heureuses qui ne sont pas énoncées mais qui lui sont promises et réservées par le destin. A la suite de la lecture de cette prophétie, maints chevaliers valeureux ont rempli leur devoir en tentant d'arracher la dite épée. En vain ! La majorité de ces chevaliers est restée aux mains de l'enchanteur et très peu d'autres ont atteint un point de l'épreuve d'où ils pouvaient retourner sans honte. Mais l'épée est restée fichée dans la colonne. Jusqu'à présent, personne n'a pu l'arracher. La dite reine fée savait donc grâce à sa connaissance de l'avenir, quelle bestialité et quel pouvoir despotique s'installeraient, car le dit Norabroc prend plaisir, plus que jamais un être humain, à la détention en captivité de tous les chevaliers. Et c'est là un état que nous supportons plus difficilement que la mort cruelle ! Pour refréner la méchanceté du magicien, la reine, après avoir créé l'île de l'aventure, la roche, le "perron", l'épée, puis la tour périlleuse et, en conclusion, le passage du destin, comme, ci-dessus, Votre Majesté a pu entendre, décréta et établit ce qui suit.

Trois chevaliers, chacun d'eux aidé et assisté de deux ou trois autres, installeront là leurs résidences, afin de garder les

trois passages. A savoir, un, au passage du destin, qui est le premier "pas". Là se trouve un pont construit sur une très profonde rivière. Ce pont est clos et fermé par une très forte barrière. Le chevalier gardant le premier "pas" est surnommé le chevalier au griffon. A la tour périlleuse attend un autre chevalier, celui à l'aigle noir. Au troisième "pas", qui se situe au-delà de la tour périlleuse, en face de l'île de l'aventure, attendra le troisième chevalier, celui au lion d'or.

Les conditions de la joute (du §5 au §18).

§ 5. Introduction

Maintenant, pour tous les chevaliers errants en quête d'aventures ou attirés par les enchantements de Norabroc, qui veulent tenter l'épreuve de la dite épée, voici le règlement de la joute auquel se soumettront les combattants.

§§ 6 - 9, le premier "pas" et la joute avec le chevalier au griffon.

§ 6. Le premier "pas"

Premièrement, quand le chevalier candidat vient s'armer devant la barrière qu'il trouve fermée, il doit sonner d'un cor d'ivoire. Celui-ci est pendu à la colonne dressée en face de la dite barrière. Au son du cor, un nain passe la tête hors d'une tourelle contiguë. Il dit au chevalier que celui-ci sera reçu très rapidement et s'en va avertir le chevalier "tenant", défenseur du "pas", de l'arrivée du candidat. Le chevalier au griffon, qui a entendu le son du cor, monte à cheval et se met en place. Ensuite, il commande au portier d'ouvrir la barrière. Et, là, le chevalier, qui se présente à l'épreuve, tentera trois essais à la lance.

§ 7. En cas de la victoire du candidat

S'il arrive que le candidat combatte mieux que le "tenant", le chevalier au griffon, à savoir, s'il rompt mieux le bois de sa lance, ou si le coup donné est plus efficace, atteignant mieux les endroits capitaux visés, si le candidat supporte mieux les trois coups de lance que le défenseur du passage, il peut directement passer au-delà du premier obstacle.

§ 8. En cas de la victoire du chevalier au griffon

Mais si le chevalier au griffon vainc son adversaire, celui-ci est obligé de descendre immédiatement de cheval et il est fait prisonnier afin d'être mené à Norabroc, au château ténébreux.

§ 9. En cas de blessure du "tenant" ou du candidat.

Si, éventuellement, le candidat désarme ou blesse le défenseur du "pas" de telle manière que ce dernier ne puisse plus combattre à cheval, le candidat n'est pas obligé d'achever les trois courses prévues, mais on lui permet de franchir le premier "pas". Si, au contraire, c'est le "tenant" qui désarme ou blesse le chevalier candidat, ce dernier doit se constituer prisonnier, comme on dit ci-dessus.

§ 10. Règlement du deuxième "pas", défendu par le chevalier à l'aigle noir.

Ensuite, le candidat vainqueur dans le premier passage est conduit vers le deuxième. Le chevalier à l'aigle noir le reçoit. Dans ce "pas", le candidat combattra à cheval. Il donnera un coup de lance et sept coups d'épée. S'il se montre plus valeureux que le "tenant" tant à la lance qu'à l'épée, on l'autorise à dépasser le deuxième obstacle. Dans le cas contraire, si le "tenant" se comporte mieux que le candidat, ce dernier est obligé de se constituer prisonnier. Le combat se termine si l'un des deux combattants perd ses armes, son bois de lance ou bâton, ou s'il est blessé trop gravement pour pouvoir continuer à jouter. On suivra, en cela, les usages du premier "pas".

§ 11. Le "conditions et convenances" du troisième «pas» défendu par le chevalier au lion d'or

Lorsque le candidat a vaincu dans le deuxième passage, on lui ouvre la porte de la tour ténébreuse. Là, il doit descendre de cheval afin de passer au-delà et d'entrer au troisième "pas". Il y est reçu par le chevalier au lion d'or. Le combat pédestre est à outrance. L'engagement à l'épée ne cessera que lorsque l'une des armes, du candidat ou du "tenant", se rompt ou si l'un des deux

jouteurs est désarmé, blessé ou encore hors d'haleine. Si le "tenant" se comporte mieux que le candidat, celui-ci se constituera prisonnier, comme il est dit ci-dessus.

§ 12. *En cas de victoire du candidat*

Mais si le candidat se montre plus valeureux que le "tenant", on lui permet d'embarquer et de passer l'eau afin d'aborder à l'île de l'aventure.

§ 13. *L'île de l'aventure. La signature du chevalier vainqueur dans le registre d'honneur des chevaliers valeureux. L'épreuve de l'épée fichée dans la colonne.*

Lorsque le dit chevalier candidat arrive au passage, il doit, à cet endroit, dire et déclarer ses vrais nom et surnom, sans rien dissimuler. Ces nom et surnom seront inscrits dans le registre des preux et valeureux que tient le "patron" de la barque. Celui-ci sert d'indiciaire, d'historiographe préposé à cet office par la reine fée. Cet indiciaire réside au passage de la dite île; il y conserve quelques secrets. Par après, le chevalier doit tenter, d'un seul effort, de dégager l'épée de la colonne où elle est plantée. Pour cet essai, le chevalier est accompagné du dit "patron" de la barque et de sa suite.

§ 14. *Le candidat qui a échoué dans cet essai final repasse la rivière qui entoure l'île de l'aventure, ainsi que les trois "pas" qu'il avait réussi à franchir. On lui offre un bijou, un "crancelin". Il rentre à pied ou à cheval.*

Et s'il arrive que le chevalier candidat, après sa tentative, n'arrive pas à dégager la dite épée, il doit, sur-le-champ, repasser la rivière en barque et retourner à travers les trois "pas" ou passages traversés auparavant. Là, selon la décision de la reine fée, parce qu'il a si valeureusement accompli son devoir au point d'avoir réussi à franchir les trois "pas", on lui offre un très beau "crancelin". Si bien qu'en fait, avec le présent reçu, c'est d'une manière très honorable qu'il peut ressortir hors des trois passages, sans entrave et en toute liberté, à pied ou à cheval, comme il lui plaira, selon son mode d'arrivée.



§ 15. La source des instructions rappelées. Nécessité pour le chevalier triomphant d'agir vite.

Si le chevalier qui tente l'épreuve est assez heureux - comme Dieu, par sa sainte grâce, veuille le permettre! - pour qu'il retire la dite épée de la colonne, il aura soin de bien retenir chaque point des instructions que lui donnera le «patron», le capitaine de la barque. Ces instructions proviennent, à ce que l'on dit, de la prédiction inscrite sur les colonnes de pierre. Cette inscription révèle qu'il pourra passer en toute sécurité au château ténébreux avant que celui-ci ne disparaisse hors du nuage qui le cache. Si le chevalier triomphant tarde, un grand malheur et danger pourrait lui advenir.

§§ 16, 17, 18. Clauses complémentaires.

§ 16. Les chevaliers concurrents peuvent se faire accompagner d'un ou deux écuyers.

En outre, il est permis à tous les chevaliers qui tentent l'épreuve d'être suivis par un ou deux de leurs écuyers, dans les trois passages.

§ 17. Choix limité des armes utilisées.

De même, il est interdit aux candidats de choisir, pour le combat, une autre arme que celle qui leur sera remise à chacun des trois "pas", par les "tenants" qui interdisent le passage.

§ 18. Nomination, à chaque "pas", de juges impartiaux et honnêtes.

En outre, à chacun des dits trois passages et pour chacun des trois combats, on affectera des juges. Ceux-ci, dans leur manière de juger, décident sans être partiaux et en toute liberté, tellement la dite reine fut, en toute chose, équitable et sage, veillant à ce que l'inhumain Norabroc, à cause d'une bestialité hors des normes humaines, ne nuise pas aux concurrents.

§ 19. *Péroration. Requête à l'empereur afin qu'il accepte de publier l'annonce de cette aventure de l'épée et pour en diffuser la nouvelle à travers toute la noblesse. Celle-ci est ainsi conviée à participer au jeu chevaleresque de Binche. Voeu final de convalescence et de bonne santé.*

Tous ces conventions, conditions, points et articles que nous avons énoncés ci-dessus, nous ont été révélés, il y a peu, par un certain chevalier. Celui-ci affirme qu'il les a retirés et repris hors des "perrons", colonnes, obélisques et piliers épars dans les dits passages.

Ces inscriptions y sont écrites en très vieille langue. Et ce règlement de la joute, Sire, c'est avec la plus grande humilité et le plus profond respect, qui nous est possible, que nous l'avons envoyé à Votre Majesté. Qu'il Lui plaise de le faire publier et d'en assurer la diffusion vers tous les chevaliers et nobles hommes de votre cour et d'autres afin que, à votre arrivée à Binche, ils puissent tenter cette aventure de l'épée. Comme bien de ces nobles, et même presque tous, ont navigué sur toutes les mers et qu'ils ont séjourné en Asie, en Afrique, dans les îles indiennes et jusqu'aux extrémités du monde, ils n'ont pas manqué de faire des essais valables, dont on peut se louer, en terminant plusieurs aventures extraordinaires et étonnantes.

Ainsi espère-t-on que, parmi une troupe si nombreuse, composée d'éléments de toutes les nations, par qui, Sire, vous êtes servi, honoré, craint et aimé, il y en aura un qui sera assez heureux et fortuné pour mener à bien cette aventure et enchantement si extraordinaire. Si le dénouement est favorable, ce qui adviendra s'il plaît à Dieu, Votre Majesté usera de sa justice pour punir et châtier le dit Norabroc de ses forfaits démesurés, en plus de la restitution de tous les pauvres captifs entre vos mains. Votre Majesté usera de sa clémence afin d'utiliser, selon votre très noble plaisir, les biens et personnes des prisonniers qui vous seront rendus. Vous en userez comme s'il s'agissait des biens et des personnes, de vos serfs. Et ces prisonniers libérés, même s'ils sont plongés dans cet esclavage

vis-à-vis de Vous, vous seront encore redevables de leur salut. Et ces captifs délivrés, à cause de leur fidélité à Votre personne dont ils font preuve depuis longtemps, malgré leur cruelle détention, Votre Majesté pourra les employer en ses saintes expéditions qu'il plaira au Rédempteur de susciter et de diriger avec un plein succès, en vous accordant, dans un retour progressif à la santé, une heureuse et longue vie.

§ 20. *Signature de la requête.*

Les très humbles et très obéissants serviteurs de Votre Majesté, les chevaliers errants de votre Belgique.

NOTES HISTORIQUES ET LINGUISTIQUES

1) *Très hault*: la lettre à l'empereur, dès son "adresse", commence avec trois superlatifs absolus, aux significations proches, que réclame l'étiquette de la cour impériale, un protocole, récemment réformé, qui tend à la déification du monarque.

L'humaniste, qui connaît son latin, a introduit dans le qualificatif "haut", un "l" parasite qui est censé se référer à l'étymologie du mot. Celui-ci provient du latin populaire non attesté **haltus*, altération d'après le germanique *höh*, du latin classique *altus*. Dans l'évolution phonétique du mot, le "l" s'est régulièrement vocalisé, comme le latin *alba* est devenu aube. Ce "l" a donc disparu de la prononciation. Il n'a aucune raison de subsister dans la graphie. Mais pendant un certain temps, les érudits attesteront de leurs connaissances en maintenant des lettres dites "étymologiques" qui rappelaient le mot originel latin. On écrivait *chevaulx* que l'on prononce *chevô*.

2) *très excellent*: la deuxième épithète que, par souci protocolaire, on réserve au souverain, est un synonyme de la première. Cette duplication est conforme, dès l'abord, au caractère oratoire et emphatique du style. L'auteur, un lettré, use volontiers de la répétition, de la surabondance verbale. Nous aurons maintes fois l'occasion de le remarquer.

Le moyen français, langue de notre document viennois, reste une langue, comme on le devine, fort proche du latin. Le mot, dans son acception contemporaine, dans notre français d'aujourd'hui, se dit d'une personne ou d'une chose qui se distingue par ses mérites, sa qualité. Et mon *Lexis Larousse* aussi bien que mon vieux GREVISSE soulignent que cet adjectif qualificatif sert de superlatif à bon. En moyen français comme, plus tard, dans la langue de nos écrivains classiques, du dix-septième siècle, "excellent" indiquait une supériorité relative et pouvait se mettre au comparatif - ou au superlatif. Le superlatif "excellantissime", de nos dictionnaires contemporains, est un titre honorifique venu de l'italien *eccellentissimo*.

"Excellent" est un adjectif qualificatif dont l'étymon est le participe présent du verbe latin *excellere*, se dresser au-dessus, l'emporter sur toutes choses. Le participe présent *excellens*, pris adjectivement, a déjà dans Cicéron et les classiques latins, le sens de supérieur, distingué, éminent.

3) *Invictissime*: sur l'adjectif latin *invictus*, "invaincu", le clerc, rédacteur de la lettre-harangue, a forgé un beau latinisme, un superlatif qui renforce le sens du mot simple. Il s'adresse à un souverain que ses victoires, politiques ou militaires, rendent supérieur à tous les autres souverains.

On dépasse ici la simple politesse imposée par le protocole et on atteint à la flagornerie à laquelle bien des hommes, même s'ils appartiennent à l'élite sociale, restent sensibles.

Il convient donc de comprendre que la lettre s'adresse à un monarque invaincu et invincible. Flatterie dictée par les nécessités du protocole. Un protocole qui fera tache d'huile à travers les monarchies européennes! Notre adresse est un modèle du genre. Elle évoque la haute naissance, la lointaine noblesse de l'empereur, ses qualités humaines exceptionnelles et son aura, sa réussite politique.

4) *Prinche*: en moyen français, le mot conserve le sens de son étymon latin, *princeps*, "celui qui occupe la première place", de *primus capere*. D'où "roi, monarque, souverain".

La requête s'adresse à Charles Quint. Il convient de l'inviter avec tout le respect requis, c'est-à-dire selon les exigences formelles du protocole, à assister aux "triumphes" de Binche. Et en particulier, à la partie essentielle de ces "triumphes", à cette journée qui doit voir le jeune prince Philippe, futur héritier, mis sur le pavois et couronné en une espèce de sacre ludique. Ces festivités binchoises présentent un intérêt surtout politique. Leur clou se situe les dimanche 25 et lundi 26 août. En dénouement d'un jeu, inspiré par la littérature romanesque médiévale qui, en pleine Renaissance, reste en vogue, on préfigurera, en un couronnement théâtralisé, l'avènement en cours de réalisation du prince, comme l'héritier du souverain, à la tête de nos dix-

sept provinces, héritage bourguignon, possession des Habsbourg d'Espagne. Rappelons que c'était là l'une des finalités du voyage par mer et par terre que l'empereur fit entreprendre, en plein hiver, dans des conditions parfois difficiles et dangereuses, obligeant son fils à venir d'Espagne vers les Pays-Bas, nos régions!

Quant à la dernière syllabe chuintante, "-che", du mot "*prinche*", il est impossible d'en tirer une conclusion sur l'origine linguistique du clerc, rédacteur ou scribe de la lettre. Cette finale chuintante se retrouve à l'occasion, chez des écrivains de plusieurs régions françaises; elle n'est pas spécifique de la Picardie, à laquelle j'avais d'abord pensé.

5) *augmentacion de félicité*: on notera l'ellipse du verbe "nous souhaitons" sous-entendu.

Quant au substantif "félicité", il désigne un degré suprême de bonheur. Le mot est noble et fort. Cette noblesse et cette force correspondent au ton d'une lettre qui s'adresse à un tout-puissant monarque et, au-delà, à un public choisi, à une élite sociale. La langue est soignée; elle n'a rien de populaire.

6) *Comme*: le lecteur de l'original du document de Vienne en moyen français remarquera que ma traduction, littéraire, par souci de clarté, doit simplifier la phrase périodique de 1549. Au lieu de la période, héritée des auteurs latins classiques, aux articulations nettes qui sont autant de "poteaux-indicateurs" qui structurent la phrase, ma traduction en français contemporain proposera une succession de propositions indépendantes ou principales. Les "mots-outils" seront supprimés, qui soulignent la progression du raisonnement et structurent la période. On souhaite ainsi alléger, clarifier. Le lecteur de notre temps se lasserait de ce style confus: il est celui d'une époque et d'un monde révolus. Bossuet, et sa période équilibrée, harmonieuse, reste bien éloigné!

La première articulation supprimée, dans mon adaptation libre, est la conjonction de subordination causale "comme". Elle a la valeur du *cum* latin et introduit une subordonnée causale.

De même que le *cum*, dans la syntaxe latine, elle exigera donc un subjonctif. D'où le subjonctif passé, "*ayt constitué*", conforme à la règle de la concordance des temps.

Cette manière d'écrire, le goût pour la période oratoire structurée aux articulations nettes, des "poteaux indicateurs, des flèches directionnelles", est évidemment un héritage culturel. Il convient de le rapprocher de la prose oratoire de certains classiques latins. Mais elle est loin d'en avoir l'équilibre et la clarté. Que l'on songe à Bossuet et au style périodique de ses *Oraisons funèbres*: "Celui qui règne dans les cieus, et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et de terribles leçons. Soit qu'il élève les trônes, soit qu'il les abaisse, soit qu'il communique sa puissance aux princes, soit qu'il la retire, soit...", (*Oraison funèbre d'Henriette-Marie de France, reine de Grande-Bretagne, 1669*).

7) *nostre créateur*: cette apposition au mot Dieu a une valeur causale. Dieu, en tant que créateur de l'univers, a choisi l'empereur, entre tous les humains, afin de lui confier la charge et la mission de dominer l'ensemble de la terre.

Dès l'exorde, la lettre-harangue insiste sur le fondement théologique du pouvoir impérial. Dieu a choisi Charles Quint comme souverain universel. Pendant son règne, Charles a tenu ce rôle de chef qui lui avait été dévolu par la volonté divine. Il a été conscient de sa responsabilité envers Dieu. "Se sentir responsable, avoir des comptes à rendre à un Maître suprême, c'est là l'idée dominante qui régit et contraint les démarches de ce grand intendant, qui ne se sent autonome qu'en vertu d'une délégation de la Providence..." (cf. Jean BABELON, *Charles Quint (1500-1558)*, Paris, 1958, p.2).

8) *vous ayt constitué dominateur*: le sens du verbe "constituer" est ici celui de l'étymon latin, *constituere*, fixer, établir. César, par exemple, écrit: *aliquem regem apud Senones constituere* "établir quelqu'un comme roi, chez les Sénonais". Il s'agit ici d'un mot choisi dans la langue latine, pour sa résonance juridique.

On comprendra la phrase comme suit: "Puisque, parce que (*cum* causal latin), Dieu, en tant que créateur de l'univers, vous a établi, installé, institué, Sire, comme celui qui doit être le seigneur, le maître dans les (ès, "en les") trois parties (continents) de l'ensemble (*universelle*) de la terre...". Le monarque est de droit divin. Cette désignation divine lui donne le droit de gouverner toutes les parties du monde, et, notamment, les terres nouvelles découvertes depuis 1492.

Sur les "triumphes" de Binche, en août 1549, nous possédons huit relations de témoins oculaires: deux, en français; deux, en italien; une, en allemand; trois, en espagnol. Parmi les relations espagnoles, deux d'entre elles, racontent de manière détaillée l'ensemble du voyage du prince Philippe, depuis Valladolid, le 2 octobre 1548, jusqu'à Bruxelles, le 1^{er} avril 1549. Je donne dans mon introduction les références bibliographiques de ces deux ouvrages, celui de Vincente ALVAREZ, traduit et annoté par Marie-Thérèse DOVILLEE, dont l'impression espagnole date de 1551, et celui de don Juan Christobal CALVETE DE ESTRELLA, imprimé à Anvers, chez Martin Nucio, en 1552. Ces deux dernières relations constituent des témoignages sérieux. Elles émanent l'une, d'un plébéien, responsable d'un office, à la cour du prince, et l'autre, d'un noble, qui devient l'historiographe du voyage. Ces deux relations semblent, pour l'essentiel respecter la vérité des faits.

L'historiographe officiel du voyage du prince, de Valladolid vers les Pays-Bas, a eu dans les mains le manuscrit de la lettre-harangue que nous éditons ici, d'après l'exemplaire, original ou copie contemporaine, conservé aux *Oesterreichisches Staatsarchiv, de Wien, Vienne*.

CALVETE DE ESTRELLA, *El felicissimo viaje...*, Anvers, 1552, f°188v°, reprend et traduit notre phrase française. Sa version espagnole confirme nos commentaires: "*Assi como el Creador de todas las cosas ha instruydo a vuestra Magestad por Senor en las tres partes que dividem el mundo ...*". "Ainsi, puisque le créateur de toutes choses a établi Votre Majesté comme le seigneur, le maître, dans les trois parties qui divisent le monde". On remarquera que l'historiographe espagnol choisit un terme

de la langue féodale, "sire, seigneur" pour traduire le mot français "dominateur". Ce dernier désigne aussi celui qui exerce un pouvoir absolu, comme le sire ou le seigneur dans sa terre féodale. Et, dans le mot "dominateur" on retrouve l'étymon latin *dominus*, maître, seigneur.

Le dernier ouvrage sur les festivités binchoises d'août 1549 et la formation de la légende ou du mythe de la naissance du Gille est paru en 1995: Samuel GLOTZ, *De Marie de Hongrie aux Gilles de Binche. Une double réalité historique et mythique*, coédition des Cahiers Binchois, tome 13, et de Tradition wallonne, Bruxelles, 251 pages.

9) *ès*: forme contractée de "en les", "dans les". Notre français contemporain a conservé cette forme contracte, dans le libellé de certains titres universitaires, licencié ès lettres, ou dans la langue juridique.

10) *trois parties*: en 1549, les seuls continents connus sont l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Les "*isles indiennes*" relèvent du continent asiatique. Elles évoquent pour les marins, les négociants, les lettrés de l'époque, l'Inde ou les Indes, ce pays mirifique que recherchent, par une voie maritime courte, les navigateurs et les promoteurs d'expéditions outre-mer.

A ces termes connus, le rédacteur de notre lettre, afin d'être complet, ajoutera, au f°163r°, "*les extrémités de la terre universelle*".

11) *divisantz*: en moyen français, le participe présent varie en nombre mais non en genre. Il n'avait pas de féminin. Le grammairien Palsgrave (1480-1554) constate déjà que "le participe présent varie en nombre, non en genre". Cf. F. BRUNOT et Ch. BRUNEAU, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, 1937, p.688.

12) *la terre universelle*: l'ensemble (latin *universalis*) de la terre.

13) *Ainsy*: comment ne pas remarquer la netteté des articulations de la phrase? Au "*comme*" initial, correspondent "*ainsy*", "*à l'avenant*", puis "*de sorte que*" ... Sans ces mots-outils,

la phrase deviendrait obscure! Ce texte, ne l'oublions pas, est destiné à être lu à haute voix, devant l'empereur et la cour. Il relève de l'art oratoire avec son style pompeux et solennel, sa flagornerie protocolaire de circonstance, ses pléonasmes ou redondances, son goût pour la période aux articulations nettes, héritage de la phrase latine.

14) *sa Magesté divine*: à la deuxième ligne de la lettre, le clerc a choisi le titre honorifique du souverain, prescrit par le protocole. Ici, il applique à Dieu, le même titre honorifique. Il insiste sur le caractère de grandeur, de dignité, de souveraineté qui impose le respect. Dieu et l'empereur ont droit, me semble-t-il, à un même degré de dignité. Dieu règne sur l'ensemble du monde; l'empereur, sur la terre entière. Pour un chrétien, cette flagornerie protocolaire étonne. Mais il est possible que la similitude des formules honorifiques de Dieu et de l'empereur réponde au souci de conférer à la phrase un caractère oratoire, une ampleur du style qu'accroissent les articulations de la période, la langue redondante avec la périphrase, les répétitions de synonymes. Rappelons que ce texte est faussement épistolaire. Il constitue une harangue destinée à être lue à haute voix. Effectivement, il sera lu à Bruxelles, par un chevalier "cherchant aventure", au costume déchiré et à l'équipement mal en point, qui réclame le secours du monarque afin de délivrer la ville de Binche de ce fléau monstrueux, Norabroc. Quelques mois après Bruxelles, le texte sera relu à Binche. D'ailleurs, le catalogue de l'*Oesterreichisches Staatsarchiv*, de Wien, désigne le document sous la dénomination de *Bericht an dem Kaiser*, "Rapport à l'empereur". Cette dénomination allemande reste bien vague pour désigner notre lettre-harangue qui est aussi une proclamation.

Elle laisse entendre la finalité des deux journées binchoises, les dimanche 25 et lundi 26 août qui, on le sait, se termineront par le sacre ludique du prince d'Espagne, "le Beau Ténébreux". Ce triomphe du prince sur tous les autres chevaliers constitue une sorte de préfiguration du couronnement de Philippe, en tant que héritier des dix-sept provinces, et futur souverain.

Cette lettre-harangue annonce les deux journées capitales des festivités binchoises et constitue une invitation à y participer, pour tous les chevaliers. La proclamation souligne le caractère aristocratique des festivités qui ne sont pas conçues pour les bourgeois et manants de la ville ou de la campagne, mais pour une élite sociale clairement précisée. Elle évoque aussi les points importants du règlement et du déroulement des jeux.

15) *à l'avenant*: locution adverbiale, "en accord, en harmonie avec ce qui précède". C'est parce que Dieu a établi l'empereur comme le chef, le souverain destiné à gouverner l'ensemble du monde terrestre, qu'il lui a donné les qualités humaines nécessaires à ce gouvernement.

16) *pourveoir*: "pourvoir, équiper, fournir, donner".

17) *aourner*: au lieu d'employer le verbe simple "ornier", le scribe utilise le composé "adorner", du latin *adornare*, équiper, préparer, orner. *Pourveoir* et *aourner* sont des synonymes. Redondance oratoire!

18) *requisites*: des qualités nécessaires, indispensables.

19) *régir et gouverner*: les répétitions de synonymes, les redondances, donnent au style un caractère oratoire. Il y a ici une nuance entre les deux verbes. "Régir", selon l'étymologie latine *regere*, relève du *rex*, du roi, tandis que *gubernare* met l'accent sur l'administration. Mais l'un et l'autre relèvent finalement du souverain.

20) *si grande monarchie*: étymologiquement, une "monarchie" est un état qui est régi par un seul chef. La monarchie ici évoquée ne se limite peut-être pas aux seules propriétés du souverain, mais ne l'oublions pas, Charles Quint a reçu de Dieu, le droit de gouverner l'ensemble de la terre. C'est pour cela aussi, que cette monarchie est "si grande"!

21) *De sorte que*: de telle manière que, conjonction de subordination qui dépend de "a vollar ... vous pourveoir et aourner...". Elle introduit le verbe "est ... vollar et célébrée".

22) *la renommée*: "l'éloge que l'on fait partout de votre justice et clémence..." qui sont les deux qualités les plus exigées, les plus indispensables, les plus nécessaires à tous les souverains, "deux pointz les plus requis à tous prinches...".

23) *de manière que*: les éléments de cette locution conjonctive de subordination se trouvent disjoints, séparés dans la phrase. Ce qui rend, à première vue, la compréhension ardue.

24) *est... vollée*: "s'est envolée". Le renom des qualités du souverain, la justice et la clémence, s'est répandu, s'est diffusé jusqu'aux limites de la terre.

La métaphore de l'envol de la renommée à travers les airs se justifie par la mythologie. Ne la dépeint-on pas comme une déesse ailée embouchant une trompette?

Il n'est pas sans intérêt de relire CALVETE de ESTRELLA, *El felicissimo viaje...*, Anvers, 1552, f°188v°. Celui-ci a soin de reprendre le texte français de la lettre et il la traduit littéralement, écrit-il, en espagnol. Il convient donc de confronter les deux versions: "... una carta... que palabra por palabra leyda en alta boz, porque todos la oyessen, assi dezzia...", "une lettre... qui, mot pour mot, lue à haute voix, afin que tous l'entendissent, disait ainsi...". Calvete traduit "*est... vollée*", par "*ha bolado*", de *bolar*: envoler. Dans la prononciation castillane, le "b" et le "v" sont proches! Ce sont des labiales!

25) *est... célébrée*: "est fêtée par beaucoup de gens". L'étymon latin, le verbe *celebrare*, fêter en grand nombre, insiste sur ce sens de "par la foule" (cf. l'adjectif qualificatif *celebrer*, -bris, -bre, nombreux, en grand nombre).

26) *par*: "dans, entre". Nous disons encore "courir par la ville", c'est à dire "à travers la ville".

27) *limites*: le mot conserve ici le sens de son étymon latin, *limes*, -itis, limite, frontière, cf. Virgile et Juvénal. On peut traduire "jusqu'aux confins de la terre".

28) *icelle*: adjectif démonstratif, cas régime, "cette".

29) *machine terrienne*: le rédacteur, afin de donner plus d'ampleur à son style, n'a garde d'employer le mot simple "terre" qui, ici, suffirait. Il utilise une périphrase où figure un substantif qui n'appartient pas à la langue populaire, celle de monsieur Tout-le-monde... Dans la traduction espagnole de la lettre, CALVETE de ESTRELLA, *op.cit.*, f°188v°, écrit sobrement: "*y se celebra por los limites de toda la tierra...*". L'emploi du mot "machine", révèle, chez le rédacteur, un degré certain de culture. Lorsque Oresme, dans son *Livre du ciel et du monde*, l'utilise, en 1377, il veut signifier, par "*machine corporelle*", un ensemble d'éléments ayant la complexité d'une machine, cf. *Trésor de la langue française*, C.N.R.S., tome 11, 1985, p.112. Il s'agit d'un mot latin, *machina*, hérité du grec. La langue de la lettre est celle des lettrés.

30) *pour*: introduit un infinitif causal, "parce que", ou final, "afin de...". La traduction castillane de 1552 me semble avoir choisi le final, "*y es para durar perpetuamente en ella*".

31) *demeurer et résider perpétuellement*: parce que ou afin de vivre toujours sur cette terre, parce que nous vivons constamment sur cette terre.

On remarquera encore l'emploi de cette figure de rhétorique, le pléonasme ou la redondance. "Demeurer et résider" sont deux synonymes que la traduction espagnole de 1552 rend par un seul verbe, vivre.

32) *ar où*: "*por donde*", dans la traduction de 1552. Je comprends comme ceci: "ce pour quoi le siècle, et ceux qui vivent à notre époque", "*les vivants en icelluy*". La version espagnole est plus claire: "*por donde el siglo y los que enel viven se deven de llamar bienaventurados, pues que...*". "C'est pourquoi notre siècle et nos contemporains doivent se proclamer heureux puisque...".

33) *le chiècles*: le temps, l'époque où vivent les inspireurs de la lettre.

34) *se doibt*: avec un "b", de l'étymon latin *debere*, "devoir", qui est disparu déjà de la prononciation et que l'on maintient dans la graphie, par souci étymologique.

35) *clammer* : le français du dix-neuvième ou du vingtième siècle emploierait le verbe composé "proclamer".

36) *heureux* : adjectif qualificatif dérivé du substantif "heur", "chance, hasard favorable". L'homme heureux est celui qui est né sous une bonne étoile. Le latin classique *augurium*, "présage", est devenu en latin impérial ou populaire * *agurium*, "chance, hasard". En français familier ou argotique, on évoquera le chanceux, le chançard, le veinard. En espagnol, "*bienaventurado*" est de sens identique. cf. Alain REY - *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992, s.v. heur.

37) *les vivans* : en moyen français, le participe présent varie en nombre. (Cf. la note n°11).

38) *en icelluy* : cas régime du pronom et adjectif démonstratif *icel*. le pronom remplace le substantif *chiècle*, "siècle".

39) *auquel* : la locution pronominale relative évoque aussi le *chiècle*, l'époque où nous vivons, "le siècle dans lequel les pauvres... trouvent en vous, Sire, un refuge sûr et certain...".

40) *spoliéz* : forme ancienne de "dépouillés". Le verbe "spolier" vient du latin "*spoliare*", dérivé du substantif neutre pluriel "*spolia*" dépouilles. Quant au verbe français, il signifie déposséder quelqu'un par la force ou la ruse, frustrer quelqu'un d'un héritage.

Le rédacteur de la lettre fait-il ici référence à des situations précises? Ou n'est-ce là qu'un compliment flatteur? Je l'ignore!

41) *dignitéz, libertéz et franchises* : le texte évoque les gens dépouillés de leurs richesses, de leurs propriétés, de leurs titres ou fonctions qui en faisaient des personnages se situant en dehors de la masse. En 1549, le bourgeois ou le manant est censé jouir de la liberté personnelle. Il n'est plus le serf taillable et corvéable à merci. Il jouit de la franchise, du privilège qui exempte de la servitude. Au seizième siècle, dans nos dix-sept provinces, la servitude n'existe plus guère! Ou plus du tout! Mais règne l'intolérance religieuse, le fanatisme!

Toujours ce goût pour une certaine emphase oratoire: redondance verbale.

42) *pareillement*: "de la même façon".

43) *vexez*: le verbe "vexer" ne s'emploie plus aujourd'hui qu'au sens figuré. En moyen français, il conserve son sens propre qui lui vient de son étymon latin, *vexare*, "faire souffrir, tourmenter, tyranniser, persécuter". Dans la langue classique, "vexer", c'est tourmenter injustement. Aujourd'hui, le sens s'est encore affaibli; au sens figuré, "froisser, blesser, dépiter".

44) *vexez et tourmentez*: répétition de synonymes. Redondance oratoire.

45) *chruaultez*: du latin *crudelitas*; à l'accusatif, *crudelitatem*. Dans sa graphie de 1549, le "h" me semble une lettre faussement étymologique; serait-elle, à tort, inspirée par une lettre de l'alphabet grec, le "khi". Le "l", déjà vocalisé, rappelle pour l'humaniste, rédacteur de la lettre, le "l" de l'étymon latin, *crudelitatem*.

46) *seur et certain refuge*: redondance oratoire.

Les malheureux dépouillés de leurs propriétés matérielles, de leurs titres honorifiques, des fonctions qu'ils exerçaient et qui leur assignaient un rang dans la société, redevenus en quelque sorte des serfs, et qui sont persécutés par des atrocités, des forfaits, des crimes, trouvent en vous, Sire, un refuge sûr et certain.

Selon les règles du genre et les exigences protocolaires, l'empereur est ici présenté comme le protecteur, par nature, par essence, de tous les malheureux qui, dans le monde, sont les victimes des injustices humaines. La "plume" du clerc fait ainsi de notre Charles Quint, une sorte de héros mythique. A tous les malheureux du monde, il offre un asile, un refuge où ils sont protégés de la tyrannie, de la barbarie des autres. Ceux-ci sont probablement ces "princes" qui résistent encore à ce monarque à qui Dieu a assigné le pouvoir universel, qui s'étend, rappelons-le, au monde entier. C'est Dieu, lui-même, qui fonde le pouvoir

illimité de l'empereur! Mais qui sont, pour les inspireurs de la lettre à l'empereur, ces tyrans. On devine que, derrière cette évocation anonyme, se cachent aussi bien Soliman, les pirates barbaresques, le péril turc, que les princes allemands luthériens de la ligue de Smalkade, et François Ier, le monarque français, le beau-frère de Charles!

47) *Dont*: "de cela". Le pronom relatif complète "ce qui en est".

48) *pour en coummémorer ce qui en est*: "afin de conserver le souvenir de cela"; de garder en mémoire la réalité des guerres, des expéditions, des actions menées par Charles Quint afin de délivrer les opprimés, de la barbarie et de la tyrannie.

Le rédacteur de la harangue entend évoquer l'ensemble des guerres et expéditions guerrières de Charles Quint, de la répression de la révolte des Gantois (1539-1540), aux croisades contre l'Islam menaçant; des guerres allemandes d'unification, à celles contre la France pour défendre l'héritage bourguignon; la paix que connaît l'empire, en 1549, est temporaire, momentanée, fragile. Et Charles Quint, dont les possessions et le pouvoir se trouvent menacés et attaqués est un homme à la santé caduque, défaillante.

49) *et les admirables expéditions*: le qualificatif, dans notre langue contemporaine, est sans doute un mot dont le sens, à l'usage, s'est usé. En 1549, l'épithète a conservé une acception proche de l'étymon latin, *admirari*, s'étonner, admirer. "Admirables" implique donc, ici, une admiration où se mêle l'étonnement, la surprise, la stupéfaction. Les expéditions guerrières, militaires, maritimes et commerciales de l'empereur sont "admirables"; elles entraînent l'admiration en suscitant l'étonnement, en frappant de stupeur. Elles sont, dirions-nous, exceptionnelles, extraordinaires!

50) *guidées à fin*: "menées à bonne fin". 1549 est, en effet, une année où tout semble, pour l'empereur, avoir réussi, sa lutte contre l'Islam, l'arrêt des hostilités en France, la défaite de la ligue de Smalkade. La paix paraît stable. Quant aux expéditions

maritimes, elles ouvrent de nouveaux horizons, développent le commerce, apportent la richesse. Et les maux dont souffre l'empereur lui laissent quelque répit!

51) *à cest effect*: " dans le but ", c'est-à-dire afin d'assurer aux pauvres gens dépouillés de leurs biens, de leurs titres, de leurs libertés et franchises... , un refuge sûr et certain.

La version espagnole de 1552 traduit par "*para este effeto*", à cette intention, pour cet effet, dans ce but.

52) *En quoy*: " dans toutes les actions que vous avez menées, en Europe et outre-mer ".

53) *vostre intencion s'est arrestée plus à augmenter et exalter le précieux nom de celluy qui vous a rendu victorieux*: " en agissant comme vous l'avez fait, en Europe, en Afrique ou dans les Iles indiennes, vous avez, Sire, davantage voulu exalter et célébrer le nom précieux de ce Dieu qui vous a rendu victorieux, qu'agir, dans votre intérêt personnel, afin de retirer de vos actions, l'approbation et l'éloge des gens... ". Toujours cette tendance à l'emphase oratoire, avec la redondance, la périphrase et l'ampleur de la période qui se continue fortement structurée !

L'historien, aujourd'hui, serait sans doute plus circonspect que le thuriféraire de 1549. Je ne crois pas que l'on puisse justifier par le seul christianisme fervent et militant de Charles Quint, et ses guerres européennes, et ses expéditions au-delà de l'océan. A cette foi militante qui traque l'infidèle et le protestant, s'ajoute aussi le souci du souverain de défendre et d'agrandir son "pré carré", d'unifier l'empire en luttant contre les dissensions intestines et contre une certaine noblesse allemande avide de conquérir l'autonomie religieuse. Cette fonction de champion de la chrétienté, de croisé au service de Dieu, sert fort heureusement les intérêts politiques et dynastiques du monarque.

54) *pour en vostre particulier en retirer la louange mondaine*: plus... que, dans votre intimité, à part vous, en votre for intérieur, dans votre conscience, afin d'en obtenir l'éloge du monde, des gens, de vos sujets.

Charles Quint obéit seulement, écrit le clerc, à la voix de sa conscience, celle de sa foi, du devoir envers Dieu, et non à un quelconque souci profane de se créer une réputation de grand et puissant monarque.

55) *Telle matière*: "traiter de pareils sujets, c'est-à-dire évoquer les guerres, les expéditions et les luttes, ainsi que les aventures maritimes du règne de Charles Quint, constituerait une matière trop abondante pour que l'on puisse, dans ce discours, la développer". Le clerc, suivant en cela les bons principes de la rhétorique, s'efforce, par ses compliments et flatteries, de se concilier la bienveillance de son auditeur impérial. "*Captatio benevolentiae*"!

56) *pour certain*: "certainement, assurément". Locution adverbiale.

57) *prolix et de durée trop longue*: "L'histoire de votre règne constitue une matière trop abondante à traiter et à développer, Sire. Elle exigerait beaucoup de temps et serait, ici, inopportune...".

58) *Parquoy*: "c'est pourquoi...". Nous arrivons enfin, dans cet exorde, à l'énoncé du sujet, mais sous une forme négative.

59) *l'occasion moçtifie*: "les circonstances qui motivent, qui justifient la présente requête ne tendent pas à cette fin, à ce but...". Il ne s'agit pas ici de faire l'éloge d'un règne mais de présenter une requête, au souverain, afin d'exposer une situation malheureuse et d'obtenir de l'aide.

Nous écrivions, aujourd'hui, en supprimant la périphrase, encore une figure de rhétorique: "le motif, ce qui nous meut, dans cette lettre, ne poursuit pas cette intention de faire votre éloge et celui de votre règne mais...". L'objet de la requête est annoncé sans être dévoilé.

60) *Mais de celle qu'il plaira à votre magesté bénignement entendre*: la phrase est adroitement sibylline. En rhéteur habile, le clerc se contente d'énoncer ce que son discours ne dira pas. La

dernière phrase de l'exorde ne révèle rien du motif de la lettre. La forme usitée est particulièrement courtoise, protocolaire, de nature à se concilier la bienveillante attention du plus puissant monarque du monde, un monarque de droit divin: "La présente lettre-harangue ne veut pas faire l'éloge du règne de Votre Majesté, mais elle obéit à cette fin, à ce but, qu'il plaira, à Votre Majesté, de comprendre, d'interpréter avec bienveillance" (*benignement*).

61) *De toute ancienneté*: le devoir pour la chevalerie de défendre les opprimés, de lutter contre l'injustice, se fonde sur une tradition très ancienne. Celle-ci est d'autant plus vénérable qu'est grande, son ancienneté.

62) *nobles hommes*: cet appel à la défense des opprimés ne s'adresse pas aux bourgeois ou aux manants, mais aux seules personnes de condition noble. Ce qui, par avance, exclut les bourgeois de la ville qui, par nature, n'ont rien à voir avec ce métier des armes et ce devoir de justice qui s'imposent aux chevaliers. La participation aux "triumphes" de Binche est réservée aux seuls nobles. Eux seuls y prendront part mais, sans doute, les badauds ne sont pas exclus du spectacle! Et l'on devine que, en 1549, nombreux ont été ceux qui, de la ville ou de la campagne, se sont montrés avides de voir ce faste déployé.

63) *en exerçant les armes*: "en pratiquant le métier des armes". Celui-ci, dans la stricte tradition médiévale qui ira s'affaiblissant, est, pour un noble, la seule profession profane honorable.

64) *se sont exposés à chercher les aventures*: "se sont risqués à rechercher les aventures". Selon la littérature médiévale, le bon chevalier court l'aventure, à travers les pays les plus mystérieux, afin de lutter contre l'injustice. Ces romans où se content de mirobolantes aventures chevaleresques restent à la mode, en 1549 et leur succès s'étend à l'Europe.

65) *étranges*: du latin *extraneus*, extérieur, "étrangères, lointaines, extraordinaires". Les aventures contées par ces romans se déroulent dans un monde de rêve. Souvent, elles

puisent leur fiction dans une littérature antérieure (antiquité, les chansons de gestes, les romans bretons, et le monde celtique, etc.).

Ces chevaliers recherchant l'aventure ont, par tradition, le droit d'aller partout où ils le souhaitent. Mais les ennemis de la chevalerie ne respectent pas cette tradition. Ils tentent d'entraver le voyage du chevalier errant et aventureux.

66) *licite et permis*: deux synonymes. Redondance oratoire!

67) *daller*: le "d" initial est, ici, une consonne prosthétique que l'étymologie ne justifie pas. Elle a une fonction euphonique et est destinée à faciliter la prononciation. On peut comparer à l'ajout d'un "e" initial, prosthétique, chez les descendants français du latin *scala, stella, spiritus, spina*, échelle, étoile, esprit, épine. Nous continuons, en patois, à prononcer le toponyme *Spinou*, nom d'un village de l'entité administrative binchoise, Epinois, du latin *spinetum*, lieu planté de buissons épineux, que l'on a essarté, défriché, au Moyen âge et où on a installé, avant 1124, un village nouveau qui relevait alors, au religieux, de Waudrez, l'antique *Vodgoriacum* gallo-romain, de la *Table de Peutinger*.

Dans "*daller*", que le scribe emploie, il est permis de se demander si un verbe nouveau n'est pas en train de se forger, qui, en réalité, ne se maintiendra pas dans la langue de la culture, mais subsistera dans le dialecte. Nous continuons, en effet, à Binche et dans la région du Centre (La Louvière), à dire: *s'in daler*, s'en aller.

Un beau rébus ("*rébu*" en patois) me titille l'esprit, que peu de gens des générations nouvelles connaissent encore: *léchèl' daler, c'est-in Binchou!* "Laissez-le aller, c'est un Binchois!". Et, *in illo tempore*, c'est-à-dire dans la préhistoire de ma jeunesse, ne sourions-nous pas, *in dalant vîr' lès fiyes*, "en allant voir les filles". Et quand, malgré les interdits, nous "fleuretions" ou nous "draguions", *nos dalîons vîr les fiyes*, nous épiions les dulcinées de notre sélection, du couvent ou de l'école moyenne, de la ville ou du village.

Le *Dictionnaire du wallon du Centre*, de Flori DEPRETTE et de Raoul NOPERE, La Louvière, 1942, p.83, fournit d'autres exemples. Notamment, le futur de l'indicatif "*i d-ira, vos d-irez, i d-iront*", le participe passé "*Il-a d'alè, èle-est d-aleye*"; à l'impératif, "*in d-alons*", "*allons-nous en!*". Et il ajoute un *d-alone*, "*allons-y*" ... etc.

Avec ce verbe *daler*, le wallon du Centre a forgé un substantif: *daleû, -eûse*, qui désigne "celui ou celle qui va". In *d-aleû à l'afût, ène d-aleûse au café* (cancanière). On remarquera que les auteurs du *Dictionnaire wallon du Centre* continuent à isoler le "d" initial. Comme d'ailleurs, Adelin GRIGNARD, *Phonétique et morphologie des dialectes de l'ouest wallon*, Liège, 1908, §§ 86, 118, 101. Il considère aussi le "d" initial comme une consonne prosthétique que l'on retrouve dans *d-aler, d-avwèr*, "aller, avoir", *d-alô*, "j'allais", *d-alo-ne?*, "allons-nous?".

G.A.I. HECART, *Dictionnaire Rouchi-Français*, Valenciennes, 1834, p.26, fournit une locution: "Au propre, *s'en daller d'zouli*, c'est rendre toutes ses ordures sans le sentir...". A la page 142, "*Dalant*" est un substantif masculin qui désigne un "vif désir de quitter le lieu où l'on est. Il a le *dalant* de voyages, de la danse..., comme on le disait à Maubeuge." Ce substantif est forgé sur le participe présent du verbe *daler*. Il confirme la création du verbe, au départ de aller, avec, à l'initiale, le "d" prosthétique et euphonique.

68) *librement et franchement*: en toute liberté, sans entraves. Redondance oratoire de rythme binaire.

69) *par tous royaulmes, pays et seigneuries*: redondance de rythme ternaire.

70) *aucun*: le "l" étymologique subsiste dans la graphie alors qu'il s'est déjà vocalisé.

71) *sans leur estre donné aucun destourbier ou enpeschement*: "sans qu'il leur soit donné quelque trouble ou entrave...". Le verbe "*destorber*", troubler, gêner, est ici substantivé. Comme, en français, nous utilisons maints verbes comme substantifs: lever, coucher, déjeuner, dîner, souper, etc. Redondance binaire.

72) *na'*: le scribe a placé l'apostrophe, après le verbe, par mégarde. Il convient de lire "*n'a esté*", "*si ce n'a été...*". La tradition veut que l'on n'apporte aucune entrave au cheminement du chevalier errant. Elle est toujours respectée sauf, toutefois, par les ennemis de la chevalerie, les voleurs...

73) *ennemis de chevalerie*: les mots qui suivent sont des appositions explicatives. Ces ennemis de la chevalerie, ce sont les voleurs, ceux qui se tiennent aux aguets, en embuscade sur les chemins ainsi que les méchants par nature. Je n'insiste plus sur les redondances au rythme binaire ou ternaire qui confèrent au style une ampleur oratoire. J'ai déjà souligné cette caractéristique stylistique, à de multiples reprises.

74) *toutte*: "n'importe quelle violence".

75) *cruaulté*: suivant son habitude, le scribe a conservé un "l" qui rappelle l'étymologie, le latin *crudelitatem*.

76) *a esté réputé enrée vertueuse*: ces ennemis de chevalerie, ce sont aussi ces méchants pour qui le fait d'exercer n'importe quelle violence et n'importe quel crime "a toujours été considéré comme une entreprise vertueuse ...". De l'ancien français *enroi*, l'entreprise.

A Paris, en 1549 et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la syllabe *-roi*, de ce substantif *enroi*, ne se prononçait pas encore *rwa*, mais, *rwè*. Ce qui explique la graphie *enrée* de notre lettre. Le dialecte de Mons reste, en partie, fidèle à cet archaïsme de langue. Le Montois patoisant prononce : *il-étoit mourt*, (*ètwa*).

77) *préférant leur vice et malignité*: "car ils préfèrent leur disposition habituelle au mal et leur méchanceté innée...". Le mot "*malignité*" a conservé son sens fort, originel, de malveillance. L'Esprit malin, c'est, pour les chrétiens, le démon, l'Esprit du mal.

78) *dont les ungz pour sentir* : "parmi lesquels certains de ces méchants parce qu'ils ressentent...".

79) *débilité*: la faiblesse.

80) *déffault*: ce synonyme de *débilité*, insiste, lui, sur le manque, sur l'insuffisance, la carence des forces des méchants. Le mot dérive du latin vulgaire **fallita*, participe passé, substantivé, au féminin, de *fallere*, par l'intermédiaire du français *défaute*, non-exécution d'un contrat.

81) *corpulences*: les qualités physiques, la robustesse. Il n'y a guère de nuances, me semble-t-il, entre ces deux synonymes. Le rédacteur s'attache davantage à l'ampleur du style de sa harangue qu'à la concision ou à la stricte propriété des termes. Beaucoup de textes en prose du seizième siècle souffrent de cette prolixité à laquelle s'attaquera le classicisme. Ce n'est qu'alors que naîtra cette "clarté" française que nous révérons.

82) *Ce quy nont peu amener à chef par la manience et dextérité des armes*: "dont les uns de ces méchants, parce qu'ils ressentaient la faiblesse et la carence de leurs forces, ce qu'ils n'ont pu réaliser par leur habileté à manier les armes...".

manience - capacité à manier les armes.

amener à chef - "chef", du latin *caput*, devenu en latin populaire ou impérial **capum*, attesté au début du 7^{ème} siècle. Le mot désigne le sommet, la cime d'une chose.

La phrase me paraît boiteuse !

83) *dont les ungz, pour sentir... Ce quy nont peu..., ont eu recours à sortilèges et artz diabolicques*: "dont certains de ces méchants, parce qu'ils ressentent leur manque de forces, comme ils n'ont pu réaliser leurs entreprises par l'habileté dans les armes, ont recouru aux sortilèges et moyens démoniaques...".

Le sortilège est l'action de jeter un sort. Les romans d'aventures chevaleresques médiévaux foisonnent de sorciers, de mages, de nécromants. On recourt aux démons et il existe des manuels où l'on peut découvrir les moyens à employer pour les évoquer. Au temps de mes grands-parents maternels, on connaissait encore "Le grand Albert" et "le petit Albert", censés être des livres de magie. Les folkloristes pensent qu'ils s'agissait

d'ouvrages de théologie en latin, écrits par saint Albert le Grand, qui, pour les âmes simples et naïves, seraient devenus des livres mystérieux, des grimoires... Dans ma jeunesse, j'ignore si mes grands-parents s'amusaient à effrayer les enfants que nous étions et qui étaient trop turbulents. Ou s'il y avait encore quelque fondement mental, dans cette évocation démoniaque. Je penche pour cette seconde hypothèse. La mentalité primitive est-elle si éloignée?

84) *en manière que*: "de telle manière que...". Le rédacteur explique les méthodes diaboliques, les pratiques démoniaques employées.

85) *invocations abhominables*: "par des prières, des supplications qui pèchent contre la divinité". Il s'agit ici de conjurations pressantes adressées aux êtres démoniaques.

L'adjectif qualificatif *abhominables* a une étymologie signifiante. Son étymon est issu du latin ecclésiastique *abominalis*, "à repousser comme un mauvais présage", composé lui-même, de *ab*, "loin de", et *omen*, "présage". Le mot, et sa composition, soulignent l'horreur inspirée par ce qui est impie. Le "h" ne se justifie donc pas par l'étymologie. Le scribe a rapproché indûment le qualificatif de *homo*, l'homme. Ces prières impies, ce sont celles que l'on adresse aux êtres démoniaques afin d'obtenir leur aide !

86) *enchantemens*: du latin impérial *incantare*, c'est-à-dire "chanter des formules magiques". D'où en français ancien, moyen et classique, un sens très fort. "Enchanter", c'est soumettre à un pouvoir magique. On constatera un même affaiblissement du sens pour "charmer", ou "ensorceler", etc.

87) *et par iceulx effectué*: et, par ces sortilèges, ces moyens magiques, ces enchantements, ces "charmes", ils ont occasionné une infinité de maux aussi bien que par assassinats, meurtres... "Iceulx": pronom démonstratif, "ceux-ci", avec un "l" étymologique. Du latin *ecce + illos*.

88) *maulx*: graphie qui, pour le clerc, rappelle l'étymologie. En réalité, le "l", vocalisé, est, évidemment, disparu de la prononciation en moyen français.

89) *occisions*: du verbe "occire", tuer, assassiner. "Meurtres, assassinats".

90) *meurdres*: meurtres. Le substantif a été tiré du verbe "meurtrir": assassiner. Ce verbe vient du francique **murthrjan*, tuer.

En dialecte du Centre (La Louvière) et dans celui de Valenciennes (cf. Jean DAUBY, *Le livre du Rouchi, parler picard de Valenciennes* Amiens, 1979, et G.A.I. HECART, *Dictionnaire Rouchi-Français*, Valenciennes, 1834, p.312), le mot a conservé longtemps sa valeur forte, étymologique, de "meurtrier". Hécart ne mentionne encore que cette acception alors que Flori DEPRETTE et R. NOPERE, *Dictionnaire du Wallon du Centre*, La Louvière, 1942, p.192, ne connaissent plus que le sens d'individu brutal.

L'affaiblissement de la signification étymologique serait ainsi le fait du dix-neuvième siècle. Actuellement à Binche, dans le Centre, ou à Valenciennes, on ne connaît plus que l'acception adoucie de "personne hargneuse, irascible, mauvais caractère". Par antiphrase affective, on peut employer le mot en s'adressant à un enfant espiègle, "*sacré p'tit mourdreux!*", remuant, qui ne tient pas en place.

A Binche, un toponyme, situé au sud-est de l'enceinte urbaine, reste un témoin de l'ancienne signification de «criminels». Le plan dessiné vers le milieu du seizième siècle, après 1550, par Jacob van Deventer, montre l'actuelle "ruelle à mourdreux", *èl' ruwèl'-à mourdreux*, grimpant le versant, au sud-est, d'un des coteaux qui entourent la ville fortifiée. La route monte, au sud-est de l'ancienne brasserie Paternotte (Académie des Beaux-Arts et brasserie "La Binchoise"), vers Waudrez.

A proximité d'un des chemins, un gibet! Celui-ci, par son dessin, diffère des potences collectives du "Mont de la Justice" au nord du plan, près de l'actuel lieu-dit "Château Desenfans",

de l'ancienne chaussée romaine, ou chaussée Brunehaut, et de la maladrerie médiévale (Ferme Noyart, puis De Ghorain). Les travaux, en 1997, d'aménagement d'un rond-point routier ont supprimé tout vestige. Dans le sol des prairies ou des champs, retrouverait-on, même d'humbles vestiges de la maladrerie ou de la vieille route romaine Bavai-Cologne qui contournait les murailles de la maladrerie ?

91) *tant... que finalement*: "autant par... que finalement par...". Rythme quaternaire et ternaire des répétitions de mots synonymes ou de signification apparentée. Redondances oratoires !

finablement - L'adverbe de manière est un dérivé de l'adjectif qualificatif "finable" qui est disparu de notre français contemporain.

92) *captivitéz*: allusion au sort des chevaliers vaincus, dans les combats singuliers, lors des trois "pas". Ils seront conduits dans les cachots du Château ténébreux, dont le maître est le magicien Norabroc.

93) *tellement que*: "à un point tel, de telle manière, à un nombre tel que..." l'état de crise où régnait le crime a eu maintes fois une durée d'existence plus longue: "*les oultraiges inhumains ont eu maintes fois plus de cours que le voulloir et la puissance de ceulx qui désiroyent...*".

94) *oultraiges*: de la préposition ou adverbe, latin *ultra*, "oultre". Il s'agit ici d'une offense extrêmement grave. En plus, cette offense est qualifiée de "inhumaine", c'est-à-dire bestiale, monstrueuse, heurtant l'humanité et ses lois.

95) *ont eu maintesfois plus de cours que*: "à un point tel que les crimes monstrueux qui offensent la loi des hommes ont maintes fois duré plus longtemps que ne le souhaitaient la volonté et la puissance de ceux qui désiraient porter remède à la situation".

96) *ne s'extendoit*: la volonté et la puissance de ceux qui veulent combattre les crimes bestiaux ne sont pas assez fortes pour lutter contre le mal.

97) *Combien touttefois que après quelque durée l'yssue en est tousiours succédée à la confusion et à la perdicion de telles personnes*: "Bien que, toutefois, après une épreuve temporaire, l'issue de cette crise ait toujours tourné, se soit toujours terminée par la défaite de ces méchants...".

98) *tousiours*: "toujours".

99) *En recepvant paines condignes à leurs mérites*: A la fin, ces criminels ont été vaincus. Ces châtimens sont, pour le rédacteur, des peines tout à fait adaptées à leurs mérites, proportionnées à leurs crimes.

Quant au mot "*condignes*", il appartient au latin ecclésiastique. Ce caractère me semble révéler, une fois de plus, la qualité de clerc, d'humaniste, du ou des inspireurs du document étudié. L'adjectif qualificatif, en tout cas, n'appartient pas à la langue populaire. Le latin "*condignus*" signifie "tout à fait digne".

Les organisateurs et inspireurs du jeu chevaleresque des 25 et 26 août 1549 laissent passer le lobe de l'oreille! Cette phrase ne permet-elle pas de prévoir, n'annonce-t-elle pas l'issue favorable de cette prétendue quête du champion, de celui des chevaliers qui a vaincu les autres et s'est, seul, montré capable d'accéder au pouvoir suprême?

100) *Comme se peult lire ès anciennes et plus anticques histoires*: CALVETE DE ESTRELLA, op.cit., f°189r° traduit ce passage de la lettre : "... *aunque en fin a la larga la salida d'ello ha sucedido siempre en confusion y perdicion delas personas injustas, recibiendo las penas condignas a sus meritos como se puede leer en las antiguas y mas autenticas historias...*", "... quoique, à la fin, après quelque temps, l'issue du conflit ait toujours tourné à la défaite et à la perte de ces personnes méchantes, qui recevaient alors les châtimens appropriés à leurs mérites, comme on peut le lire dans les antiques et plus authentiques histoires...".

L'issue favorable de l'aventure de l'épée magique, qui accordera la primauté au champion, se trouve garantie par les récits anciens, les plus authentiques. La traduction de Jules

PETIT, *op.cit.*, p.102, est, comme d'ordinaire, plus élégante et plus libre que la nôtre.

Il convient de se garder de donner au mot histoire, un sens voisin de la science historique. C'est-à-dire le récit de la vie de l'humanité, d'un peuple, d'une région qui se fonde sur des témoignages, des documents et qui évoque le passé. Ici le mot "histoires" n'évoque que le récit romanesque, celui qui raconte des actions, des événements le plus souvent imaginaires. Calvete de Estrella souligne la réalité de ces récits qui, pour lui, n'ont rien de fictif. L'auteur de la lettre-harangue, lui, se fonde sur l'ancienneté et, même, l'antiquité de ces récits qui seraient, pour lui, un gage de véracité.

Ces "histoires", ces récits romanesques sont ceux qu'a forgés la littérature romanesque médiévale. Elle va perdurer longtemps, diffusée par les livres de colportage, offerts aux chalands des foires et marchés, des villages et des bourgs.

Puis-je me permettre de faire état de souvenirs personnels? Dans mon enfance, entre les deux guerres, il m'arrivait, chez une de mes tantes, dévoreuse de romans, de feuilleter d'épais volumes de grand format. Ils reliaient des feuilles presque du format d'un journal. On y lisait des romans de tous les genres, de la fiction amoureuse, sentimentale "en diable" aux chevauchées romanesques les plus débridées. La littérature médiévale, celle des épopées, des romans du roi Arthur et des chevaliers de la Table ronde, y avait une place de choix. Je me souviens de ma lecture de "Berte au grand pied" où paraissaient Charlemagne et ses preux. A côté de cela, des romans de V. Hugo et d'E. Sue.

La relation allemande, de 1550, des "trionphes" de Binche, que Léon MARQUET et moi avons éditée et annotée, évoque, de manière plus circonstanciée, cette littérature romanesque médiévale. Celle-ci a donné la trame et le prétexte à la fête binchoise. Elle lui a fourni ses luttes de chevaliers aux surnoms hérités de romans à la mode. Et ce décor aux mystérieuses colonnes ou obélisques, cette langue énigmatique. Et cette épée d'or, enrichie de pierreries, magique et mirifique, fichée jusqu'à la garde dans une colonne, au milieu d'une île mystérieuse, celle de l'Aventure. Seul, à l'instar des héros des romans d'aventures,

la détachera le preux d'entre les preux. Et cette victoire sera un triomphe. Elle aboutira à un couronnement ludique, celui de Galaad, de Perceval ou de Parsifal. Elle préfigure, elle annonce ce véritable sacre politique que le voyage tout entier du prince d'Espagne, *El bel tenebroso*, le beau ténébreux, a préparé avec ses fastes, ses solennités, ses entrevues et ses pourparlers politiques.

Des huit relations des "triumphes", contemporaines et émanant de témoins directs, quatre restent muettes sur le fondement littéraire des festivités. La relation allemande de 1550, *op.cit.*, pp.32,97,98, écrit : "... en recherchant l'ingéniosité, la manière des anciens chevaliers d'Angleterre ou de la Table ronde, de ceux de la cour du roi Arthur et d'autres, ainsi qu'on peut les trouver et lire, pour notre divertissement, dans les anciennes histoires et livres où leurs aventures sont mises en vers...".

Les deux relations italiennes ainsi que le récit espagnol de H. CABANILLAS évoquent l'influence des romans du cycle des Amadis, fort en vogue, à cette époque, dans une large partie de l'Europe. D'autre part, certains surnoms pris par les chevaliers combattants sont tirés d'œuvres romanesques à la mode. Le surnom de "Beau ténébreux", *el bel tenebroso*, survit dans notre parler, comme locution plaisante, ou antiphrase ironique. Un autre combattant des joutes, qui constituent une sorte de championnat doté de prix, se surnomme "*Guidon sauvage*". Ce surnom renvoie à celui d'un héros du *Roland furieux*, *Orlando furioso*, de l'Arioste (1474-1533) : "*Nominato son io Guidon Selvaggio*", "Mon nom est Guidon sauvage". Guidon est un prénom, que l'on retrouve dans celui du saint, patron d'Anderlecht. cf. L. MARQUET et S. GLOTZ, *Une relation allemande méconnue (1550) des fêtes données par Marie de Hongrie, à Binche et à Mariemont, en août 1549, Mons et Binche*, 1991, pp.123-124. Le surnom se retrouve, à la page 21 du *Thournier*, de 1550 : "*Unnd nennt sich den wilden Guidon...*". Dans S. GLOTZ, *De Marie de Hongrie aux Gilles de Binche*, Bruxelles et Binche, 1995, on trouvera une rectification de mon hypothèse de 1991.

101) *Or*: du latin classique "*hac hora*", devenu en latin populaire ou impérial *hora*, "à cette heure, maintenant...".

102) *Or est, sire, que*: "Maintenant, Sire, il y a que, ..., s'est venu...".

103) *révolutions d'années*: le mot "révolutions" appartient à la langue savante. Il peut désigner le mouvement circulaire d'un astre, d'une planète, que l'on considère comme un mobile qui, après avoir effectué ce mouvement circulaire, revient à son point de départ. Ici, il s'agit plutôt du temps, de ces années qui se succèdent et semblent, comme le mobile, dans sa course circulaire, revenir au début, à leur point de départ.

Nous l'avons signalé, à maintes reprises, dans notre lettre-harangue, la langue ou le style n'ont rien de populaire.

104) *estant vostre nom, comme dict est, vollé et célébré par le monde universel*: "alors que votre nom s'est envolé, comme on dit, et qu'il est fêté par la multitude à travers le monde entier". "*estant vostre nom...*" joue ici le rôle d'un ablatif absolu latin. On a déjà rencontré l'image, la métaphore de la renommée qui, comme une divinité ailée, vogue dans les airs, en sonnant de la trompette.

105) *s'est venu*: le sujet est *sucitter ung ennemy de..., assavoir ung certain enchanteur... Norabroc*.

Dans notre français contemporain, le verbe *sucitter* est devenu "susciter". Le verbe vers 900, a le sens de "ressusciter". Il dérive du latin *suscitare*, de *sub*, "sous", et *citare*, du verbe classique *ciere*, du grec *khiô*, *khinéô*: mettre en mouvement, mouvoir, faire venir. Le sens de la phrase est: "alors que, comme on dit, votre nom s'est envolé... et qu'il est célébré..., a surgi... Norabroc".

106) *en ceste vostre gaule belgicque*: "en cette Gaule belgique qui est vôtre". Les humanistes de la Renaissance, dans les Pays-Bas, nos dix-sept provinces bourguignonnes, ont choisi, par élégance de style, une locution qui rappelât le temps et la langue de Jules César. D'où cette locution de "Gaule belgique" qui n'est

pas tout à fait correcte car, *in illo tempore*, les dix-sept "pays" de Bourgogne ne sont pas tous en Gaule et ne sont pas uniquement constitués de Belges. Feu le professeur Paul BONENFANT, sur ce sujet, a écrit une étude déterminante et éclairante, cf. *Du Belgium de César à la Belgique de 1830. Essai sur une évolution sémantique*, in Annales de la S.R. d'Archéologie de Bruxelles, tome 50, Bruxelles, 1961, pp.31-58.

Rappelons que Juste-Lipse (1547-1606) baptisera Philippe le Bon, "*conditor Belgii*", "le fondateur de la Belgique", cf. *Le Siècle de Bourgogne*, catalogue d'exposition, Bruxelles, 1951, p.15. C'est une qualification d'humaniste qui s'apparente à celle, antérieure, de nos "chevaliers errants de la Gaule belge".

107) joingnant: participe présent de "joindre", joue le rôle de préposition, "près de la ville...".

108) scituée sur la vielle et très ancienne chaussé de brunehault: cette situation de la ville sur la chaussée romaine, ou chaussée Brunehaut (nous prononçons *brûno*) n'est pas rigoureusement exacte. Celle-ci passait au nord-ouest du bourg, à un kilomètre environ. Elle venait de Bavai, par Givry et Waudrez, et se dirigeait vers le nord-est, vers Cologne, par Liberchies, Baudecet, Tavers, Braives et Tongres. Une voie quasiment rectiligne la reliait à la ville. Tracée sur la crête de la colline, elle se dénomma d'abord *rue de la haute cauchie*, puis "grande" ou "*Haute cauchie*" car elle menait à la chaussée romaine. Comme, à Mons, l'actuelle rue de la Chaussée menait jadis à la chaussée romaine Bavai-Utrecht, me souffle Mademoiselle C. Piérard. Au milieu du seizième siècle, les inspireurs de notre document viennois ainsi que don Juan Christoval Calvete de Estrella, historiographe officiel du voyage de Philippe, en 1548 et 1549, ont pu confondre, avec la voie romaine elle-même, le *diverticulum*, dont on ignore l'époque du tracé, qui menait vers la ville et le château. Mais c'est là une erreur vénielle!

109) vertu: il faut laisser à ce substantif son sens étymologique latin. La "vertu", c'est cette qualité propre à l'homme, latin *vir*. Cette "disposition à faire le bien" est ce qui nous différencie de

l'animal. Norabroc est un magicien qui appartient à cette catégorie de brutes inhumaines. Contrairement à la chevalerie qui, pour la noblesse de l'époque, reste l'école de la vigueur morale et physique, de la force, du courage, du caractère!

110) *enchanteur*: le mot est fort. Il désigne celui qui, par des formules magiques, des incantations, un certain rituel approprié, est capable de transformer le monde réel. A la Renaissance, comme dans la langue classique, le substantif reste proche de sa valeur étymologique. Dans son étymon, il y a un verbe latin *incantare*, c'est-à-dire "chanter", prononcer des formules magiques. D'où consacrer par des charmes (du latin *carmen*, formule magique), ensorceler. Une langue s'use! Le prouvent l'emploi actuel et le sens de mots "enchanté, charmé, ravi" que les années ont changés en de banales formules de politesse, de civilité mondaine.

111) *Norabroc*: plaisante anagramme (renversement de lettres) formée avec le nom de Corbaron, qui est celui d'un des seigneurs importants des "trionphes" de Binche. Il suffit de lire, à l'envers, ce nom d'une seigneurie bourguignonne. Claude Bouton, notre Norabroc, est seigneur de Corberon (ou de Corbaron), près de Beaune, et de Saint-Beury, en Bourgogne. Il a acquis la seigneurie de Melin, en Brabant, et de Weert, en Flandre. Il compte parmi les nobles bourguignons assez nombreux qui, après le démembrement des états de Charles le Téméraire, restèrent attachés aux descendants de ce prince et les suivirent dans les Pays-Bas. En ces temps-là, les obligations personnelles et la reconnaissance de cet humble seigneur, promu au rang de dignitaire de la cour ducale de Bourgogne, l'emportaient sur ce que nous considérerions, aujourd'hui, comme le devoir absolu envers la patrie.

Claude Bouton, chevalier, commença sa carrière comme capitaine de hallesbardiers de Philippe le Beau, le père de Charles Quint. Sous le règne de ce dernier, il devint conseiller et chambellan de l'empereur, puis, plus tard, premier et grand maître d'hôtel de l'archiduc Ferdinand, roi de Bohême et de

Hongrie. Il est devenu un seigneur important puisqu'il est le grand écuyer de la reine Marie de Hongrie. Il est l'un des tuteurs de Guillaume d'Orange, surnommé le Taciturne qui, rappelons-le, fut éduqué à la cour. Devenu majeur, il fut présent en 1549, à Binche et à Mariemont, sous la protection de Claude Bouton.

Ce grand personnage a bénéficié de la confiance totale de l'empereur. Pendant 40 ans, il fut son plus infatigable agent. "Il jouissait de toute la confiance de ses souverains qui tenaient à le garder près d'eux, ne se séparant de lui que momentanément, pour l'envoyer là où ils avaient besoin d'être représentés par un homme sûr et dévoué...".

Claude Bouton est né vers 1476. La seigneurie de Corberon comptait environ 200 âmes. Il quitta la Bourgogne vers 1488. A l'époque des "triumphes" de 1549, il compte environ 73 ans. Il meurt à Bruxelles, dans un hôtel de la place du Sablon, le 30 juin 1556. cf. BEAUVOIS M.E., *Un agent politique de Charles Quint, le Bourguignon Claude Bouton...*, Paris, 1882, 229 pages.

112) *ses artz*: activités, méthodes, manières.

113) *à*: lire "a", sans accent.

114) *maulx*: des choses mauvaises.

115) *inestimables*: dont la monstruosité ne peut s'estimer.

116) *chercant*: le moyen français, en l'occurrence, emploie un verbe simple là où nous emploierions un composé, "recherchant tous les moyens".

117) *chercant tous moiens d'attirer*: "recherchant tous les moyens d'attirer, (par des sortilèges, des charmes magiques), afin de les retenir dans une cruelle captivité, non seulement tous... mais aussi...".

118) *forains*: du latin populaire **foranus*, "étranger", du latin classique *foris*, "dehors". L'enchanteur Norabroc s'en prend non seulement aux "*chevalliers et nobles hommes*" de nos régions, mais aussi de l'étranger. Ainsi l'invitation de la lettre s'adresse-t-elle à toute la noblesse, quelle que soit sa nationalité.

119) *et est apparant*: de l'infinitif apparoir, se dit de quelque chose qui apparaît clairement, qui est visible à tous.

120) *d'en faire et commectre davantaige*: il est évident que ce Norabroc fera et commettra davantage de crimes.

121) *par l'espoir quon a de vous*: "par l'espoir du salut que l'on met en Votre Majesté".

122) *en brief, ny pourvoit et remédie*: c'est-à-dire, "en bref, ne pourvoit et ne remédie à cette situation de crise".

123) *Si*: latin *sic*, ainsi. Ce "si" n'introduit pas une subordonnée conditionnelle. C'est un adverbe qui confirme.

124) *icelluy Norabroc*: de l'ancien français *icel*, *icelui*, cas régime, adjectif démonstratif. Du latin *ecce + illum*, *ecce *illui*, *ecce ille*, *ecce illi*, ce, cet, celui.

125) *tient sa résidence icelluy Norabroc en ung chasteau tellement enchanté quil est envelopée*: ce Norabroc, de la sorte, (latin *sic*, ainsi) possède sa résidence en un château soumis à un enchantement de telle manière qu'il est enveloppé de...

126) *couvert*: caché.

127) *d'une nuée grossière*: par un gros nuage.

128) *et fort obscure*: ce gros nuage, fort sombre, empêche de voir.

129) *et, par tant*: cette locution donnera, en français, la conjonction "partant" qui annonce une conséquence, "et à cause de cela".

130) *nullement dreit recongnossable*: *dreit* vient du latin *directum*, sans courbure, direct. Le gros nuage épais, qui enveloppe le château de Norabroc, interdit de le voir, de le reconnaître directement. On ne peut plus ou moins le situer que par le site où il est placé. Le château enchanté n'est pas directement repérable.

131) *ny moings*: "ni le moins du monde, approchable". On ne peut voir directement le château ténébreux, ni l'approcher si peu que ce soit.

132) *à ceste cause, dict ténébreux*: pour ce double motif, parce que on ne le voit pas et qu'on ne peut l'approcher, ce château de Norabroc est appelé "ténébreux".

133) *Saulf toutefois qu'à peu près l'on peut remarquer le lieu de son assiette*: excepté le fait que, grâce à certains indices, on devine le site, où ce château "qu'on ne voit pas" (*ténébreux*) est édifié.

134) *A raison*: à cause de, parce que l'on peut voir, dans les environs de ce site, l'île...

135) *l'isle aventureuse*: l'île où les chevaliers errants se lancent dans l'aventure afin de remporter l'épée mirifique fichée dans une colonne et que, seul, peut arracher le plus preux chevalier de la terre. Ces nobles guerriers qui tentent l'aventure de l'épée sont dits "aventureux".

136) *la thour périlleuse*: la tour annonce des dangers pour les candidats.

137) *passaige fortuné*: le château ténébreux se cache derrière un gros nuage sombre. Son site peut toutefois se repérer grâce à trois éléments. En effet, il est édifié dans l'île de l'aventure de l'épée. Un deuxième élément permet de deviner sa position, c'est la tour périlleuse, celle qui annonce l'imminence du troisième duel. Et, enfin, le troisième élément qui permet l'identification, c'est le *passage fortuné*, celui-là même, que, après un duel à outrance, le candidat doit franchir. C'est là le troisième obstacle que la "fortune" élève sur le chemin du candidat, avant l'essai sur l'île. C'est aussi le troisième élément d'identification du site où se cache le château ténébreux.

138) *eulx esprouver*: "tous les chevaliers sont obligés de passer l'épreuve, afin de montrer leur courage et leurs qualités guerrières en respectant les règles imposées par le code de l'honneur chevaleresque".

139) *chevalliers errans*: le roman médiéval, nous y avons déjà insisté, connaît une vogue qui s'étend bien au-delà du Moyen Âge. Dans ce genre de littérature, le chevalier, pour complaire à sa dame et rester fidèle à son devoir, à ses conceptions morales, à son code de l'honneur, pour montrer son courage et sa valeur, court la campagne. Il "erre", c.-à-d. il "chemine" en quête de l'aventure, du dragon à occire, de la damoiselle malheureuse emprisonnée, par un géant ou un monstre, à sauver et à libérer. Il va de la fontaine magique, celle de la jouvence ou des fées, à la forêt ténébreuse où règnent les maléfices et les dragons.

Ce type de héros "errant" a été caricaturé par CERVANTES. Son "*Don Quichotte de la Manche*" (1605-1615) se moque de la passion du public pour ce genre de lecture irréaliste.

Quant au mot "errant", il convient, comme souvent, de se souvenir de son étymologie. Le mot est devenu un adjectif qualificatif, au départ d'un participe présent. "Errer" vient du bas-latin **iterare*, voyager, forgé sur le substantif, du latin classique "*iter*", le chemin, comme de ce dernier nom français, dont nous avons formé "cheminer", dès le Moyen Âge.

140) *illec*: adverbe, "là", du latin classique *illoc*, *illuc*, là-bas, là.

141) *par enchantemens*: par procédé magique, par sortilège.

142) *aux*: suivant les conditions et conventions.

143) *aux condicions et convenances*: les joutes se dérouleront suivant le règlement et les conventions qui seront exposés ci-après.

144) *que cy après seront déclarées*: le mot convenances indique ici les conventions habituelles dans ce genre de combat chevaleresque.

145) *tout premier*: "en tout premier lieu, il faut comprendre que, comme la prévoyance... est la qualité la plus nécessaire, la reine fée, Marie de Hongrie, a pris les mesures indispensables pour lutter contre Norabroc et sa magie, en dressant une roche..."

146) *la prévidence*: la prévoyance, du latin *praevidere*, prévoir, permet de deviner le cours des événements. La reine Marie, la reine-fée, prend les mesures nécessaires afin de permettre au bien, de triompher. Elle est l'organisatrice des festivités !

CALVETE DE ESTRELLA, *op.cit.*, f°189v°, a glosé le mot par "*Providencia*". La traduction française de Jules PETIT, *op.cit.*, p.103, est correcte, "prévoyance".

147) *La royne faée*: en bas latin, *Fata* est la déesse de la destinée. Le nom commun *fatum* est le sort, le destin. D'où, en espagnol, *hado*, le sort, et *hada*, la fée. cf. CALVETE DE ESTRELLA, *op.cit.*, f°189v°, fait de cette reine-fée, *royne faée*, *la Reyna Fadada*. La fée, rappelons-le est un être féminin imaginaire, doué de pouvoirs surnaturels.

Marie de Hongrie devient, elle aussi, une héroïne de roman d'aventures chevaleresques. Ce qui offre l'occasion, au courtisan de service, de chanter son éloge, *captatio benevolentiae*, comme on l'a fait déjà pour Charles Quint.

Dans les romans d'aventures à la mode, remaniements en prose de chansons de geste, de romans bretons où l'amour courtois s'associe à la magie et aux aventures, les forêts enchantées, ténébreuses, foisonnent d'êtres mystérieux. Le cheval des Quatre fils Aymon franchit vallées et précipices. Des nains postés près de la fontaine de jouvence sont les messagers des fées, dans des lieux irréels où se cachent les "hommes sauvages" et les géants, les dragons et les monstres.

La traduction espagnole de *Fadada*, française de "Fadade", apparaît comme une création savante, décalque direct du latin *fata* + suffixe. cf. Léon MARQUET et Samuel GLOTZ, *Une relation allemande méconnue (1550) des fêtes données à Binche et à Mariemont, en août 1549, Binche, Cahiers binchois, 1991, n°117, pp.107-108.*

Contrairement à ce que j'ai écrit en 1991, dans la note 117, la reine sage, *die weise Königinn*, du texte allemand de 1550, la "*Reyna Fadada*" de la relation de CALVETE DE ESTRELLA, *op.cit.*, 1552, la *Royne faée*, de la lettre de Vienne, 1549, dénomment bien la reine Marie de Hongrie qui a organisé les

fêtes de Binche, suivant un canevas romanesque où la magie joue un rôle récurrent.

Assez curieusement, la forme "*faée*", de notre lettre, qui aboutira au français "fée" a survécu, comme adjectif qualificatif, sous la forme *fayé*, *fayée*, dans nos dialectes romans, picard et wallon de Belgique. Ce qualificatif dépeint l'état matériel, physique, ou moral, de la personne ou de la chose marquée par le destin, soumise à l'empreinte de la fatalité. A Binche nous disons *in fayé homme*, un méchant homme, *des fayées djins*, des gens mauvais, méchants, *in fayé danseû*, un mauvais danseur; aujourd'hui, *il est fayé*, il est malade; *il est fourt fayé*, il est fort malade.

148) *princesse humaine*: Marie de Hongrie est présentée comme une princesse "humaine", c'est-à-dire qui a de la sensibilité, de la compassion ou de la compréhension à l'égard des autres hommes. Se glisse ici un compliment à l'égard de Marie, sorte de reine du destin, une fée protectrice de l'humanité.

149) *amatrice*: ce féminin d'amateur n'est plus usité aujourd'hui, "celle qui aime".

150) *tranquillité*: la paix, la quiétude, la sérénité.

151) *de tous nobles hommes*: convient-il de comprendre que ces qualités généreuses ne valent qu'à l'égard d'une élite sociale, celle du sang? Marie ne se préoccuperait-elle guère que du bonheur et de la paix de gens issus d'une seule classe? A en croire le courtisan, rédacteur de la lettre-harangue, le sort des manants, paysans des campagnes, bourgeois des cités, restait-il, pour elle, un souci mineur? On espère que non!

152) *par son scavoir et expérience*: le "*scavoir ès choses futures*", la connaissance théorique de l'avenir, se distingue d'une connaissance acquise par la pratique, qui se fonde sur l'*expérience*. Marie, reine fée, possède ce double don.

153) *prévoiant de combien estoit contagieuse la naisance dudict Norabroc*: j'ai cru d'abord à une incorrection graphique, le scribe

aurait écrit "naissance" pour "nuisance". L'aptitude de Norabroc à faire du mal risquait d'étendre la crise de la société.

Mais CALVETE DE ESTRELLA, *op.cit.*, f°189v°, lui, a bien compris "naissance". Voici comment il traduit en espagnol: "*viendo quasi prejudicial y dannoso era el nacimiento d'en dicho Norabroch*", "prévoyant de combien était préjudiciable et dommageable, la naissance du dit Norabroc...".

Quant à Jules PETIT, *op.cit.*, tome 3, Bruxelles, 1876, p.103, il a ignoré le document de Vienne que nous éditons. Il traduit donc CALVETE DE ESTRELLA: "prévoyant dans sa connaissance de l'avenir combien la naissance de ce Norabroc serait préjudiciable et fatale, ...".

154) a esté cause: le sujet est la reine fée. C'est Marie de Hongrie qui, prévoyant le mal que pouvait répandre Norabroc, "a été la cause", a fait surgir du sol de l'île de l'aventure de l'épée, une roche très haute, avec, à son sommet (*sonmet*)...

155) ysle aventureuse: l'île est ainsi dénommée parce que, sur son site, se jouera l'aventure de l'épée, celle qui mettra fin au maléfice de Norabroc. Son dénouement révélera au monde le plus preux des chevaliers de la terre, le seul capable, comme dans les romans chevaleresques, d'abolir l'enchantement, de chasser le mal, et de succéder à son père, à la tête des états patrimoniaux. Derrière le masque de l'aventure romanesque, se révèle, par avance, une sorte de sacre ludique, dont le sens politique est clair pour les participants, noblesse et clergé.

156) assez haulte: l'adverbe "assez" conserve ici le sens, qu'il possédait en moyen et en ancien français, de "beaucoup, très". Le rocher, sur lequel est placé le "perron" est très haut. Il convient qu'on le distingue des fenêtres et des terrasses du palais de la reine Marie, où regardent des courtisans, des invités, des dames et damoiselles.

157) peron: le mot "*peron, perron*" se traduit, en espagnol "*padron*". Ce sont des descendants d'un même étymon. En ancien français, dès 1080, il a le sens, de "gros bloc de pierre" et a été formé sur le substantif "pierre". Suivant Elisée LEGROS,

en français, l'évolution sémantique est la suivante: au sens premier "bloc de pierre", puis "amoncellement de pierres", et enfin, "colonne-pilori", dès 1468. Le substantif, en 1462, se traduit en latin, "*perones sive columnas*". Les versions allemande ou italiennes autorisent à choisir le sens de colonne ou de pilier de pierre, ou d'une matière imitant la pierre cf. L. MARQUET et S. GLOTZ, op.cit., pp.100-101; F. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Paris, tome 6, 1889, p.110; Elisée LEGROS, *Autour du Perron : Notes linguistiques*, dans la revue "La Vie Wallonne", Liège, 1962, pp.276-286.

158) *ung peron auquel est fiché une épée ayant tant d'efficace et de vertu*: une colonne de pierre dans laquelle est enfoncée une épée qui a tant d'efficacité et de force (*vertu*).

159) *Comme lon peult interpetrer*: "comme l'on peut comprendre, traduire, interpréter" (le scribe a erronément inversé certaines lettres) "par certaines prophéties écrites, dans une langue si ancienne que cette langue, à présent, en devient, à peine intelligible, sur deux hautes colonnes dressées dans la dite île de l'aventure". On soupçonne que ces textes ont été imaginés par l'un ou l'autre des humanistes de la cour, au cours des préparatifs du triomphe. Par maître Roger Pathie?

160) *Que le chevalier qui doit tirer*: cette subordonnée dépend d'une proposition antérieure "*ayant tant d'efficace et de vertu...*" que le chevalier, qui doit retirer, hors de la colonne, cette épée, doit, en même temps, finir l'aventure de l'épée, abolir, supprimer les dits sortilèges ou enchantements, ... Le reste de la phrase reprend le texte des prophéties. Le dénouement heureux de l'aventure de l'épée par le chevalier prédestiné de toute éternité, aboutira, disent les prédictions des colonnes à la libération des chevaliers maintenus prisonniers dans le château ténébreux du magicien, ainsi qu'à la destruction de cet édifice. En outre, au chevalier victorieux, les inscriptions prédisent, promettent une "*infinité*", un nombre infini d'autres bonnes et heureuses aventures... C'est un compliment adressé, d'avance, au prince Philippe d'Espagne qui, prophétise-t-on, connaîtra une heureuse destinée !

161) *à quoy*: à la suite de cela, de la lecture des inscriptions des deux colonnes.

162) *maintz chevalliers valeureux se sont mis en debvoir et à l'espreuve de la dicte espée*: "un grand nombre de chevaliers vaillants, courageux ont fait leur devoir en tentant de retirer l'épée de la colonne".

163) *Mais ce à esté pour néant*: "Mais ces tentatives sont restées vaines". L'accent sur le "a", de l'auxiliaire avoir, est une erreur de graphie.

164) *Car la plus grande partie est demeuré ès mains de cestuy enchanteur*: "Car la plus grande partie des chevaliers qui ont tenté l'aventure de l'épée est tombée dans les mains de cet (cestuy) enchanteur". La plupart des chevaliers qui ont tenté l'épreuve ont été vaincus, dans les trois "pas", par les chevaliers qui en défendaient le passage. Seuls ceux qui avaient vaincu dans les trois "pas" pouvaient essayer de retirer l'épée plantée dans la colonne. Ils ont été très peu nombreux.

165) *et très peu d'aultres sont venuz sy avant que doulx en retourner confus*: le rédacteur de la lettre évoque le sort des chevaliers qui, après avoir vaincu les défenseurs des trois "pas", ont tenté, en vain, de retirer l'épée, de la colonne. Ces chevaliers, bien qu'invaincus, ont dû s'en retourner "confus", honteux surtout de n'avoir pas réussi l'épreuve finale, déterminante, car ils n'étaient pas choisis par le destin! Il n'y a qu'un très petit nombre de champions qui sont allés aussi loin dans l'épreuve.

Le texte espagnol de CALVETE DE ESTRELLA, *op.cit.*, f°189v°. "Y bien pocos han llegado hasta alli, que ayan podido bolverse sino confusos", "... et bien peu de concurrents sont arrivés jusqu'au point d'où ils purent s'en retourner sans confusion...".

166) *si qu'en effect, la dicte espée est en estre*: "de telle manière que, en fait, effectivement, la dite épée n'a pas bougé de place"; elle reste fichée dans sa colonne (l'ancien français *estre*: emplacement).

167) *sans que jusques à ores aucun en ayt obtenu la victoire*: "sans que, jusqu'à présent (latin *hac hora*), quelqu'un ait remporté la victoire sur elle".

168) *en ayt obtenu la victoire*: ce thème de l'épée magique, aux pouvoirs inouïs, fichée dans la pierre et que, seul, un chevalier prédestiné pourra arracher, accédant ainsi au plus lumineux destin, est un thème récurrent dans la littérature romanesque du Moyen Âge et de la Renaissance. On le retrouve, par exemple, dans l'histoire du Graal. Alors que le roi Artus (ou Arthur) se trouve en compagnie des chevaliers de la Table ronde, on lui annonce que flotte sur l'eau un grand perron. Une inscription annonce: "*Que nul n'osteroit ceste espée sinon celui qui la devoit prendre, qui serait le meilleur chevalier du monde*". Les chevaliers qui tentent l'épreuve échouent. La réussite est réservée à Galaad, fils de Lancelot du Lac, alors que Lancelot est considéré comme le meilleur chevalier de la Table ronde. Le fils, par ses mérites, dépassera le père. On pense au prince Philippe qui, en arrachant l'épée, accédera aux plus hautes destinées! L'épisode est repris dans quelques romans contemporains. Entre autres, dans l'Amadis, un des récits en vogue vers 1549. Dans l'Amadis, au quatrième livre, on retrouve l'épée fichée jusqu'à la garde, dans une porte magique, à l'entrée d'une "salle-fée", le tout sur un rocher enchanté. Celui qui sera capable de dégager cette épée obtiendra un trésor et de grands bienfaits lui sont promis. Cette prophétie est aussi écrite en langue "ancienne". Le fils du héros gagnera cette épée et recevra son fourreau. Les analogies avec le jeu de Binche sont évidentes. L'allusion politique est claire. Il est réservé au prince héritier de gagner l'épée et de se montrer le meilleur chevalier du monde, le seul digne de succéder à Charles Quint. "L'épée, l'un des attributs principaux de la royauté, sert... quelquefois, tout comme les autres *regalia*, à déterminer le choix d'un souverain, à désigner celui qui est digne d'occuper le trône. Et l'histoire de l'élévation d'Artus au pouvoir, connue et archiconnue depuis des siècles, était vivante dans la mémoire et le cœur des assistants des fêtes de Binche. Or, justement, le voyage du prince Philippe en Flandre (sic) avait

pour but d'assurer sa succession à la souveraineté des Pays-Bas». cf. Daniel DEVOTO, *Folklore et politique au Château Ténébreux*, dans "Fêtes et cérémonies au temps de Charles Quint", Paris, 1960, pp.322-324. CALVETE DE ESTRELLA, *op.cit.*, f°197v°, évoque aussi la prophétie qui était qu'il appartenait à un prince d'achever l'extraordinaire aventure de l'épée enchantée, "... la prophecia, la qual era que un Principe avia de acabar la estrana aventura de la espada encantada".

169) Sachant doncques par présience, la dicte royne faée: le participe présent se rapporte à "la dicte royne faée", qui est le sujet des verbes de la principale, placés, dans la phrase, beaucoup plus loin, "*si institua et établit que trois chevalliers...*". Comme la reine fée, grâce à sa connaissance de l'avenir, (*par présience*: par prescience, par son savoir des choses futures) n'ignorait pas le côté inhumain de la société qui allait se fonder ainsi que la dictature d'une minorité (*tyrannie*) qui s'établirait si elle laissait Norabroc agir.

Le juriste qui écrit cette lettre insiste une fois encore sur les piliers moraux et juridiques de toute société: lutter contre l'inhumanité, la bestialité qui est dans le cœur de l'homme et combattre le gouvernement dictatorial d'une minorité agissante. Là encore, il laisse entendre que la société, sous le gouvernement de l'empereur, est un modèle du genre! Ce qui ne me paraît pas si évident!

170) de quelle inhumanité et tyrannie devoit estre accompli: "quelle société inhumaine et quel gouvernement sans loi d'une minorité devaient s'établir, se fonder, si elle, la Reine, n'intervenait pas".

171) Le dit Norabroc se délectant: on a employé une sorte d'ablatif absolu latin à valeur causale, "car le dit Norabroc se délectait, prenait plaisir, plus que jamais (*oncques*, du latin *unquam*, adverbe) un homme, à l'emprisonnement et à la captivité de tous les chevaliers, ce qui est moins supportable que la mort cruelle...".

172) *Pour refréner sa vollunté maligne*: "pour mettre un frein à sa volonté de faire du mal", (cf. esprit malin: l'esprit du mal, le malin, "le diable" dans la langue de la théologie). Le sujet de la phrase reste Marie, le reine fée.

173) *après avoir érigé*: "après avoir dressé...". La reine fée a fait «surgir» du néant, l'île de l'aventure de l'épée, la roche, le perron, l'épée, et, "par voie de conséquence", *conséquament*, le passage du destin (de la fortune bonne ou mauvaise), comme ci-dessus (plus haut) vous avez pu comprendre (*entendre*).

174) *Si institua et establit*: "Ainsi, étant donné ce que l'on vient d'entendre" (Si, du latin *sic*, ainsi, est un adverbe de confirmation). "Instituer" est un verbe de la langue juridique. Il semble indiquer une volonté d'établir les choses de façon durable de telle manière que Norabroc et ses maléfices n'y puissent rien!

On impute donc à la reine Marie la création du jeu chevaleresque et de ses règles. J'imagine aisément que, avec la reine, les nobles de la cour, les lettrés ou les érudits, ainsi que leurs gentes dames, ont eu leur avis à donner, leur mot à dire.

175) *illecq*: du latin *illoc*, *illuc*, adverbe "là".

Trois chevaliers seront assignés à la garde et à la défense des trois "pas" ou passages. A chaque "pas", il y aura un seul chevalier qui défendra le passage. Mais chacun de ces défenseurs sera remplacé, en cas de blessure ou de fatigue, par un autre chevalier. Dans la réalité du jeu, ce remplacement s'avérera nécessaire, à cause des blessures, ou de l'épuisement physique. Parfois même pour une raison personnelle plus subtile, que l'on devine!

176) *au passaige fortuné*: le premier obstacle que les concurrents auront à franchir se dénomme "le pas fortuné". C'est suivant sa dénomination, un passage où, pour le chevalier concurrent, jouera le destin, le sort, la fortune bonne ou mauvaise. Une dénomination que l'on retrouve dans les romans chevaleresques et qui souligne le rôle de la fatalité.

Quant au surnom porté par le champion, le "tenant", défenseur de ce premier "pas", il est repris à un personnage de la littérature médiévale. Le griffon est un animal fabuleux, parfois reproduit avec des variantes par les manuscrits des bestiaires du Moyen Âge. Cet animal est doté du corps du lion, de la tête et des ailes de l'aigle, des oreilles du cheval et d'une crête, de nageoires de poisson. On le connaît dans l'art de l'Orient antique, de la Grèce et de Rome.

L'obstacle à franchir est un pont. Ce qui est aussi un détail inspiré par l'un ou l'autre roman. Ce pont, suivant une fabulation, de mise en pareille occurrence, enjambe une "très profonde rivière". En réalité, il franchit la Samme. Au sud-est de l'enceinte fortifiée, à proximité de la porte Saint-Paul, la Samme se divise en deux bras destinés à alimenter les roues à aubes des moulins, les bassins des tanneurs, des teinturiers, des drapiers, les cuves des *estuves* ou bains publics qui se sont installés à proximité de la rivière.

CALVETE DE ESTRELLA, *op.cit.*, f°189v° fournit un détail complémentaire. Il donne la couleur, *colorado*, "rouge" du chevalier préposé à la défense du "pas": "*El Cavallero, que guarda este primero passo, se llama del Griphon colorado*".

177) *serré*: *serrer* a conservé ici son sens premier. Le latin populaire **serrare* est une altération du bas latin *serare*, de *sera*, clôture. D'où, en ancien français, le sens de "fermer". Dans la langue littéraire ou soignée, le verbe peut s'employer encore de nos jours avec une signification analogue de "renfermer, ranger". C'est d'ailleurs le sens que le mot a dans le vers connu de *Tartuffe*: "Laurent, serrez ma haire avec ma discipline" (MOLIERE).

Dans le français régional ou en patois, le verbe a parfois gardé ce sens de "fermer". Le dialecte du Centre (La Louvière) dit encore, comme en 1834, à Valenciennes, cf. G.A.I. HECART, *Dictionnaire rouchi-français*, p.430, *in widant, sèrez l'uche*, "en sortant, fermez la porte".

178) *A la thour périlleuse*: le second obstacle qui se dresse sur la route du chevalier sera défendu par le chevalier à l'aigle noir. Le surnom du champion, promu à la défense de ce "pas", comme la dénomination du "pas", est tiré d'un roman d'aventures. La tour "périlleuse" par laquelle doit passer le candidat porte une épithète qui annonce le péril, le danger de la troisième épreuve dans laquelle on se battra jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur !

179) *le chevalier au lion d'or*: le troisième obstacle à franchir interdira le passage vers l'île aventureuse, c'est-à-dire celle où se jouera "l'aventure de l'épée" qui devra être dégagée de la colonne, par le champion des champions.

Ce troisième chevalier a pris comme surnom celui de "chevalier au lion d'or". Dans la traduction espagnole de CALVETE DE ESTRELLA, *op.cit.*, f°190r°, "que se llama el Cavallero del Leon de oro". Sur le document de Vienne que nous éditons, "d'or" semble biffé. Mais, étant donné la version espagnole de Calvete de Estrella, nous nous croyons autorisé à conserver le déterminatif "d'or". Le document de Vienne ne serait-il qu'un brouillon ? Mais pourquoi, dans ce cas, l'aurait-on conservé ?

180) *les condiciones et convenances sont telles quy s'ensuyvent*: la phrase introduit le détail des règles à suivre par les concurrents. "Maintenant, pour tous les chevaliers errants ou attirés par les sortilèges du dit Norabroc, qui veulent participer à l'épreuve de la dite épée, les conditions et conventions sont les suivantes".

181) *le chevalier venant*: le chevalier qui se présente afin de passer l'épreuve, se trouve devant un pont entouré d'une clôture et fermé par une barre. Il ne s'équipe qu'alors, de ses armes, en vue du combat. Faut-il supposer qu'il se débarrasse de ses *impedimenta* d'apparat, de la garniture, parfois monumentale, de son heaume, des étoffes de prix qui couvrent, cachent et décorent son armure ? Dans ce cas supposé, seul, l'emblème choisi, en fonction du surnom et du personnage romanesque de sa dilection, figurerait sur le bouclier, le caparaçon du destrier, le fanion du roi d'armes

qui l'accompagne, des écuyers et valets qui le servent. Ce seront évidemment le griffon rouge au corps de lion et à la tête d'aigle, ou l'aigle noir qui semble évoquer la brutalité du guerrier au courage sans faille, ou encore ce lion d'or dont l'évocation survit en Europe, à travers tant d'enseignes d'auberges.

182) *doigt sonner d'ung cor d'ivoire pendu au peron*: après s'être armé, le chevalier qui se présente devant la barrière fermée doit sonner d'un cor d'ivoire pendu à une colonne de pierre, un perron, dressé ("*érigé*") en face de ("*vis à vis*", locution adverbiale, "*visage à visage*") de la dite barrière.

Encore et toujours, ces détails qui rappellent la trame romanesque médiévale: le pont fermé que le chevalier doit franchir afin de continuer son chemin; ce pont est jeté sur une rivière "très profonde" qu'il est impossible de franchir sinon par le pont clos défendu par un guerrier; le cor est d'ivoire, une matière rare au Moyen Âge qui suppose, semble-t-il, des défenses d'éléphant (on pense à la *Chanson de Roland* et à son olifant); le nain qui pointe le nez hors de la tourelle contiguë à la barrière; le nain annonce au candidat qu'il sera bientôt reçu par le "tenant", à savoir le chevalier qui défend le passage du pont; le nain s'en va avertir le chevalier "*soutenant*", celui qui "tient" ou "soutient" le défi, et interdit le passage; ce défenseur, le chevalier au griffon entend le son du cor, monte à cheval et se range en face de la barrière. Une fois celle-ci ouverte, la lutte peut s'engager. L'engagement se fera donc à cheval. Il comportera trois assauts à la lance.

183) *Avenant*: locution adverbiale formée avec le verbe "*avenir*, *advenir*", arriver. Dans la *Chanson de Roland*, "*De cest message nos avendrat grant perte*". Au XVI^{ème} siècle cette construction paraît en voie de disparition, dans la langue littéraire. Ici, la phrase est claire: "*s'il advient, s'il arrive que, dans le cas où le candidat joute mieux...*".

184) *le chevallier venant fait mieulx son devoir*: s'il advient que le candidat joute mieux que le défenseur du "pas", le chevalier au griffon rouge, il peut aller au-delà de ce premier passage, franchir le pont et continuer l'épreuve.

Ce point du règlement de la joute précise les conditions de la victoire. L'engagement est d'autant meilleur qu'il est violent. L'emportera celui des deux chevaliers dont le bois de la lance se rompt en des morceaux plus nombreux que celui de l'autre. Comme dans un combat de boxe, l'emporte aux points, le champion dont les coups de poing sont plus précis, mieux ajustés. Vaincra celui des deux chevaliers qui atteint le mieux son adversaire. On devine, par exemple, qu'un coup de lance qui rate la tête ou la poitrine pour s'égarer dans le vide ou sur le crâne du destrier mérite un mauvais point dont tiennent compte les arbitres de la joute. Enfin, si un des deux concurrents (*se porte*) supporte mieux les trois coups de lance que le défenseur du pas, le *soustenant*, il peut sans obstacle, sans entrave (*franchement*) dépasser ce premier passage et continuer l'épreuve. Ces précisions montrent qu'il ne s'agit pas ici d'un combat d'opérette, sauf, peut-être, dans les cas du prince héritier, et de l'un ou l'autre grand dignitaire. Exceptions rarissimes, semble-t-il!

185) Mais sy le chevalier: dans le cas contraire, si le chevalier au griffon rouge vainc le concurrent, celui-ci est obligé de descendre de cheval, de se constituer prisonnier afin d'être mené à Norabroc, au château ténébreux.

Il semble que le fait de devoir mettre pied à terre soit, par l'un ou l'autre, considéré comme déshonorant, puisqu'on verra, au cours de la joute, un noble castillan refuser de se soumettre à ce point du règlement. Il se rendra à cheval dans les "cachots" de Norabroc!

186) par cas: le rédacteur me paraît prendre des précautions. Est-ce par politesse protocolaire, par souci de ne pas offusquer ou afin de ne pas heurter les susceptibilités? Les "tenants", les défenseurs des trois "pas" sont, en effet choisis parmi les bons combattants. Il faut comprendre "si, éventuellement, par quelque circonstance fortuite, par quelque incident". Cette acception du latin *casus*, "arrivée fortuite de quelque chose", se retrouve chez les classiques latins. cf. Félix GAFFIOT,

Dictionnaire illustré latin-français, Paris, Hachette, 1934, p.273. Le rédacteur semble envisager comme une impossibilité qu'un des champions, choisi comme défenseur d'un "pas" puisse ne pas se révéler à la hauteur des événements.

187) *Mais si le soustenant désarme ou blece le chevalier venant, le dict venant se doit rendre prisonnier, comme dessus*: s'il arrive (par cas) que le chevalier qui se présente désarme ou blesse le défenseur du "pas", d'une manière telle qu'il ne puisse plus jouter (*courre*: courir), le dit candidat n'est pas obligé de terminer les trois essais prévus dans cette épreuve. Une décision arbitrale (*lui est adjudgé*: le verbe implique une décision, un jugement des arbitres qui veillent au bon déroulement des épreuves) lui accordera plutôt (*ains*, du comparatif latin *antius*, de l'adverbe de temps *ante*) de franchir le pont et de continuer. Mais, au contraire, si c'est le défenseur du pont, le soustenant, qui désarme ou blesse le chevalier concurrent, ce dernier doit se constituer prisonnier, comme il est dit ci-dessus.

188) *En oultre*: "De plus". La locution adverbiale annonce un autre point du règlement de la joute.

De plus, si le concurrent vainc dans cette première épreuve, il est conduit au deuxième "pas". Là, il est reçu par le chevalier à l'aigle noir. L'épreuve comporte un coup de lance et sept coups d'épée. Le combat se déroule à cheval. Et si le concurrent joute mieux que le défenseur du "pas", à la lance et à l'épée, une décision des juges du combat lui permettra de dépasser cet obstacle. Au contraire, si c'est le défenseur du "pas" qui l'emporte, le concurrent est contraint de se constituer prisonnier. On achève le nombre de coups à donner quand l'un des deux combattants aura perdu ses armes, son bâton ou s'il est blessé au point qu'il ne puisse terminer le nombre de coups prescrits par le règlement, selon la convention du premier "passage".

Le chevalier peut être "désarmé". Il peut perdre sa lance, son épée, son bouclier, une pièce de son armure. Un casque, un heaume de médiocre qualité ou ancien et mal entretenu peut fort bien ne pas résister aux coups. Et ce sera le cas pour un chevalier espagnol dont la suffisance fera sourire plus d'un spectateur.

Les lances utilisées dans ces combats appartenaient à la catégorie des armes dites courtoises. On en supprimait le fer. On le remplaçait par un rochet ou encore on le rabattait afin de réduire le risque de blessure. Dans ces sortes d'engagements, il arrivait même que l'on enlevât le fer; le fût, la hampe de la lance devenait le "bois", le "bâton".

189) *Ayant le chevalier venant gagné se deuxième passage lui est ouverte la porte de la tour ténébreuse:* "Quand le chevalier qui se présente a vaincu dans ce deuxième "pas", on lui ouvre la porte de la tour ténébreuse..."

Cette appellation de la tour dont le chevalier vainqueur peut franchir la porte et forcer le passage est aussi un souvenir romanesque. Cette tour est mystérieuse, "ténébreuse" comme ce monde de l'irréalité, de la magie où est censée se dérouler l'action du jeu. Elle porte aussi le nom de "tour périlleuse".

190) *illec:* adverbe, du latin *illoc, illuc*, "là". En latin classique, *illac*, "là, par là".

"Et, là, pour franchir la porte de la tour ténébreuse, il doit descendre de cheval pour continuer sa route vers le troisième pas...". Nous sommes alors à proximité de l'île de l'aventure de l'épée, *l'isle aventureuse*. Avant d'y passer, la troisième épreuve consiste en un combat contre le chevalier au lion d'or, le champion du troisième "pas". La joute, ici, est pedestre. C'est une lutte à outrance, à coups d'épée en nombre indéfini jusqu'à ce qu'une des deux épées se rompe, ou que l'un des combattants perde son arme, se blesse ou soit épuisé. Et si le défenseur du "pas", le *soustenant*, le chevalier au lion d'or, joute mieux que le chevalier qui a tenté de franchir le "pas", ce dernier doit se constituer prisonnier. Comme on a déjà dit.

191) *adjudgé:* le verbe appartient à la langue juridique. Il implique que les juges, les arbitres prennent une décision fondée sur le respect du règlement de la joute.

Mais, si c'est le prétendant, le concurrent qui vainc le champion défenseur du "pas", une décision arbitrale lui accordera le droit de monter dans la barque, et de franchir la rivière afin d'aborder dans l'île de l'aventure de l'épée.

192) *Arrivant le dict chevalier venant*: "En arrivant au passage, le dit chevalier, doit dire et déclarer son vrai nom et surnom, sans rien cacher, *sans dissimulation aucune*, afin que ces nom et surnom soient inscrits, *esuscript*, au registre dont est responsable le *patron*, celui qui commande aux rameurs de l'embarcation". Ce sens du mot *patron* se retrouve en français, depuis, au moins, 1337. cf. Alain REY, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, tome 2, 1992, p.1453.

Quant à cette inscription dans le registre glorieux des chevaliers braves et vaillants, c'est une pratique courante qui se lit dans la littérature romanesque médiévale.

193) *que tient le patron servant d'indiciaire estably de la Royne faée résident au passaige de la dicte ysle*: le mot "indiciaire", en 1549, constitue sans doute un archaïsme voulu. Il nous renvoie à la grande époque des ducs de Bourgogne dont les Habsbourg sont partiellement les héritiers, par Marie de Bourgogne. Le mot est peut-être un tantinet hermétique pour un Espagnol comme CALVETE DE ESTRELLA, *op.cit.*, f°190v°. Ce dernier ne traduit pas directement le terme. Il s'en tire avec une périphrase: "*la qual memoria tiene cargo de hazer el Capitan de la Barca, que los passa ala ysle Venturose, establecido para esto de la Reyna Fadada, adonde se guardan otros muchos secretos...*". "Cette liste des champions, c'est le capitaine de la barque qui est chargé de l'établir et de faire passer les vainqueurs en barque sur l'île de l'aventure. Il a reçu de la reine Fadade, cette double mission. Dans l'île de l'Aventure, on conserve beaucoup d'autres secrets...". La traduction espagnole me semble ici assez libre et éloignée, parfois, de l'original français auquel, en l'occurrence, il convient de se référer.

Le texte français de notre lettre évoque le registre des champions braves et valeureux que la reine-fée a chargé de tenir le capitaine de la barque, le patron. Ce dernier sert "*d'indiciaire estably de la Royne faée*". Je comprends que Marie de Hongrie lui a donné la fonction d'historiographe chargé de consigner les noms des vainqueurs du jeu. Ce patron et historiographe réside à l'endroit où les concurrents passent la rivière en barque. Il y garde quelques secrets. Toujours le mystère des romans médiévaux!

Le surnom espagnol de la reine "*la reyna Fadada*", a été forgé par CALVETE DE ESTRELLA, sur le latin *fatum*, le destin, pour traduire "la reine fée".

Ce registre où l'on inscrit et où l'on conserve, pour la postérité, les noms des chevaliers qui se sont distingués est aussi un détail romanesque. Et, parmi les récits des fêtes binchoises de 1549, la plupart ont soin de mettre en exergue la renommée, la gloire des participants. Ce souci de l'illustration me paraît normal.

194) En après: "Par après, le dit concurrent doit essayer (esprouver) s'il pourra, d'un seul coup, retirer (*thirer hors*) l'épée, du "perron", de la colonne où elle est enfoncée jusqu'à la garde...". Pendant cette épreuve, le chevalier est accompagné du *patron* de la barque et de sa suite. Cette escorte est une sorte de garde d'honneur. Elle est formée de gentilshommes, témoins des trois victoires de l'impétrant, du postulant. Ils témoigneront au besoin, auprès d'autres seigneurs, de l'ardeur des combattants, de la valeur du champion victorieux, même s'il ne réussit pas à retirer l'épée, ce que la tradition romanesque réserve au plus vaillant des chevaliers, à celui que le destin considère comme l'héritier élu. Toujours cet arrière-fond littéraire!

195) Et en cas que: "Et, dans le cas où le chevalier qui tente l'épreuve, après avoir essayé, ne réussisse à retirer l'épée dont il est question ici; il doit immédiatement repasser la rivière en barque et retourner à travers les trois passages par lesquels il est passé auparavant. Au terme du retour à son point de départ, selon le règlement établi par la reine-fée, puisque le chevalier a si valeureusement fait son devoir qu'il a réussi à franchir les trois passages, il lui est fait présent d'un très beau bijou".

196) crancelin: nous traduisons par "bijou" mais nous ignorons en quoi il consiste.

Le mot francise l'allemand *Kränzlein*, diminutif de *Kranz*, couronne. Il s'écrit parfois *cancerlin* ou, mieux, *crantzelin*. Dans notre langue du vingtième siècle, le mot est obsolète. Il se cantonne, semble-t-il, à la langue du blason, cf. E. LITRE,

Dictionnaire de la langue française, Paris, tome 1, 1863, p.882. Mon édition, 1979, du *Lexis Larousse* ne le reprend plus. Je ne le retrouve plus dans des dictionnaires récents de langue allemande, comme le SACHS-VILLATTE, ou l'*Enzyklopädie* de BROCKMAUS, 19^{ème} édition, Mannheim.

Notre lettre à Charles Quint ne décrit pas ces bijoux. Mais la lettre anonyme du 31 août 1549, écrite au lendemain du triomphe de Binche, par un témoin italien, dépeint les festivités des dimanche et lundi. Ce témoin résume ainsi la journée du lundi: "...Comparsono di mano in mano per la campagna molti cavalieri soli, et accompagnati chi da Dame, et chi da altri serventi... et molti andarono prigioni nella prima pugna, molti altri nello secondo, nella terza, et alcuni anco passarono la barca, et riportaronno la grillanda...". "On vit apparaître aussi successivement dans la campagne de nombreux cavaliers, accompagnés de leurs dames ou de leurs gens, tous richement habillés. Plusieurs furent faits prisonniers à la première lutte, plusieurs autres à la deuxième ou à la troisième; quelques-uns même passèrent en barque et remportèrent la guirlande..." cf. Ch. RUELENS, *Le Siège et les fêtes de Binche* (1543 et 1549), Mons, 1878, pp.84-85. A la page 82, le témoin italien évoque la scène en écrivant que l'enchanteur donne aux chevaliers vainqueurs dans les trois "pas", "per memoria", "en souvenir", une "petite guirlande", traduit Ch. RUELENS, "une grilandotta". Le narrateur italien précise que ce bijou se pose au bras, "postasi al braccio". Il convient sans doute de comprendre "ghirlandotta", un petit bracelet.

Dans le *Thournier, Kampff unnd Ritterspiel*, de 1550, le mot "crancelin" est traduit en allemand, par *Krentzlinn* (p. 13 de l'imprimé original), *Krentzlin* (p. 20 et p.21). cf. L. MARQUET et S. GLOTZ, *Une relation allemande méconnue (1550) des fêtes données par Marie de Hongrie, à Binche et à Mariemont, en août 1549*. L'ouvrage a été publié, en coédition, par "La Société des Bibliophiles belges séant à Mons", en 1991, et par "Les Cahiers binchois", revue de la Société d'Archéologie et des Amis du Musée de Binche. L'ouvrage compte 36 pages de fac-similés de l'original allemand de 1550, et des illustrations contemporaines appartenant notamment à la première édition, ainsi que 154

pages d'introduction, de traduction française et de notes historiques ou philologiques.

197) *Si qu'en effect, avecq honneur et le présent qui lui est faic...*: "Si bien qu'effectivement c'est avec honneur et avec le présent qui lui est offert qu'il peut sortir hors des trois passages, sans entrave et en toute liberté, à pied ou à cheval, comme il lui plaît selon la manière qu'il y est arrivé et venu".

198) *Estant le chevalier venant sy bien fortuné...*: "Si le chevalier venant (= le candidat, le concurrent) est assez heureux - comme Dieu, par sa sainte grâce veuille le permettre! - pour retirer du perron, la dite épée, il doit bien mémoriser le détail (*de point en point*) des instructions que lui donnera le capitaine de la barque. Ces instructions seront retirées, somme l'on dit (à ce que l'on dit), de la prophétie gravée dans (*escripte ès, écrite dans les...*) les colonnes. Cette instruction (*l'instruction... à ce que...*) doit être respectée pour pouvoir passer, en toute sûreté, au château ténébreux, avant qu'il ne disparaisse (*se disparoïr*: infinitif substantivé) hors du nuage qui le cache (*couvre*). S'il ne tient pas compte de ces instructions (*aultrement*) un grand mal et une situation fâcheuse pourraient (les deux sujets étant des synonymes, le scribe de la lettre a choisi un accord logique du verbe en le laissant au singulier: *pourrait*) lui en advenir."

La menace formulée (*grant mal, inconvénient*) est évidemment imprécise.

199) *à tous les trois passages...*: "En outre" (*item, de même, en outre, et encore*), il est permis à tous les chevaliers qui se présentent pour tenter de vaincre dans ce jeu et joute (*venans à l'espreuve*), d'être escortés (*suïpvis*) par un ou deux écuyers (*escuyers, valets d'armes*), qui portent les *impedimenta*, le bouclier, les armes, les pièces d'armure que l'on ne prend qu'au moment du combat afin de soulager l'homme ou le destrier. D'après les relations contemporaines, il semble que les chevaliers, avant d'en arriver au premier "pas", se promènent dans la campagne, sur les versants du mont Saint-Berger. On peut les voir et les admirer, des fenêtres, des terrasses du palais, du chemin de

ronde de l'enceinte fortifiée. Le chevalier, avant de s'engager dans le jeu, est évidemment libre et désireux de se faire admirer. Certains se font escorter par des amis, eux aussi en grand arroi. Leurs valets aux beaux habits armoriés les accompagnent. Plus les uns et les autres sont nombreux, mieux la puissance et la richesse du lignage se révèle. Ce point du règlement veut donc éviter l'encombrement à l'emplacement du jeu. On comprend ce souci. Les spectateurs doivent pouvoir suivre les engagements et leurs péripéties. On devine que l'événement festif exceptionnel a rassemblé aussi, outre les nobles dont nous avons déjà parlé, la toute grande foule des gens de la ville de Binche, des autres cités proches, et des campagnes avoisinantes.

200) *fournies et livrées*: En outre, il n'est pas permis aux concurrents de combattre de nulle arme en dehors (*hors de*) de celle que, à chacun des dits trois passages, leur seront (erreur de graphie, *serons*, pour *seront*) fournies et livrées par les chevaliers "soutenant" (*soustenans*), c'est-à-dire par les différents défenseurs des "pas".

Dans ces joutes, depuis le Moyen Âge, cette règle assure l'égalité des chances aux jouteurs. Le chevalier qui se présente doit avoir les mêmes chances de l'emporter que le défenseur du "pas", celui qui "soutient" le défi. Les armes devront être rigoureusement identiques: longueur de la courte épée de combat, longueur et qualités du bois du fût de la lance, longueur de la hache d'armes ou du marteau...

201) *de son inhumanité énorme*: le paragraphe 18 souligne les conditions dans lesquelles se déroulera l'arbitrage des joutes. Des juges seront désignés pour chacun des trois "pas" et pour, précise le texte, chacun des trois combats. Ils assumeront leur mission en toute impartialité ("*sans faveur*", sans être favorable à quiconque) et en toute objectivité (*sans... dissimulacion quelconques*, sans tromperie, fraude, manœuvre hypocrite). La raison profonde de cette honnêteté exigée des arbitres, c'est souligne-t-on, l'exemple illustre de la maîtresse de céans, la reine-fée, Marie de Hongrie, ("*tellement fut en toutes choses la dicte*

royne équitable et prévidente à ce que...", car la dite reine fut tellement équitable en toutes choses et tellement prévoyante à ce que...). La subordonnée qui termine l'alinéa dépend de *prévidente* (du latin *praevidens, -entis*); le texte souligne donc la part éminente que la reine prend à l'élimination du magicien Norabroc. Elle veut éviter que, à l'avenir, écrit-on, ce monstre ne continue à nuire aux chevaliers qui se présentent afin d'éprouver son inhumanité qui dépasse la norme (*énorme*, du latin *enormis*, hors les règles).

Le scribe, dans cette dernière subordonnée, emploie un subjonctif imparfait conforme à la règle de la concordance des temps avec le verbe de la principale "fut". Mais, soit par erreur, soit en usant d'une tolérance grammaticale du moyen français, il confère au verbe "*nuysir*", le statut incongru des verbes de la première conjugaison, à l'infinitif en -er. Il forge ainsi un frémissant, éblouissant et anarchique "*nuysast*", pour nos yeux respectueux d'une morphologie grammaticale ordonnée. Le verbe "*nuysir*", en outre, est considéré comme transitif et comporte un complément direct.

202) *Touttes lesquelles convenances...*: le pénultième alinéa, comme il se doit, comporte une péroraison. Celle-ci souligne d'abord l'antiquité et l'origine mystérieuse des textes qui légitiment l'organisation, à Binche, d'un jeu chevaleresque, et qui fondent le règlement de ce dernier. En deuxième lieu, la péroraison présente une requête à l'empereur. Avec tout le respect requis par le protocole, elle le prie de faire connaître ce jeu chevaleresque et de diffuser l'invitation à y assister. Cette requête ne vise pas seulement les courtisans, les chevaliers qui appartiennent au milieu de la cour impériale mais à tous. Le texte, qui fut d'abord lu et "placardé" à Bruxelles, rappelons-le!, fait une allusion précise aux chevaliers qui se sont distingués en participant à ces épopées que furent les voyages maritimes, ceux de découvertes de terres nouvelles, ou les expéditions contre les pirates barbaresques de la Méditerranée. Cette allusion à ces fidèles et courageux sujets de l'empereur qui se sont distingués en Asie, en Afrique et dans les îles indiennes, a-t-elle entraîné

des candidatures, je l'ignore! Mais c'est, en tout cas, l'occasion de souligner l'admiration des inspireurs de ce texte pour ces héros! Une occasion supplémentaire aussi de flatter le monarque en soulignant le rayonnement universel des entreprises impériales et de la gloire du souverain! Parmi cette "troupe" si nombreuse, se trouvera certainement celui qui, né sous une bonne étoile, mettra fin à cet "enchantement". Après ce dénouement heureux, il appartiendra à Sa Majesté de châtier le magicien Norabroc, de libérer ses captifs. Quant à leurs biens, Elle en usera comme de biens appartenant à des esclaves. Ce qui, dans l'esprit de ce texte, ne constitue qu'une marque supplémentaire de déférence et d'humilité protocolaires, sans réelle signification.

La péroration se termine par le souhait de réussite des expéditions, sans doute aussi bien militaires que maritimes, ainsi que par les vœux de bonne santé et longue vie.

que dessus - " que nous venons d'énoncer".

puis ung - ce que nous venons d'énoncer nous a été révélé "depuis peu de temps".

qui s'estoit esprouvé - par un certain chevalier qui avait tenté l'épreuve.

affirmant, sur l'ordre de chevallerye - affirmant, en prêtant serment en tant que chevalier, qu'il avait retiré et extrait "toutes ces convenances, conditions, points et articles" que nous avons rappelés ci-dessus, des perrons, colonnes, obélisques et piliers.

diversement érigéz ès dis trois passaiges où sont escript en très viel langaige - dressés en divers endroits à proximité (en les dits...) des trois "pas". Les différents points déjà rappelés y sont écrits dans une langue très vieille.

Et lesquelles, Sire, en la plus grande humilité et révérence que faire povons - Et ces divers points que nous venons d'évoquer, Sire, nous les envoyons à Votre Majesté, malgré la conscience que nous avons de notre bassesse, de notre néant (humilité) et avec le plus profond respect que nous pouvons.

à celle fin qu'il plaise à Icelle les faire publier et divulguer à tous - afin qu'il plaise à Votre Majesté de rendre publiques ces informations et de les diffuser à travers la noblesse, non seulement auprès des

familiers de la cour impériale mais aussi auprès des autres membres de la noblesse.

Affin que, à vostre arrivée à Binch, il leur plaise esprouver ceste aventure - La publication de l'information et sa diffusion doivent être rapides. Car, lorsque l'empereur, dans quelques mois, arrivera à Binche, il convient que les chevaliers avertis puissent se présenter et tenter de réussir l'aventure de l'épée.

Rappelons que la lettre des *chevaliers errants de vostre belgique* a été d'abord lue, à Bruxelles, à l'hôtel de ville, à la fin d'un repas, le 5 mai 1549. Soit à plus de trois mois et demi du jeu chevaleresque de Binche, des 25 et 26 août. N'est-ce pas cette publication et cette diffusion, qui dépassent les frontières des Pays-Bas, qui expliquent le nombre et les origines européennes des concurrents et des personnalités présentes dans notre très petite ville. Comme, par ricochet, elles expliquent le nombre étonnant des relations contemporaines de nos "triumphes" dont le sacre ludique et théâtralisé du prince d'Espagne constitue le sommet politique.

203) *Car comme pluseurs ou presque tous... et digne d'admiracion*: je propose ici une traduction qui simplifie la phrase originale, tout en respectant la signification.

Beaucoup des nobles qui entendent cette harangue, ou plutôt presque tous, ont navigué sur toutes les mers et sont allés fréquemment (*pour avoir fréquenté*) en Asie, en Afrique, dans les îles indiennes et jusqu'aux extrémités de l'univers. (En 1549, on ne connaît ni l'Amérique, ni l'Océanie!). De ces voyages vers les confins du monde (*lointains*) et de ces expéditions, ils ont retiré une grande connaissance des choses ou des personnes. Celle-ci a été acquise par la pratique (*expérience*), en menant à bien plusieurs entreprises hasardeuses (*adventures*). Ces aventures sont, à la fois, extraordinaires (*estranges*) et surprenantes (*dignes d'admiracion*).

204) *Car comme pluseurs*: correspond à *Ainsy l'on espère*.

Les rédacteurs de la lettre semblent adresser une invitation spéciale à tous les chevaliers et nobles hommes qui ont parcouru

les mers et connu maintes aventures dans des terres lointaines. Leur expérience des combats et des aventures extraordinaires sera bien utile pour le jeu et la joute auxquels ils sont conviés. Cette invitation est flatteuse. Elle distingue nos *conquistadores*, de la masse, presque anonyme, des nobles. Elle est non moins flatteuse pour le souverain qui a permis et suscité ces conquêtes qui agrandissent l'empire et l'enrichissent.

comme: introduit une complétive causale, "parce que".

205) *la terre universelle*: l'ensemble de la terre.

206) *estranges*: du latin *extraneus*, extérieur, étranger. Ce sens étymologique subsiste au dix-septième siècle. La Fontaine écrit: "*Messire Jean, est-ce quelqu'un d'étrange?*". Il faut comprendre ici: "des aventures extraordinaires".

207) *adventures*: du latin classique *advenire*, le latin populaire a formé un participe neutre pluriel, "les choses qui sont devant arriver". Le français en a forgé un substantif; la finale du neutre pluriel, *-a*, devenue régulièrement "e", explique le genre du nom, le féminin, dans notre langue.

208) *digne d'admiration*: l'admiration en moyen français marque surtout l'étonnement, la stupeur autant que le respect, la considération devant la grandeur et la difficulté de l'entreprise.

209) *Ainsy l'on espère*: j'ai insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de bien structurer la phrase périodique. *Ainsy* correspond au *Car comme pluseurs* qui a précédé, quelques lignes plus haut, et qui introduit une subordonnée causale. On comprendra "De la sorte (*ainsy*) on espère qu'au sein (*entre*, du latin *inter*, parmi) d'une si grande troupe composée de nobles de toutes les nations par lesquels vous êtes servi, honoré, craint et aimé, il y aura quelqu'un qui aura assez de chance (*tant heureux et tant fortuné*) afin de terminer cette aventure et enchantement (la joute des 25 et 26 août), à laquelle vous êtes convié. Ce n'est pas un simple championnat sportif : elle se déroule dans le monde du destin si extraordinaire (*sy estrange*)".

Cette phrase offre, au rédacteur de la lettre, une nouvelle occasion de rendre hommage au souverain, en le flattant. L'empereur est, à la fois, servi et honoré, craint et aimé par cette noblesse qui lui est attachée. Il y a sans doute du vrai dans cette affirmation qu'il convient de replacer dans le climat et la mentalité de l'époque. En ce temps-là, et pour quelques siècles encore, la noblesse constitue l'un des piliers du régime monarchique. C'est dans ses rangs que le monarque puise ses conseillers, ses fonctionnaires, ses officiers, les piliers et les cadres de l'Etat.

L'empereur, à l'image de Dieu dont il est le représentant sur terre, est à la fois aimé et craint, servi comme par des esclaves (latin *servus*, et le verbe *servire*) et honoré (traité avec respect, déférence). Ces participes passés établissent une sorte de parallélisme. Ils s'opposent deux par deux: l'amour et la crainte, la servilité et la considération déférente. On devine toujours cette tendance à la déification du souverain, monarque absolu de droit divin!

210) *Ce qu'avenant, comme au plaisir de Dieu, il adviendra*: c'est une sorte d'incise dans laquelle le rédacteur de la lettre déclare ne pas vouloir préjuger de la réussite ou de l'échec des chevaliers qui concourront. En réalité, on sait que les jeux sont faits. La joute amènera la victoire du prince Philippe d'Espagne. Il sera le seul, évidemment, à retirer l'épée, du "perron". A l'exemple de Galaad et des autres héros de la littérature, il se montre le champion prédestiné à succéder à son père, à la tête des états patrimoniaux.

"Quel que soit le dénouement de cette aventure (*ce qu'avenant*, une sorte d'ablatif absolu latin) qui dépend du seul plaisir de Dieu...". "Lorsque ceci adviendra...".

211) *Vostre magesté usera de sa justice et clémence, quant à justice, pour pugnir et chastier le dict Norabroc de ses offenses énormes, outre la restitution de tous povres captifs entre voz mains...:*

"Lorsque ce dénouement du jeu, de l'aventure, de l'enchantement sera intervenu, il appartiendra à Votre Majesté

d'user de sa justice et de sa clémence. Avec sa justice, il punira et châtiara le dit Norabroc, de ses outrages qui heurtent la morale (*énormes*), outre la remise, entre vos mains, de tous les pauvres captifs...".

212) *Quant à clémence par user, selon vostre très noble plaisir des biens et personnes de ceulx qui vous seront restituéz, comme de voz serfz et en vostre servitude par trop redevables...:*

Le monarque, avons-nous lu dans le début du discours, doit posséder deux vertus ou qualités essentielles. Il sera juste et clément. Juste, le souverain punira et châtiara Norabroc, il exigera la restitution des chevaliers emprisonnés, ceux qui ont échoué dans l'un des trois "pas".

L'empereur se montrera clément en disposant, selon son *très noble plaisir* (l'adjectif qualificatif corrige un peu l'absolutisme de la formule; nous n'apprécierions guère cette clémence) *des biens* (de la fortune) et des personnes des prisonniers libérés. On remercie donc l'empereur de considérer les prisonniers des géôles de Norabroc non comme des êtres libres, mais comme si c'étaient les *biens* et les *personnes* de vos *serfs*. On pourrait considérer que c'est là une clémence assez cocasse qui consiste à plonger les chevaliers vaincus d'un malheur à l'autre, des cachots de Norabroc à l'esclavage de l'empereur. Mais il convient de faire la part des formules protocolaires et littéraires. Cette lettre-discours appartient au conditionnement romanesque du jeu. Et il me semble évident que Charles Quint participe à la partie qui se joue et dans laquelle le seigneur de Corbaron, ici, le magicien Norabroc, l'un de ses proches conseillers, tient un rôle important, en face de Marie, la reine-fée, et de multiples notabilités ou courtisans. Le rédacteur de la lettre ajoute que, même dans cette servitude, les prisonniers libérés restent redevables à l'empereur. Formule de compliment protocolaire qui, toutefois, souligne le grand respect qu'exige l'étiquette de la cour, mais qu'il convient de ne pas prendre à la lettre! Me semble-t-il!

213) *Et lesquelz*: Et lesquels prisonniers. "Et ces prisonniers, outre le dévouement, la loyauté qu'ils ont, depuis longtemps, montré à votre service, malgré leur emprisonnement cruel, Votre Majesté pourra les employer en vos saintes expéditions...". Ces expéditions, aventures guerrières ou maritimes, sont destinées, dans l'esprit des inspireurs de la lettre, à promouvoir le christianisme, à élargir son champ d'action au-delà de l'Europe, à lutter contre Mahomet ou Luther, l'Islam ou le protestantisme.

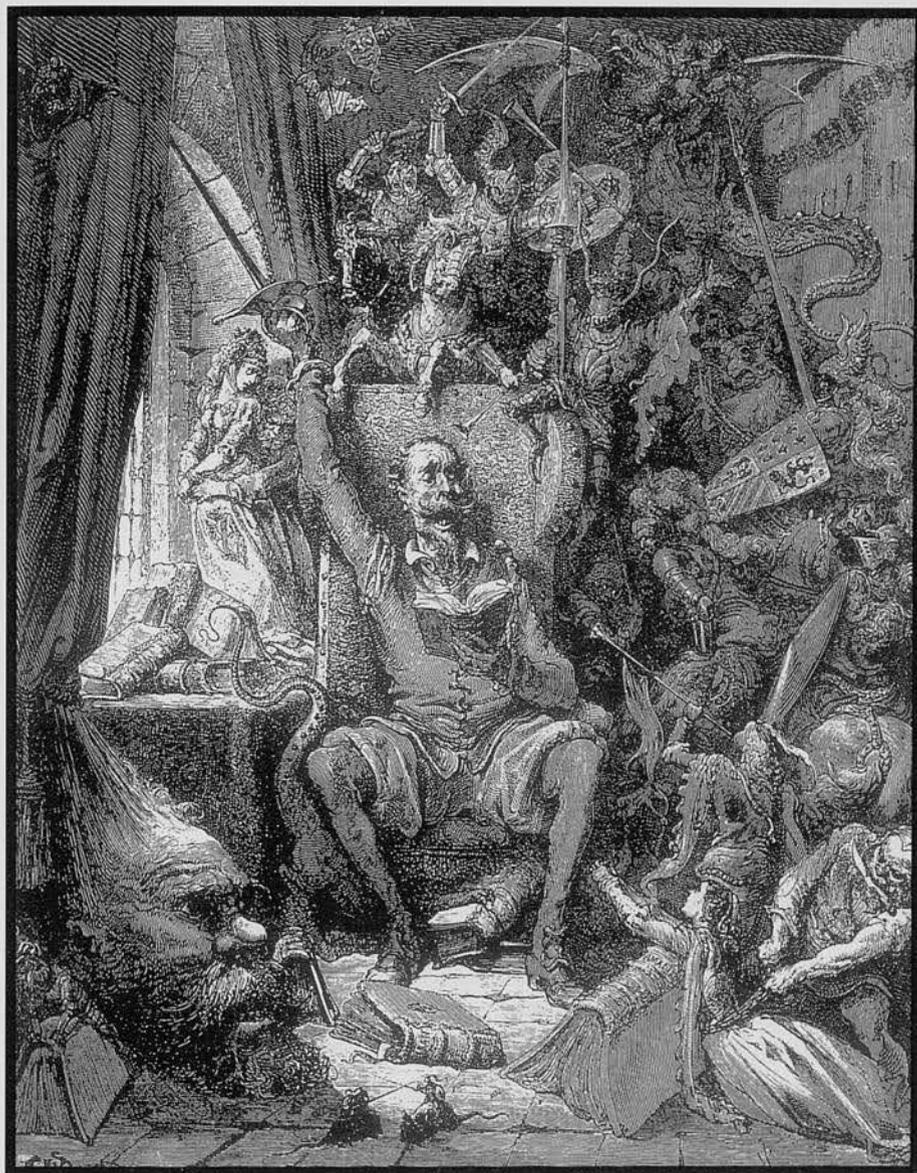
214) *vostre servitude par trop redebvables, Et lesquelz oultre la*: le document original viennois, que nous publions, ajoute ici une phrase superflue. Elle est faite du début de la phrase suivante "Et lesquelz oultre la..." suivi de la répétition d'un bout de la phrase précédente "vostre servitude par trop redebvables". C'est une erreur manifeste du scribe qui semble avoir eu sous les yeux un autre manuscrit, son modèle. Par inattention ou par fatigue, le copiste s'est trompé de ligne, et a recopié le début de la ligne précédente "vostre servitude par trop redebvables". Il y a eu, sans doute, plusieurs transcriptions du document.

215) *lesquelles il plaira*: expéditions qu'il plaira au rédempteur (un mot de la langue savante, tiré du latin ecclésiastique, qui est assez révélateur du milieu intellectuel dans lequel on a rédigé le texte de la lettre) de mettre sur pied, d'organiser et de diriger avec un plein succès (*en toute prospérité*, avec toute la réussite possible).

216) *en vous impartissant*: (en vous donnant en partage, en vous attribuant, en vous accordant) *en enthière convalescence* (dans un retour progressif, "complet à la santé", du verbe latin *convalescere*, reprendre des forces. Charles Quint relève d'une maladie pénible, la goutte, qu'accentuent la fatigue physique, les soucis politiques ou militaires, et un régime alimentaire inapproprié à son état), *heureuse et longue vie*.

217) *les chevalliers errantz de vostre belgique*: "les chevaliers errants de votre Belgique, qui sont les très humbles et très obéissants serviteurs de votre majesté". ... *de vostre belgique*, en

raccourci, pour votre Gaule belgique, compte parmi les premières mentions françaises de cet adjectif qualificatif substantivé. Cet emploi, comme celui du verbe *impartir*, des substantifs *rédempteur* et *convalescence*, indique une richesse de vocabulaire, fondée sur la connaissance du latin, ainsi qu'une culture humaniste, historique, théologique. Les humanistes, clercs ou courtisans, qui ont inspiré et rédigé ce discours, s'y montrent soumis à l'idéal politique de Charles Quint et aux conceptions protocolaires qui tendent à la déification de l'empereur.



Dessin de Gustave DORÉ, gravé sur bois par H. PISAN.
Ce dessin est une des 370 compositions qui illustrent
une édition du roman de Miguel de Cervantès
L'Ingénieux Hidalgo Don Quichotte de La Manche
Paris, Hachette, 1869, Fort in-folio de XXIV-586 et 636 pages

Cervantès et la satire parodique du roman de chevalerie

Le romaniste que je suis ne pouvait terminer cette monographie sans évoquer les goûts littéraires du XVI^{ème} siècle, que le roman de Cervantès, *L'Ingénieux Hidalgo Don Quichotte de la Manche*, fait si bien ressortir.

Les journées capitales des "triumphes" d'août 1549 furent celles des 25 et 26. On y applaudit un tournoi dont la seule fin était le rappel d'un événement politique important. Les Etats généraux avaient accepté que le prince Philippe succédât à son père. Le tournoi avait comme but de célébrer cette victoire politique en présentant le prince, comme le champion des champions, le plus valeureux des chevaliers, le seul digne d'accéder à la souveraineté des Pays-Bas.

Ce tournoi constituait ainsi une sorte de représentation théâtrale, une théâtralisation dont chacun connaissait le dénouement. Ses concepteurs lui avaient conféré des atours romanesques. Le cadre spatial et ses divers éléments, les champions ou concurrents, avec leurs déguisements et leurs surnoms, s'inspirent de la littérature en vogue. Le prince Philippe, lui-même, se prête à ce jeu. Travesti ou plutôt déguisé, il devient *Beltenebros*. Comprenez: "le Beau Ténébreux", un des héros des romans hispaniques du cycle des *Amadis*.

Ces romans connaissent alors une vogue inouïe. Ils se caractérisent par leur dédain de la réalité. Nous voguons dans un monde imaginaire. D'une époque révolue, celle des chansons de gestes, des poèmes courtois et du roi Arthur, et de leurs remaniements en prose, l'irréalisme et la fantasmagorie n'ont cessé de se développer. De *l'Orlando furioso*, de *l'Arioste* aux romans espagnols des *Amadis*, traduits en français par Herberay des Essars, le chevalier amoureux erre à travers les pays mystérieux. Il combat le dragon et occit le monstre. Il sauve la pucelle éplorée et dissipe les maléfices du vieillard ignoble.

En 1605, à Madrid, Miguel de Cervantès Saavedra publie son ouvrage le plus important. Ce roman *L'Ingénieux Hidalgo Don Quichotte de la Manche* se présente d'abord comme la critique des romans chevaleresques à la mode. L'auteur s'y moque de

leur fantasmagorie irréaliste, de situations cent fois répétées qui sont devenues des clichés pour les écrivains contemporains, d'une langue aussi alambiquée que les situations décrites. Au-delà de cette parodie satirique, le célèbre roman de Cervantès révélait une belle connaissance de l'âme humaine, qui en fait l'un des chefs d'oeuvre des lettres européennes.

Le dessin de Gustave Doré, gravé sur bois par H. Pisan, qui illustre une édition de bibliophile du roman de Cervantès, paru en 1869, éclaire fort heureusement le côté parodique et satirique de l'ouvrage. Le héros du roman est assis dans un fauteuil au haut dossier. Son imagination s'enflamme. Il vit dans un autre monde, celui de ses lectures favorites. Le bras droit, haut levé, brandit l'épée du chevalier et trahit une attitude belliqueuse. Sur le sol de la chambre, sans doute de la bibliothèque, des livres reliés aux larges dos gisent épars. Ce sont là les romans dont se repaît l'imagination de don Quichotte. Et son rêve, sous le burin du graveur se matérialise. A la fenêtre, la silhouette esquissée d'une jeune femme que l'on devine sous la coupe d'un vieillard. Une situation classique que rencontre le "chevalier errant et aventureux". En bas, à gauche, la terrible hure d'un de ces géants que le preux guerrier a occis et dont la tête aux longs cheveux est accrochée comme un trophée. Quant au décor du fond de la gravure, il rappelle les beaux combats; les preux, armés et cuirassés d'acier, se livrent, sur leurs destriers caparaçonnés, à de furieuses charges. Les épées vont frapper. On devine un tohu-bohu de corps. La bataille fait rage. Dans le coin inférieur droit, c'est une vie plus paisible, dans quelque manoir médiéval qu'évoque la jouvencelle assise sur un coussin.

Cette composition de Gustave Doré révèle le monde, créé par l'imagination, dans lequel don Quichotte évolue. Son esprit bat la campagne. Des romans de chevalerie, son mets quotidien, engendrent un monde sans lien avec la réalité.

Ce sont ces romans de chevalerie qui, en 1549, fournissent le canevas des journées capitales des "triumphes" de Binche. Et, à travers elles, c'est l'Infant d'Espagne, le Prince, l'héritier que l'on magnifie.

The first part of the report is devoted to a general
 description of the country and its resources. It
 is followed by a detailed account of the
 various industries and occupations of the
 people. The report then proceeds to a
 description of the climate and the
 diseases which are prevalent in the
 country. The last part of the report
 contains a list of the names of the
 various places and a description of the
 roads and the means of communication.

Traducción de la obra de Calvete de Estrella

Libro de la Vida

El libro de la vida es un tratado de moral y de política, en el que el autor trata de explicar a los reyes y a los señores lo que es necesario para gobernar bien a sus súbditos, y para que ellos mismos sean buenos gobernados. En este libro se trata de la vida humana, de sus principios y de su fin, y de los deberes que corresponden a cada uno de nosotros en esta vida.

TRADUCTION EN ESPAGNOL
DE LA LETTRE-HARANGUE
PAR CALVETE DE ESTRELLA

El libro de la vida es un tratado de moral y de política, en el que el autor trata de explicar a los reyes y a los señores lo que es necesario para gobernar bien a sus súbditos, y para que ellos mismos sean buenos gobernados. En este libro se trata de la vida humana, de sus principios y de su fin, y de los deberes que corresponden a cada uno de nosotros en esta vida.

S. C. C. M.

El libro de la vida es un tratado de moral y de política, en el que el autor trata de explicar a los reyes y a los señores lo que es necesario para gobernar bien a sus súbditos, y para que ellos mismos sean buenos gobernados. En este libro se trata de la vida humana, de sus principios y de su fin, y de los deberes que corresponden a cada uno de nosotros en esta vida.

TRANSLATION IN ENGLISH
OF THE LETTERS
OF THE CAESAR

Libro tercero del Viaje

y d' esta manera por ordē muchas Damas y Caualleros, los quales fueron altamente seruidos de muchos, preciosos y diuerfos manjares y vinos excellētissimos. Acabada la cena, vuo gran entretenimiento y regozijo con el serao, en que dançaron Damas y Caualleros y muchas y ricas mascarar. Ya era más dela media noche quando, estando en silencio, començò vn Rey de armas a llamar por su nombre vno à vno a los Caualleros, a quien se auia de dar el precio, el qual recibia vna dama de mano d' el Duque de Alua, que auia sido luez d' el torneo, y daualo al Cauallero que era llamado, y el Cauallero con toda cortesia y acatamiento hazia seruicio d' el precio ala dama que queria. D' el torneo fue dado à Iuan Quixada el precio dela espada, y a Mos de Marck fue dado el dela pica, y a Gaspar de Robles el dela lança arrojadiza, y a Carmain se dio el dela espada de dos manos, y a Mingoual fue dado el precio d' el troço dela lança, y al Conde de Egmont el dela hacha: y dela fola dieron por precio al Marques de Berghes vn rico crancelin, y al Principe de España fue dado vn diamante, el qual dio ala Princesa de Espinoy y danço con ella, y despues con la Condesa de Mansfelt: y auiendo dançado el Principe de Piamonte y otros Caualleros con las Damas muy gran pieça, pusierō fin al serao y ala fiesta de aquel dia. Allí fue luego presentada al Emperador de parte de todos los Caualleros, Auentureros y Errantes vna carta, dela qual ya en el Libro segundo se hizo mencion, que palabra por palabra leyda en alta boz, porque todos la oyessen, assí dezia.

S. C. C. M.



Assí como el Criador de todas las cosas ha instruydo à vuestra Magestad por Señor en las tres partes, que diuiden el mundo, le ha querido proueer y adornar delas calidades, que conuenian para regir y gouernar tan grande Monarchia, de manera, que la fama de vuestra Iusticia y Clemencia, que son las dos mas necessarias a todos los Principes, ha bolado y se celebra por los limites de toda la tierra, y es para durar perpetuamēte en ella, por don de el siglo y los que en el biuen se deuen de llamar bienauenturados, pues que los pobres despojados de sus haziendas, dignidades, libertades y franquezas y los vexados y atormentados de crueldades hallan cierto y seguro refugio en vuestra Magestad. Y porque el contar y comemorar lo que en esto ay y las admirables expediciones y empresas que para este efecto vuestra Magestad ha hecho, conduzido y llegado al fin que desseaua, en derezando y fundando siempre su intencion mas para augmentar y ensalçar el precioso nombre de quien le ha hecho tan victorioso, que para en

del Principe. Fiestas de Bins. 189

su particular sacar alguna gloria y alabanza mundana seria verdaderamente materia muy prolixa y de luengo discurso, por esto no se endereça el motiuo y ocasion dela presente à este fin, sino al que a baxo se dirà, al qual serà vuestra Magestad seruido de oyr y entender benignamente.

Desde toda la antiguedad ha sido licito y permitido, Cesarea Magestad, a todos los Caualleros y Nobles personas, que por ganar honrra exercitando las armas han querido buscar auenturas estrañas de yr libre y francamente por todos los reynos, tierras y Señorios, sin que jamas se les ayado estoruo, ni embargo alguno, sino ha sido de los enemigos de Caualleria, saltadores de caminos y personas, q̄ han reputado à virtud exercitar toda violècia y crueldad, prefiriendo su vicio y malignidad a qualquier honestidad y derecha y igualdad. De suerte q̄ muchos sintiendo la debilidad y flaqueza de sus fuerças y personas en poder llevar al cabo sus designios cõ el exercicio y destriedad delas armas han recurrido à hechizos y artes diabolicas y pör inuocaciones abominables, ayudandose de ciertos encantamientos, con los quales han efferuado infinitos males: es a saber, muertes, homicidios, hurtos, robos, y finalmente detenciones, encarcelamientos y cariueros de muchas nobles personas, tanto que algunas vezes estos vltros inhumanos han podido más, que la voluntad y fuerças de los que desfeauan remediarlo, aunque en fin a la larga la salida d'ello ha sucedido siempre en confusion y perdicion delas tales personas injustas, recibiendo las penas condignas a sus meritos, como se puede leer en las antigas y mas autenticas historias.

Parece ser, Señor, que desde algunos años à esta parte, auiendose celebrado el nõbre de vuestra Imperial Magestad y bolado por el vniuerso mudo, segun dicho es, se ha venido a recoger en esta su Gallia Belgica junto a la villa de Bins sobre la vieja y antiquissima calçada de Brünheult, vn encãzador enemigo dela Caualleria, de virtud y de toda y igualdad, llamado Norabroch, el qual por sus artes y hechizos ha cometido y perpetrado inestimables males, buscando todas maneras para atraer y detener en quel cariuero, no solamente los Caualleros y Nobles d' esta Prouincia de vuestra Magestad, mas aun delas tierras circunuezinas y forasteras con apariencia que ay, que acometera y perpetrarà otros muchos más y mayores males, si Dios con su infinita gloria con la esperança que se tiene de vuestra Magestad no lo prouec̄ y remedia presto. Tiene su morada el dicho Norabroch en vn castillo de tal fuerte encãrado, q̄ cõtinuamete està embuelto y cubierto de vna tan espessa y escura nuue, q̄ en ninguna manera se dexa acercar ni menos reconocer, y por esto se llama Tenebroso, saluo q̄ por cõjeturas se puede poco mas ò menos atinar el lugar de su sitio a guisa dela ysla Véturosa, dela Torre Peligrosa y d'el Passo Fortunado, dõde

li iij. son

Libro tercero del Viaje

son forçados prouarfe todos los *Caualleros* errantes y *atraydos* allí por encantamientos, con las condiciones y pactos, que abaxo seran declaradas: Mas ha fe de entender principalmente, que como la *Prouidencia* sea en todos los actos y hechos humanos la mas necesaria, la *Reyna* *Fadada* *Princesa* humana y amadora d'el bien y tranquilidad de todas las nobles personas con su sciencia y esperiencia dello por venir, viendo quan perjudicial y dañoso era el nacimiento d'el dicho *Norabroch*, proueyò y instituyò en la dicha ysla *Venturosa* vna peña harto alta y en la cumbre d'ella vn padron, en que està hincada vna espada de tanta eficacia y virtud como se puede interpretar por ciertas prophecias y escritas de lengua tan antigua, que a penas se dexan entender agora en dos altas columnas edificadas en la dicha ysla: Es a saber,

Que el *Cauallero*, que sacare fuera la espada d'el dicho padron, darà tambien fin ala *Aventura*, y deshara los encantamientos, y librarà los prisioneros d'el cruel catiuero en que estan, y finalmente echarà en el abismo al dicho castillo *Tenebroso*, y de mas d'esto alcàçarà vna infinidad de otras muchas buenas auèturas, aunque aqui no se declaran, que le son prometidas y destinadas. En lo qual muchos valerosos *Caualleros* hã hecho su deuer y se han puesto ala prueua dela dicha espada, mas todo ha sido en balde: ca la mayor parte d'ellos ha quedado en manos d'el encantador y bien pocos han llegado hasta allí, que ay an podido boluerse fino confusos: de manera, que la dicha espada queda todauia en su ser, sin que hasta agora alguno aya auido la victoria d'ella. Assi que sabiendo por presençia la dicha *Reyna* *Fadada*, de q̄ inhumanidad y tyrania deuia ser acompañado el dicho *Norabroch*, deleytandose mas, que nunca hombre hizo, en la detencion y catiueros de todos los *Caualleros*, menos comportable, que la muerte cruel, para refrenar su maligna voluntad, despues de auer constituydo la dicha ysla *Venturosa*, la *Peña*, el *Padron*, la *Espada*, y *Torre Peligrosa*, y assi mismo el *Passo Fortunado*, segun arriba lo puede auer entendido vuestra *Magestad*, instituyò y estableciò, que tres *Caualleros*, cada vno d'ellos con ayuda y assistencia de dos ò tres harian allí su residencia en guarda d'estos tres passos: es a saber, vno al *Passo Fortunado*, que es el primero, donde ay vn puente sobre vn muy profundo rio cercada de vna fortissima barrera. El *Cauallero*, que guarda este primero passo, se llama del *Gripho* colorado. En la *Torre Peligrosa*, que es el segundo passo, ay otro *Cauallero* d'el *Aguila negra*. Y en el tercero passo, que es mas adelante dela dicha *Torre Peligrosa*

del Principe. Fiestas de Bins. 190

figrosa delante de la ysla Venturosa està el tercer Cauallero, que se llama el Cauallero d'el Leõ de oro. Hora para todos los Caualleros Errantes ò arraydos por los encanramientos d'el dicho Norabroch, q̄ quieran proceder ala prueua de la dicha espada, son las condiciones y pactos de la manera, que se figuen.

Primeramente, que como el Cauallero Auenturero viene al lugar delante de la barrera, la qual halla cercada, deue tañer vna bozina de marfil, que cueiga d'el Padron, que esta cabe la dicha barrera, a cuyo son asoma vn Enano fuera de vn torrejo junto ala barrera, el qual dize, que serà lugar recibido, y va à auisar de su venida al Cauallero Mantenedor. En este medio el Cauallero d'el Griphon, auiendo ya oydo el son de la bozina su be a cauallo, y se pone en el lugar al combate. Despues manda al Portero, que abra la barrera, y alli es recibido. Y si el Cauallero Auenturero, haze mejor su deuer, que el d'el Griphon: es a saber, si rompe mejor su lança, si da mejor encuentro, ò se ha mejor en las tres carreras, que el Mantenedor, pueda facilmente passar adelante d'el primer passo, pero si el Cauallero d'el Griphon, haze su deuer mejor, que el Auenturero, es obligado entonces el Auenturero de apearse luego en el mismo instante y rendirse por prisionero, lleuandolo a Norabroch al castillo Tenebroso, y por que el dicho castillo es inuisible el Cauallero prisionero sera guiado de gentiles hombres para este effeto ordenados para ello. En caso, que el Cauallero Auenturero defarme ò hiera al Mantenedor: de manera, que no pueda mas correr, no es obligado de acabar las tres carreras, antes es juzgado de passar adelante, pero si el Mantenedor defarma ò hiera al Auenturero se deue rendir por prisionero, como dicho es, ha se de entender, que el que hiziere encuentro feo perdera sus carreras y cumplira la condicion ya dicha. Y si el Cauallero Auenturero gana este primer passo, serà lleuado al segundo, donde le recibe el Cauallero d'el Aguila negra à vn golpe de lança y siete de espada a cauallo, y si el Auenturero haze su deuer mejor, que el Mantenedor assi de la lança como d'el espada, es juzgado de passar adelante, pero si el Mantenedor haze por semejante mejor su deuer, q̄ el Auenturero es obligado el Auenturero de se rendir prisionero de Norabroch, como dicho es. Mas si antes q̄ los siete golpes se acabarẽ el Auenturero ò Mantenedor fuere herido ò puesto en termino, q̄ no pueda cõplir los siete golpes, los juezes mandaran, q̄ segun lo q̄ està ordenado en el primer passo, se haga cõ cada vno d'ellos. El numero de los golpes se acaba, quando el vno de los dos sera defarmado de sus armas offensiuas ò defensiuas, ò herido de fuerte, que no pueda acabar sus golpes, segun la condicion d'el primer passo. Auendo el Cauallero Auenturero ganado el segundo passo, se le abre la puerta de la Torre Peligrosa y alli se deue apear, para passar adelante.

li iiii donde

Libro tercero del Viaje

donde entra al tercer passo, enel qual es recibido d'el Cauallero d'el Leon de oro a tantos golpes de espada, y a tan luengo combate, hasta que la vna delas espadas d'el Auenturero ò Mantenedor se rompa, ò se pierda, que el vno delos dos cõbatiētes sea defarmado, o herido, ò defalcado, ò hasta que los juezes echen vn baston para despartirlos. Si el Mantenedor haze mejor su deuer, que el Auenturero es obligado el Auenturero a rendirse por prisionero, como dicho es. Pero si el Auenturero haze mejor su deuer, que el Mantenedor serà le permitido de ser recibido en la barca y pasar de la otra parte d'el agua a la ysla Venturosa. Llegado el Auenturero a este passo deue dezir y declarar su nombre y sobrenombre sin dissimulacion alguna, para que sea escrito en la memoria delos Caualleros estremados y valerosos, la qual memoria tiene cargo de hazer el Capitan de la Barca, que los passa a la ysla Venturosa, establecido para esto de la Reyna Fadada, adonde se guardan otros muchos secretos, y despues deue el dicho Cauallero subir a la peña, que està en la dicha ysla Venturosa, y llegar hasta el padron, que està sobre ella, y alli se prouarà, si podrá de vn solo tiron arrancar vna espada, q̄ està hincada en el padrõ, acõpañado para este effeto d'el Capitan de la barca, y de su compania. Y en caso, q̄ el Cauallero Auenturero, despues de se auer prouado, no arrancasse la dicha espada, deue encontinente tomar a passar la barca y boluer atras, por los passos por donde mis pasado, donde segun el estatuto de la Reyna Fadada por auer tan valerosamente hecho su deuer y alcanzado a passar los dichos tres passos se le haze presente de vn hermoso crâcelin, de manera, que en effeto quede con honrra con el presente, que se le haze, y pueda salir fuera de los dichos tres passos franco y libre a pie, ò a cauallo, como mas quisiere, segun a ellos a-tia venido, ò llegado.

Siendo el Cauallero Auenturero tan dichoso, lo qual plegua a Dios permitir por su santa gracia, que saque fuera la dicha espada, deue seguir punto por punto la instruccion, que el dicho Capitan de la barca le darà, la qual instruccion, segun dizen se ha de sacar de la prophesia escrita en dos columnas, que estan en la dicha ysla, para que seguramente pueda passar al Castillo Tenebroso, antes q̄ le desaparezca de la nueue, q̄ le encubre, porque de otra manera le podria redundar mucho mal y inconueniente d'ello.

Es permitido a todos los Caualleros, que vienen a la prouea de traer consigo vno ò dos escuderos en todos los passos, pero no les es permitido combater con otras armas sino con las que en cada vno delos dichos tres passos seran dadas y entregadas por los Mantenedores.

La Reyna Fadada como justa y prudentissima porq̄ este inhumano Noraboch no pueda vsar de su enorme y acostumbra da crueldad contra los Caualleros Andâtes, que vinieren a la prouea, ha establecido y ordenado
a cada

del Principe. . Fiestas de Bins. 191

acada vno delos passos y en cada combate d'ellos juezes justos y rectos, que procederan en su juyzio sin passion y sin fauor alguno como pluguiese a Dios fuesse en todas las cosas.

Todos los quales pactos, condiciones y puntos sufo dichos nos han sido declarados de poco aca por cierto Cauallero, que en ello se auia prouado, afirmando por la Orden de Caualleria, auer los sacado delos padrones, columnas, obeliscos y pilares diuersamente instructos y ordenados en los dichos tres passos, donde estauan escritos en antiquissima lengua, los quales embiamos a vuestra Magestad con la mayor humildad y reuerencia, que podemos, para q̄ sea seruido hazerlos publicar y diuulgar a todos los Caualleros y Nobles de su Corte y otros, a fin que estando vuestra Magestad en Bins, quieran prouar esta auentura, porque como muchos o casi todos, auiendo nauegado todos los mares, y frequentado la Asia, Africa, Indias y los estremos d'el mundo, han prouado muchas y muy loables experiencias, acabando diuersas y estrañas auenturas dignas de admiracion: assi se espera, que entre tan gran multitud de todas las naciones de q̄ vuestra Magestad es seruido, honrrado, temido y amado, aura algun dichoso y venturoso que podrà llegar al cabo d' esta auentura y encatamiento tan estraño, la qual sucediendo d' esta manera, como plazerà a Dios que suceda, vuestra Magestad vsarà de su Iusticia y Clemencia: es à saber, de la Iusticia, para castigar al dicho Norabroch de sus ofensas enormes, de mas dela restitucion, que se harà de todos los pobres presos en las manos de vuestra Magestad: y dela Clemencia, para vsar como fuere seruido delos bienes y personas delos que le seran restituídos, como de siervos de vuestra Magestad y a su seruicio muy obligados. Los quales allende dela detencion, que mucho tiempo ha, tienen, vuicran mostrado al seruicio de vuestra Magestad, sino fuera por su cruel detencion, podrà emplear en sus santas empresas, las quales plazerà a nuestro Señor endereçar y dirigir con toda prosperidad, dādo à vuestra Magestad entera salud y bienauenturada y luenga vida.

D. V. S. C. C. M.

Humilimos y obedientissimos seruidores.

Los Caualleros Errantes
de su Gallia Belgica.

Leyda la carta y oyda con gran atencion de todos pufo gran admiracion en los animos delos que tan cerca vian tan estraña auentura, y gran alegria en los coraçones d'el Principe y Caualleros para poder prouarse en ella y mostrar

REMERCIEMENTS

L'auteur est conscient de sa dette envers la S.A.A.M.B. Il tient, avant tout, à exprimer sa gratitude à Monsieur le Président Paul Demaret qui, il y a quelques années, a accepté le principe de la présente publication. Il a tenu aussi à lui conférer un certain appareil et en a surveillé la préparation longue et difficile.

A ces premiers remerciements, nous nous permettons de joindre ceux que, tous, nous devons à Mesdemoiselles Annette et Paulette Rasseaux. Depuis 1967, elles assurent avec zèle et intelligence le secrétariat de notre S.A.A.M.B. (Relations épistolaires; bulletin mensuel d'information; organisation de nos conférences mensuelles, de nos excursions et voyages culturels). Nous les remercions pour leur dévouement enthousiaste.

L'auteur n'a cessé d'être encouragé par l'amitié de ses confrères du comité. Leur aide intellectuelle et matérielle l'a stimulé. En particulier Messieurs Guy Durieux, Etienne Piret et Marcel Sweertvaegher ont accepté une tâche ingrate. Ils ont dactylographié une première fois un texte ardu à la graphie souvent ésotérique.

A nos "anciens" sont venus se joindre Monsieur Maurice Leruth, Binchois et Gille, et sa charmante épouse, Carole Saussez. Souvent en travaillant à deux, ils ont assumé une tâche indispensable, très longue et, par moment, épuisante. Grâce à la magie de l'informatique, ils ont retranscrit sur des disquettes le texte de la monographie. Cette longue préparation facilitera le travail de l'imprimeur et limitera la correction des épreuves. Nos amis se sont pris au jeu. Ils ont adoré de prévoir les embûches et de les déjouer. Notre société leur exprime sa reconnaissance pour leur souci de qualité!

Merci aussi à Mademoiselle Chantal Cassart dont le beau dessin de Marie de Hongrie, qui se fonde sur des tableaux d'époque, éclaire les pages d'un livre souvent austère. L'illustration magnifique de couverture a été réalisée par notre sociétaire François Gigounon. L'artiste a choisi d'évoquer l'épreuve des trois "pas" défendus par les chevaliers au griffon rouge, à l'aigle noir, au lion d'or.

Le dévouement de tous ces membres de notre compagnie et leur amitié nous permettent d'augurer des lendemains qui chantent.

Il faut se souvenir des bons moments sans les regretter et se tourner vers l'avenir.

Ad multos annos!

Samuel GLOTZ

COMITE DE LA SOCIETE D' ARCHEOLOGIE
ET DES AMIS
DU MUSEE DE BINCHE

Président d'honneur:

M. Samuel GLOTZ,
avenue Wanderpepen, 88, 7130 Binche

Président:

M. Paul DEMARET,
avenue Wanderpepen, 94, 7130 Binche

Vice-Présidents:

M. Louis MENESTRET,
rue Marie de Hongrie, 2, 7130 Binche
M. Michel REVELARD,
rue Saint-Fiacre, 12, 7134 Epinois

Secrétaire a.i.:

M. Marcel SWEERTVAEGHER,
Clos Basse-Yutz, 21, 7133 Buvrines

Voyages, excursions et visites guidées:

Secrétaire

Melle Annette RASSEAUX,
rue Georges Haumont, 18, 7131 Waudrez

Secrétaire-adjointe

Melle Paulette RASSEAUX,
rue Georges Haumont, 18, 7131 Waudrez

Trésoriers:

M. Léon DURIAU,
rue de la Victoire, 14, 7130 Binche
M. Jacques THOMAS,
rue de Merbes, 39, 7130 Binche

Membres:

M. Emile CLERBOIS,
rue de Clerfayt, 22, 7131 Waudrez
M. Guy DURIEUX,
rue Marguerite d'York, 17, 7130 Binche
M. Alain GRAUX,
Faubourg de Mons, 21, 1400 Nivelles
M. Etienne PIRET,
rue Zéphyrin Fontaine, 182, 7130 Binche
Le Docteur Jean-Marc SPLINGART,
rue Léon Delval, 64, 6567 Fontaine-Valmont
M. Jean STONE,
Grand'Place, 13, 7130 Binche



23-03-2001



Publié avec le concours du
Ministère de la Communauté Française,
de la Province du Hainaut
et de la ville de Binche



